COMCEC

RAPPORT
DE LA
TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION
DU COMCEC

İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018

Bureau de Coordination du COMCEC

OIC/COMCEC/34-18/REP

COMCEC

Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique

RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION DU COMCEC

İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 2018

OIC/COMCEC/34-18/REP

COMCEC

Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique

RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION DU COMCEC

İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 2018

Adresse :
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 110/A
Ankara – TURQUIE
Tél : 90-312-294 57 10
Fax : 90-312-294 57 77 – 57 79
Website : http//www.comcec.org
e-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

1ÈRE PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITÉS DU COMCEC

I. Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet Établissant les Comités Permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État 8

II. Communiqué Final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet Confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale au Président de la République de Turquie 10

III. Communiqué Final de la Treizième Conférence Islamique au Sommet : « Unité et Solidarité pour la Justice et la Paix », République de Turquie ..……... 11

2ÈME PARTIE

ORDRE DU JOUR, RÉSOLUTION ET RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

I. Ordre du Jour de la Trente-Quatrième Session du COMCEC ….. 14

II. Résolution de la Trente- Quatrième Session du COMCEC… 16

III. Rapport de la Trente- Quatrième Session du COMCEC..... 49

A N N E X E S

1. Liste des Participants à la 34ème Session du COMCEC ……. 60

2. Allocution de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, lors de la Séance d'Ouverture…….…… 82

3. Discours de S.E. Dr Yousef A. Al-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), lors de la Séance d'Ouverture …… 94

4. Allocution de S.E. Dr Bandar M. H. HAJJAR, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (Groupe de la BID), lors de le Séance d'Ouverture …… 99

5. Rapport de la 33ème Réunion du Comité de Session……... 106

6. Discours de Clôture de S.E. Dr Fuat OKTAY, Vice-Président de la République de Turquie ……. 113

7. Recommandations de Politiques des Réunions des Groupes de Travail du COMCEC …… 119

8. Liste des Documents de Base Examinés et/ou Présentés lors de la Trente- Troisième Session du COMCEC…… 167

P R E M I È R E P A R T I E

RÉSOLUTION DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET ETABLISSANT DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaitre à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE :

1. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

2. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de

consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

3. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

4. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

5. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE À S.E. KENAN EVREN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA TREIZIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET : « UNITÉ ET SOLIDARITÉ POUR LA JUSTICE ET LA PAIX », RÉPUBLIQUE DE TURQUIE – İSTANBUL

(14-15 avril 2016)

OIC/13ÈME SOMMET 2016 / FC / FINAL

"… Nous nous félicitons des diverses initiatives tendant à élargir la coopération intra-OCI dans des secteurs tel que l'agriculture, la sécurité alimentaire, le tourisme, les transports et la finance islamique. À cet égard, nous saluons le rôle crucial du COMCEC et de toutes les institutions de l'OCI dans la mise en œuvre des programmes et projets de l'OCI, notamment les cadres pour le tourisme, les transports et l'agriculture, ainsi que le projet de chemin de fer de l'OCI reliant Dakar à Port Soudan. Et saluons également l'initiative de Son Altesse le Prince de l'état du Koweït consistant à créer un fonds pour la vie décente à 100 millions de dollars américains dont ont bénéficié plusieurs Etats islamiques pour soutenir leurs programmes de sécurité alimentaire." (Page, 28 paragraphe 130)

"… Nous saluons également les efforts du COMCEC pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres, en particulier l'entrée en fonction de l'institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC) le lancement de l'indexe 50 de la charia pour le S&P OIC/COMCEC, la création du forum des régulateurs des marchés des capitaux, la création du forum du tourisme du secteur privé OIC/COMCEC et du cadre de coopération dans le domaine du transport (document d'Izmir 2011). Nous demandons aux Etats membres de participer activement à ces programmes et projets développés sous les auspices du COMCEC." **(**Page 28, paragraphe 131**)**

"…. Nous nous félicitons du rapport d'étape du COMCEC présenté par S.E. le Président Abdallah Gül, président de la République de Turquie et du COMCEC, et apprécions et saluons ses efforts méritoires et sa conduite éclairée du COMCEC pour en améliorer l'efficacité et en parfairel'organisation institutionnelle. (Page 28, paragraph 132)

D E U X I È M E P A R T I E

- I -

ORDRE DU JOUR
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018)

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA 34ème SESSION DU COMCEC

(Istanbul, du 26 au 29 novembre 2018)

1. Séance d'Ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en Œuvre de l'OCI-2025: Programme d'Action
4. Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux Pays Membres de l'OCI
5. Commerce Intra-OCI
6. Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
7. Améliorer le Transport et les Communications
8. Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif
9. Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
10. Allègement de la Pauvreté
11. Renforcement de la Coopération Financière
12. Échange de Vues sur «Faciliter le commerce: Améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers dans les États membres de l'OCI ».
13. Date de la 35ème Session du COMCEC
14. Questions Diverses
15. Adoption des Résolutions

- II -

RÉSOLUTION
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018)

Original : Anglais

RÉSOLUTION
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION
DU COMCEC

(İstanbul, 26-29 novembre 2018)

La Trente-quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 26-29 novembre 2018 à İstanbul, Turquie ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 13ème Session de la Conférence du Sommet Islamique, qui s'est tenue à İstanbul, République de Turquie les 14-15 avril 2016, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie, pour sa contribution à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique, et a exprimé sa profonde gratitude pour la mise en œuvre réussie du statut et de la stratégie révisés du COMCEC adoptés lors du 4ème Sommet Islamique Extraordinaire ;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (Conférences) du COMCEC, de la 4ème Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Économique du COMCEC en 2009, de la 45ème Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 33ème Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les États Membres en faveur de la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4ème Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique qui s'est tenue les 14 et 15 août 2012 à Makka Al-Mukarramah ; et à l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté lors de la 13ème Session de la Conférence du Sommet Islamique tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, en Turquie ;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet islamique et au Statut du COMCEC, notamment pour servir de forum central permettant aux États Membres de débattre des questions économiques et commerciales internationales.

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques,

Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ;

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, Réunions, ateliers de travail, foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA, l'OAIA et l'INMPI.

Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour : Point 2)

1- **Salue** le Rapport sur l'état d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **félicite** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à sa mise en œuvre et **demande** aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums pertinents de l'OCI.

3- **Salue** le bon déroulement des réunions des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 33ème Session du COMCEC et **salue également** les travaux de recherche et les perspectives sectorielles menées par le Bureau de Coordination du COMCEC notamment pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions

tenues en février-avril et septembre-novembre 2018.

5- **Félicite également** les efforts des Pays Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations ministérielles de politique du COMCEC, **invite** tous les Pays Membres à poursuivre leurs efforts, autant que possible, afin de mettre en œuvre les recommandations de politique, et **exhorte** les institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les Pays Membres dans ce sens.

6- **Félicite** l'achèvement de treize projets financés dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2017 et le progrès accompli dans la mise en œuvre de dix-sept nouveaux projets en vertu du cinquième appel de projets en 2018 et **accueille** le sixième appel de projets fait par le Bureau de Coordination du COMCEC en septembre 2018.

7- **Invite** les Pays Membres à utiliser davantage le Financement de Projets du COMCEC pour mettre en œuvre les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

8- **Appelle** les Points Focaux Nationaux ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour assurer l'efficacité de la communication et de la coopération.

9- **Invite** les Pays Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

10- **Encourage** les États Membres enregistrés aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer de manière active aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents et de bénéficier du Financement de Projets du COMCEC pour réaliser leurs propres projets de coopération.

11- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Pays Membres enregistrés à au moins un Groupe de Travail du COMCEC a atteint les 50 participants, **demande** aux Pays Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

12- **Salue** la tenue de la Sixième Réunion Annuelle de Coordination du Groupe de Travail des Points Focaux du COMCEC, organisée par le Bureau de Coordination du COMCEC les 3-5 juillet 2018 à Ankara, Turquie.

13- **Exhorte** les États Membres concernés à compléter les «Formulaires d'Évaluation» distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC afin faire le suivi de la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

14- **Demande également** aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

15- **Souligne** que le Financement de Projets du COMCEC peut être utilisé de manière plus efficace par les Pays Membres ayant des capacités avancées dans divers domaines de coopération, pour partager leur expérience avec les autres Pays Membres.

16- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPE pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie COMCEC.

17- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC d'étudier la possibilité de créer un nouveau Groupe de Travail chargé de traiter les questions émergentes cruciales telles que l'industrie, l'innovation, la recherche et développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes.

18- **Compte tenu** des développements récents et des tendances changeantes dans le monde, **demande** aux institutions de l'OCI concernées de prendre en considération les questions concernant l'industrie, l'innovation, la recherche et le développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes dans la conception de leurs futurs programmes et activités.

19- **Souligne** le rôle du COMCEC dans la coordination générale des activités de l'OCI en matière de coopération économique et commerciale entre les États Membres, conformément à son mandat.

20- **Souligne également** le rôle du BCC dans la réalisation d'activités avec les États membres, les institutions de l'OCI et d'autres organisations internationales afin de réaliser les objectifs du COMCEC tels qu'ils sont énoncés dans ses statuts.

21- **Demande** aux Institutions de l'OCI travaillant dans les domaines économique et commercial de poursuivre la coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC,

y compris par le biais du Comité de Session, afin de garantir les progrès et la complémentarité dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de l'OCI 2025 : Programme d'action, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

22- **Demande** au BCC d'envisager d'organiser des visites d'étude dans les Pays Membres demandeurs afin d'évaluer les besoins et les priorités des Pays Membres et de les aider à surmonter les défis de développement communs.

23- **Adopte** les recommandations de la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui s'est tenue les 9-10 mai 2018 à Ankara, Turquie.

Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (Ordre du jour : Point 3)

24- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'action

25- **Souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'Action du COMCEC, et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports exhaustifs sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi conformément aux précédentes résolutions pertinentes du COMCEC.

26- **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux États Membres de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux États Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)

27- **Prend note de** l'édition 2018 du rapport économique annuel de SESRIC intitulé «Perspectives économiques de l'OCI 2018 : Défis et opportunités pour réaliser l'OCI-2025» et exprime sa reconnaissance au SESRIC pour avoir fourni la première analyse détaillée des domaines prioritaires connexes de l'OCI-2025 : Programme d'action à travers une sélection d'indicateurs de performance.

28- **Invite** les États Membres à prendre en compte les défis et opportunités identifiés par le rapport afin d'atteindre les objectifs énoncés par l'OCI-2025 à travers une coordination et un partenariat efficaces.

29- **Confie** au SESRIC la mission de continuer de surveiller les développements économiques mondiaux et leur incidence sur les États Membres, et de présenter un rapport lors des sessions annuelles du COMCEC.

Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)

30- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC qui sert également de réunion préparatoire à la Session Ministérielle d'Échange de Vues, les 7 et 8 mars 2018 à Ankara, sous le thème «Faciliter le commerce» : Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques soumises par le biais des six titres suivants :

- Simplifier les procédures commerciales et la documentation
- Cadre légal et réglementaire
- Infrastructure Physique et modernisation
- Harmonisation et alignement des normes et de la conformité
- Adopter des mesures pour faciliter le commerce de transit
- Coopération régionale/internationale

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(8))

31- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce tenue le 6 novembre 2018 à Ankara sous le thème «Améliorer les Programmes des Opérateurs Économiques Agréés dans les États Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Encourager la conception d'un ensemble attrayant dans lequel les avantages procurés au secteur privé par le programme OEA sont supérieurs aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants afin d'inciter les entreprises à participer au programme,
- Promouvoir une approche intégrée dans les dimensions législative, organisationnelle et opérationnelle avec d'autres agences gouvernementales lors de la phase de conception des opérateurs économiques agréés, afin d'éliminer les doubles emplois, les redondances et les procédures contraignantes,
- Encourager l'adoption et l'augmentation du nombre d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM), car ils permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier

d'avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires,

- Améliorer la communication avec le secteur privé avec les opérateurs économiques agréés grâce à la gestion de la relation client,
- Soutenir la participation des PME à la chaîne d'approvisionnement afin de tirer pleinement parti des programmes d'OEA.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(9))

32- **Fait appel** aux États Membres qui se sont enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce de participer à la 13ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce qui se tiendra le 7 mars 2019 à Ankara sous le thème «Augmenter la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI» et la 14ème Réunion qui sera organisée le 24 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Faciliter le commerce de transit dans les États Membres de l'OCI en mettant l'accent sur l'AFC de l'OMC» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'enregistrer au Groupe de Travail de COMCEC sur le Commerce.

33- **Salue** les efforts du Surinam et du CIDC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer les Services de Soutien des PME au Surinam et en Guyane pour Augmenter la Participation aux Chaines de Valeur Mondiales» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec la Guyane et la Turquie,
- Le Projet intitulé «Faciliter le commerce : L'identification des Obstacles Non Tarifaires parmi les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Royaume du Maroc, le Sénégal et la République Arabe d'Égypte.

34- **Salue également** les efforts du Maroc, du Nigéria, du Soudan et de l'INMPI pour la mise en œuvre des projets suivants en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Étude de faisabilité sur l'interopérabilité de certains Systèmes à Guichet Unique dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec le Cameroun et la Tunisie,
- Le projet intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Nigéria en

partenariat avec le Maroc et l'Indonésie,

- Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les Systèmes à Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec quatre autres États Membres,
- Le projet intitulé «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/INMPI» mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec 20 États Membres.

35- **Demande** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI dans le domaine du commerce et **appelle** ces institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

36- **Prend note** du fait que le Centre de Recherche et d'Information de la Chambre Islamique (CRICI) de la République islamique d'Iran organisera un atelier de travail conjoint avec le SESRIC sur «L'impact des stratégies de l'entrepreneuriat sur le développement des PME» en 2019.

37- **Exprime** sa gratitude au Royaume du Maroc pour son accueil et au CIDC pour avoir organisé la Réunion d'Experts de Haut niveau sur les «Principaux obstacles à l'investissement et la facilitation de l'investissement en Afrique» les 24 et 25 janvier 2018 à Casablanca, Royaume du Maroc.

i) SPC-OCI

38- **Fait appel** aux États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les invite à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

39- **Se félicite** de la soumission au secrétariat du CNC de listes de concessions mises à jour par Turquie, Malaisie, Bangladesh, Pakistan, Jordanie, République islamique d'Iran, Maroc et le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au nom de ses six Pays Membres, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, Bahreïn et Oman, et **demande** au Secrétariat du Comité de négociation commerciale (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et les diffuser en conséquence entre les États Membres.

40- **Salue** les observations faites par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et

la Turquie au Secrétariat du CNC sur les mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI, et **demande** aux autres États Membres participants de notifier le Secrétariat du CNC des mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

41- **Accueille favorablement** l'offre de la République du Soudan d'organiser un «Atelier de travail régional sur le SPC-OCI et le Système Commercial Multilatéral» à Khartoum les 17 et 18 décembre 2018 et la République du Suriname d'organiser un atelier de travail sur «le SPC-OCI et les Solutions Commerciales intra-OCI» à Paramaribo en 2019 en coopération étroite avec le Secrétariat du CNC.

42- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

43- **Exprime** ses remerciements aux États Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- La République de Turquie pour l'organisation et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la «5ème Expo Halal de l'OCI» à İstanbul les 23 et 25 novembre 2017,
- L'État du Koweït pour avoir accueilli et le CIDC pour avoir organisé «l'Édition exceptionnelle du salon des États Membres de l'OCI» à Koweït-city, les 6-10 février 2018,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation de la «2ème édition du Salon du mobilier et de la décoration d'intérieur des États membres de l'OCI» les 13-16 mars 2018 et du «11ème Salon des industries agroalimentaires des États Membres de l'OCI» les 20-23 mars 2018 à Djeddah,
- Le Royaume du Maroc pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation du 4ème Salon Spécialisé sur « les Services de l'Enseignement Supérieur dans les Etats membres de l'OCI», à Casablanca les 26-29 avril 2018.

44- **Salue** l'offre des États Membres suivants d'organiser des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2018-2019 et **demande** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République de Turquie accueillera la «6ème Expo Halal de l'OCI» à İstanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 et la «7ème Exposition Halal de l'OCI» le 28

novembre - 1er décembre en coordination avec l'INMPI,

- La République de Côte d'Ivoire accueillera à Abidjan, du 7 au 9 décembre 2018, la «4ème exposition sur la santé de l'OCI» et le «Forum et exposition sur l'économie sociale et solidaire» en collaboration avec le Groupe de la BID à Abidjan au premier trimestre de 2019,
- L'État du Koweït accueillera les 5-8 mars 2019 «une édition exceptionnelle de l'Exposition du tourisme et de l'artisanat des États Membres de l'OCI» et un «Salon de la construction et de la décoration pour les États Membres de l'OCI» les 8-12 octobre 2019 à Koweït City,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera la «12ème Exposition des Industries Agro-Alimentaires des États Membres de l'OCI», à Djeddah, du 12 au 26 mars 2019,
- La République d'Irak accueillera le 16ème Salon du Commerce de l'OCI à Bagdad les 7-13 avril 2019,
- Le Royaume du Maroc accueillera l'Expo et le Forum sur le transport et la logistique des États Membres de l'OCI parallèlement à LogisMed 2019 à Casablanca les 9-11 avril 2019 ;
- La République populaire du Bangladesh accueillera l'exposition sur l'économie maritime et la construction navale et la pêche des États Membres de l'OCI à Dhaka les 1-4 mai 2019 ;
- La République islamique d'Iran accueillera le «3ème Salon sur le Tourisme des États Membres de l'OCI» à Téhéran en 2019,
- Les Émirats arabes unis accueilleront l'exposition universelle «EXPO 2020 Dubai» à Dubaï de novembre 2020 à avril 2021.

45- **Prend note** de l'offre de la République islamique d'Iran qui organisera la «12ème Exposition Internationale du Tourisme et des Industries Connexes» et de la conférence intitulée «L'Orientation Halal, la nouvelle tendance mondiale», tenue simultanément les 12-15 février 2019 à Téhéran et «La 1ère Exposition Halal d'Iran» en novembre 2019 et **demande** aux États Membres de participer activement à ces événements.

46- **Réitère** sa demande envers les États Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

47- **Réitère également** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue d'organiser ses foires sectorielles spécifiques en collaboration avec les États Membres et qu'il soumette régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des foires lors des Sessions du COMCEC.

iii) Assistance Technique liée à l'OMC

48- **Exprime** ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et au CIDC pour avoir organisé des cours et séminaires de formation liés à l'OMC à l'intention des États Membres et souligne la nécessité de diffuser plus efficacement les informations relatives aux cours de formation parmi tous les États Membres.

49- **Appelle** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **demande** à la BID et au CIDC de mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

50- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

51- **Remerciant** le CIDC, le Secrétariat général de l'OCI, le bureau de Genève de l'OCI et le Groupe de la BID d'avoir organisé un atelier et préparé une étude sur les «Options pratiques pour accroître la coordination des États membres de l'OCI à l'OMC», **prend note** de l'étude susmentionnée préparée par le CIDC et Groupe de la BID et **demande** au Groupe de la BID et au CIDC de poursuivre leurs efforts pour améliorer la coordination avec l'OMC et **demande également** aux missions permanentes des Pays Membres de participer activement aux réunions de coordination à Genève.

52- **Demande** au Groupe de Travail sur le Commerce d'examiner, le cas échéant, lors de ses réunions futures les questions liées à l'OMC et le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec la BID et le CIDC, d'envisager la possibilité d'organiser une Réunion Ministérielle Consultative sur l'OMC en marge de la Session Ministérielle du COMCEC .

53- **Exprime sa gratitude** à l'État des Émirats arabes unis d'avoir accueilli et au CIDC et à la BID d'avoir organisé un atelier sur la onzième Conférence Ministérielle post-OMC des États Membres de l'OCI à Dubaï les 19-20 novembre 2018.

54- **Accueille** l'offre de la République islamique du Pakistan et la République de Turquie de partager leurs expériences liées à l'OMC avec les pays non membres de l'OCI

par le biais de programmes de formation en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI afin de faciliter leur processus d'accession.

55- **Appelle** les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Pays Membres qui ont besoin d'une assistance technique en matière de facilitation du commerce, y compris les aspects techniques, juridiques et infrastructurels, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.

iv) Activités de Financement du Commerce

56- **Apprécie** les activités de financement, de promotion et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les États Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

57- **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création en 2008 et jusqu'à présent US$ 43,9 milliards et US$ 34,5 milliards respectivement, et le total de leurs approbations et décaissements en 2017 ont atteint US$ 4,9 milliards et US$ 3,4 milliards respectivement.

58- **Salue** les efforts de la CIFC dans le financement des PME et des États Membres les Moins Avancés, et **prend note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

59- **Invite** les États Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et SIACE), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

60- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la SIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (AATB), le Fonds de développement du commerce, le Programme pour les PME d'Afrique de l'Ouest et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités de la SIFC.

61- **Prend note** des efforts déployés par la SIFC pour mettre en œuvre des Programmes commerciaux intégrés pour le développement des produits de base, notamment le Programme de Développement du Café en Indonésie, le Programme de Renforcement des Liens en Guinée et le Programme Cotton Bridge.

62- **Prend également note** des efforts déployés par la SIFC pour la diversification des Instruments Financiers Islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Islamique dans les forums internationaux.

63- **Prend note** du Programme de Renforcement des Capacités de haut niveau fourni par la SIFC aux pays de la CEI et à l'Afghanistan sur les Renseignements sur les Marchés, dans le cadre des Programmes d'Assistance Technique liée au commerce fournis aux Pays Membres, et **appelle** les institutions de l'OCI concernées à se joindre à ces efforts et à les soutenir.

64- **Félicite** la CIFC pour l'organisation de la 1ère réunion du Conseil d'Administration du Programme «Ponts du commerce arabo-africain» (AATB) au Maroc, qui fait appel à la CIFC de poursuivre la mise en œuvre réussie du plan d'action visant à renforcer les flux commerciaux entre les régions arabe et africaine, et invitent les Pays Membres des deux régions à soutenir et coopérer avec la CIFC pour la mise en œuvre de ce programme.

65- **Félicite** les efforts déployés par la CIFC pour mettre en œuvre le Programme de Réduction des Aflatoxines en Gambie.

66- **Prend note** des efforts de la SIACE en tant que seule société multilatérale d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.

67- **Prend note avec satisfaction** que le montant total de l'assurance entreprise fournie par la SIACE s'est élevé à 29 milliards USD au cours des cinq dernières années et que la Société avait facilité 11,27 milliards USD en transactions commerciales et investissements directs étrangers en 2017.

68- **Prend note** avec satisfaction de l'initiative du Groupe de la BID intitulée «Business Intelligence Center de l'OCI» dirigée par la SIACE et **demande** au groupe de la BID, en particulier la SIACE, de commencer à mettre en œuvre cette initiative en tant que Programme de l'OCI relevant de l'un des Pôles Régionaux de la BID, en partenariat étroit avec le SESRIC et d'autres institutions pertinentes de l'OCI, selon les besoins.

v) Les Activités Commerciales de l'INMPI

69- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des États Membres.

70- **Salue** la République de Côte d'Ivoire, l'État du Qatar, la République du Kazakhstan et la République d'Ouzbékistan, comme nouveaux membres à l'INMPI, ce qui a augmenté le nombre des États Membres de l'INMPI à 37, et 3 Observateurs, et **invite** les États Membres concernés à devenir membres de l'INMPI et à participer activement à ses comité techniques (CT), et Conseils de Métrologie et d'Accréditation.

71- **Se félicite** de la visibilité croissante de l'INMPI et **exprime** ses remerciements à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **invite** les États Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC - Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

72- **Invite** les États Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les États Membres, et **invite** les États Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.

73- **Exprime sa reconnaissance** à la République de Turquie pour son accueil et à l'INMPI et le CIDC d'avoir soutenu le Sommet Mondial Halal à İstanbul les 23-25 novembre 2017 et **fait appel** aux États Membres pour participer au prochain «Sommet Mondial Halal İstanbul 2018» qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2018, sous l'égide de la Présidence de la République de Turquie.

74- **Note avec satisfaction** l'organisation de la 1ère Réunion du Conseil de gestion de la normalisation (SMC) tenue les 1 juin 2018, 2, la 1ère Réunion de la Direction du Conseil d'Accréditation (CA) de l'INMPI tenue les 26-27 février 2018, la 2ème Réunion de la Direction du CA de l'INMPI tenue les 28-29 juin et la 5ème Réunion du Conseil de métrologie (CM) de l'INMPI tenue les 19-20 avril 2018 à İstanbul, en Turquie.

Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour : Point 6)

75- **Prend note** des efforts entrepris par la CICIA pour l'organisation de forums, de programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

76- **Encourage** les Chambres de Commerce des États Membres à participer activement aux activités de la CICIA.

77- **Prend note** de l'organisation du Programme de Formation sur «la Promotion de l'Entrepreneuriat Technologique et la Gestion des Incubateurs d'Entreprises et des Parcs Technologiques» les 23-25 avril 2018, à İstanbul, République de Turquie.

78- **Prend note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICIA et **appelle** le secteur privé des États Membres à participer activement aux activités suivantes :

- La 17ème Réunion du secteur privé pour les pays membres de l'OCI / Forum d'échanges commerciaux qui se tiendra en 2019,
- Le 10ème Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra en 2019,
- Atelier de travail / Programme de formation spécialisé devant se tenir en 2019 sur la Promotion de l'industrie artisanale par le biais des PME ; développer les entreprises existantes par le développement des compétences et explorer les destinations du Tourisme de Santé,
- Atelier de travail sur la Promotion de la croissance et de la technologie vertes dans les interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités qui se tiendront au cours du premier semestre de 2019,
- Le Forum des Chambres de Commerce de l'OCI qui se tiendra en 2019.

79- **Prend note** que le CID, la division du secteur privé du groupe de la BID, a fourni un financement de $910 millions en 2017 à 44 projets de développement du secteur privé dans 18 pays.

80- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC et de la 45ème Réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, **se félicite** des récents développements concernant les préparatifs techniques et l'organisation de deux Réunions du Groupe de Travail les 13 avril 2018 et 9 juillet 2018 sur l'établissement du Centre

d'Arbitrage de l'OCI affilié à la CICIA à İstanbul par TOBB et la CICIA et **demande** à la CICIA et au TOBB de finaliser les préparatifs techniques en vue de la mise en service du Centre d'arbitrage de l'OCI à İstanbul en 2019 et **demande également** aux Pays Membres d'encourager leurs Chambres à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage.

Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour : Point 7)

81- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du COMCEC sur le Transport et les Communications le 15 mars 2018 à Ankara, République de Turquie, sous le thème «Gouvernance des Corridors de Transport entre les États Membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons de Politiques», **salue** ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer/Améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire propice à une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et à la réalisation d'objectifs exigeant des réformes,
- Souligner l'importance d'un secrétariat/une unité de coordination des corridors afin de faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés,
- Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures concrètes telles que l'infrastructure et des mesures souples telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités,
- Rechercher le soutien des organisations internationales concernées pour faire progresser la gouvernance des corridors, en particulier au cours de la phase initiale de développement des corridors.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(23))

82- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications le 11 octobre 2018 à Ankara, en Turquie, sous le thème «Planification des infrastructures de transport national dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques :

- Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre des plans directeurs de transport nationaux en tenant compte des meilleures pratiques internationales pour des plans et des solutions plus intégrés et durables en matière terrestre et de transport.

- Identifier des indicateurs clés de performance complets et pertinents pour un suivi et une évaluation efficaces de la performance des plans de transport et de leurs résultats, et partager les résultats avec les parties prenantes concernées des secteurs public et privé.
- Améliorer la capacité de planification des États Membres de l'OCI en appliquant des méthodes contemporaines telles que la définition d'une vision avec une série d'objectifs sociaux et économiques.
- Améliorer le processus de planification des infrastructures de transport nationales et encourager les partenariats public-privé (PPP), en particulier pour l'évaluation des besoins, la promotion des investissements, le bon fonctionnement des opérations et de la maintenance.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(24))

83- **Invite** les États membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC à participer activement à la 13ème Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications qui se tiendra le 14 mars 2019 sous le thème «Améliorer les évaluations de projets de transport dans les Pays Islamiques», ainsi que sa 14ème Réunion qui se tiendra le 3 octobre 2019, sous le thème «Améliorer la gestion des risques dans les projets de PPP pour les transports dans les pays islamiques», et **invite également** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC.

84- **Félicite** les efforts déployés par la Côte d'Ivoire en partenariat avec le Burkina Faso et le Mali pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé «Améliorer les capacités en matière de sécurité routière en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali» en 2017 dans le cadre du quatrième appel à projets dans le cadre du cadre du Financement de projets du COMCEC.

85- **Salue également** les efforts de la Gambie, de l'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Analyse des systèmes de gestion de la base de données routières dans certains États choisis de l'OCI» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigéria et le Sénégal,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité du corridor de transport Iran-Caucase» mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec l'Azerbaïdjan et la Turquie,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité pour la reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hejaz» mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec

l'Irak et la Turquie,

86- **Félicite l'offre renouvelée** de la République du Soudan d'accueillir la Deuxième Conférence Islamique des Ministres des Transports en 2019 à Khartoum, et **appelle** les États Membres et les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

87- **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan, **a demandé** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les États Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

88- **Prend note** de la proposition de la République islamique d'Iran sur le corridor transpérite et **renvoie** l'affaire au Groupe de Travail compétent du COMCEC.

Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 8)

89- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui s'est tenue le 15 février 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de développement de destinations et d'institutionnalisation dans les Pays Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politique suivantes :

- Encourager la création/le renforcement des organisations de gestion de destination (OGD) locales et régionales public-privé avec l'attribution de responsabilités en matière de planification, développement, marketing et gestion de destination,
- Planifier l'offre et la demande ainsi que l'identification et le suivi des indicateurs de performance clés pour assurer le développement du tourisme durable à la destination,
- Encourager l'autofinancement des OGD et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources,
- Promouvoir des destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et des alliances avec des parties prenantes externes.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(28))

90- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme le 13 septembre 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de marketing pour les destinations dans les Pays Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Création/Habilitation d'un organisme central (par exemple, une OGD) pour positionner la destination parmi les destinations concurrentes, pour créer l'image de marque de la destination et pour promouvoir la destination en utilisant des outils tels que les médias sociaux, le marketing numérique, les foires commerciales, les relations publiques et l'organisation de voyages de familiarisation.
- Encourager le développement de nouveaux produits (événements, festivals et autres produits appropriés) pour atténuer les effets négatifs saisonniers et les risques liés à la dépendance à un produit ou à un marché unique.
- Gérer et réglementer les canaux de distribution existants, développer de nouveaux canaux de distribution pour éviter la dépendance et minimiser l'asymétrie de pouvoir entre les parties prenantes de la destination ainsi que les intermédiaires internationaux et établir des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes susceptibles de créer des synergies pour la destination et d'autres collaborateurs (i.e. compagnies aériennes, organisateurs d'événements, etc.).
- Promouvoir la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de données de marché sur les caractéristiques des visiteurs, la saisonnalité, la performance des canaux de distribution, les marchés sources, les tendances, etc., tout en respectant la confidentialité et la vie privée des individus, afin d'améliorer l'efficacité commerciale des parties prenantes de la destination ainsi que des OGD.
- Utiliser des plateformes numériques et des applications mobiles et accorder une attention particulière aux canaux de médias sociaux pour améliorer l'expérience touristique, la crédibilité de l'information et l'interaction entre les visiteurs dans le marketing de destinations.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(29))

91- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme, à participer activement à la 13ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui sera organisée le 13 février 2019 à Ankara sous le thème «Stratégies de gestion de destinations durables dans les Pays Membres de l'OCI» et sa 14ème Réunion qui se tiendra le 5 septembre 2019 sous le thème «Développer des corridors de tourisme multi-destinations dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.

92- **Salue** les efforts du Mozambique, du Soudan, de la Gambie et du SESRIC pour la réussite des projets suivants soient mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité de la Main-d'œuvre du Tourisme Favorable aux Musulmans» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec le Mali et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité des Producteurs Artisans et des Clients dans les Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec le Tchad et le Djibouti,
- Le Projet intitulé «Élaboration d'un Programme de Formation et de Certification pour l'Industrie Musulmane des Voyages, du Tourisme et de l'Hôtellerie» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigeria et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Programme de Formation sur le Développement et la Promotion du Tourisme Favorable aux Musulmans dans les Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 18 Pays Membres.

93- **Salue également** les efforts du Burkina Faso, du Mali, du Mozambique et du SESRIC pour la mise en œuvre des projets en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer la résilience du secteur du tourisme face aux crises par la communication» mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Niger et la Côte d'Ivoire,
- Le Projet intitulé «Formation sur la communication de crise dans le tourisme pour certains Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Mali en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Tourisme communautaire par la promotion des sites du patrimoine pour l'allègement de la pauvreté» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Amélioration de l'écosystème du tourisme islamique dans les Pays Membres de l'OCI : Destination et développement de l'industrie» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 13 Pays Membres.

94- **Salue** la tenue de la 10ème Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) du 5 au 7 février 2018 à Dhaka/Bangladesh et **se félicite** de la sélection de Dhaka/Bangladesh et de Gabala/Azerbaïdjan comme villes du tourisme de l'OCI pour 2019 et 2020, respectivement.

95- **Prend note** du rapport de la 6ème Réunion du Forum sur le tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC qui s'est tenue le 8 mars 2018 à İstanbul, sous le thème «Le patrimoine culturel en tant qu'outil pour le tourisme durable dans les Pays Membres de l'OCI» **invite** les États Membres à participer à la 7ème Réunion du Forum qui se tiendra en 2019 à İstanbul, Turquie.

96- **Invite** les États Membres à encourager leurs institutions concernées, les entreprises de tourisme et les voyagistes, etc. à poursuivre leurs efforts, notamment en organisant des campagnes de promotion et des visites supplémentaires à Quds al-Sharif pour soutenir les résidents palestiniens d'Al-Quds et à faire preuve de solidarité leur.

97- **Prend note de** l'offre faite par la République islamique d'Iran d'accueillir «la 5ème Conférence du Tourisme de Santé des Pays Islamiques» en 2019 et **invite** les États Membres à participer activement à cet événement.

98- **Prend note avec satisfaction** des propositions suivantes du Royaume de Bahreïn :

- Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé pour diversifier les projets touristiques et attirer plus d'investissements
- Atteindre le maximum d'efficacité, d'efficience et de compétitivité mondiale dans le secteur du tourisme,
- Développer des législations efficaces et modernes pour assurer le flux des investissements touristiques locaux et internationaux
- Améliorer la coordination et la coopération au niveau régional pour utiliser les sites du patrimoine culturel et les réserves naturelles comme attractions touristiques

Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 9)

99- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 22 février 2018, à Ankara sous le thème «Améliorer la Performance du Marché Agricole : Développer des systèmes d'information sur les marchés agricoles», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Concevoir des Systèmes d'Information des Marchés (SIM) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées grâce à un appui budgétaire soutenu et à un cadre de suivi et d'évaluation efficace,
- Construire une capacité suffisante pour le suivi des stocks, l'analyse des tendances et les prévisions, ainsi que pour d'autres sujets pertinents, en plus de fournir des

informations sur les prix pour un SIM plus performant,

- Relier le SIM à d'autres institutions soutenant le marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels,
- Former les mécanismes/plates-formes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et garantir l'examen efficace de la qualité des informations fournies.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(35))

100- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC qui s'est tenue le 20 septembre 2018 sous le thème «Analyse des structures du commerce agroalimentaire afin de promouvoir les réseaux de commerce agroalimentaire parmi les États Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer et mettre en œuvre des systèmes d'accès préférentiel aux marchés et des accords commerciaux intra-régionaux et transrégionaux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole,
- Renforcement de la capacité de l'offre et amélioration de la capacité de la demande en rationalisant les mesures non tarifaires (MNT) pour une structure agricole durable parmi les Pays Membres de l'OCI,
- Développer et accroître la connectivité économique ainsi que la connectivité physique et informationnelle afin de réduire les coûts du commerce sur les marchés du commerce agricole pour un développement durable du commerce agricole.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(36))

101- **Invite** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC à participer activement à la 13ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture qui se tiendra le 21 février 2019 à Ankara, sous le thème «Examiner les politiques commerciales agricoles afin de promouvoir l'agriculture intra-OCI» et sa 14ème Réunion qui se tiendra le 12 septembre 2019 sous le thème «Accroître la résilience des systèmes alimentaires dans les États islamiques face aux futures crises alimentaires» et appelle également les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC.

102- **Salue** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour la mise en œuvre réussie des

projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Réduction des Pertes Post-Récolte dans les Céréales pour Améliorer les Moyens de Subsistance Ruraux » mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec l'Indonésie et le Nigeria,
- Le Projet intitulé «L'Amélioration du Revenue des Petites et Moyennes Exploitations Agricoles dans les États Membres de l'OCI en Réduisant les Pertes dans la Production Animale» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Brunei Darussalam, la République Arabe d'Égypte, la Malaisie et le Soudan.

103- **Salue également** les efforts de l'Indonésie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles pour les horticulteurs» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec six autres Pays Membres,

- Le projet intitulé «Améliorer les services de vulgarisation de l'irrigation agricole» mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec la Palestine, le Maroc et la Tunisie.

104- **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la Huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole au dernier trimestre de 2019 à İstanbul et **invite** les États Membres et les organes et institutions concernés de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC à participer activement à cet événement important.

Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 10)

105- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté le 5 avril 2018 à Ankara, sous le thème «Qualité de l'éducation dans les pays membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles desservant les défavorisés et les plus pauvres, en améliorant les taux de rémunération, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et la réforme des programmes,

- Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et l'usage plus répandu de nouveaux modèles basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC),
- Promouvoir de meilleures possibilités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à un enseignement pré-primaire accessible et abordable,
- Assurer un universalisme progressif pour combler le fossé entre les résultats d'apprentissage des riches et des pauvres,
- Encourager et renforcer la responsabilisation par le biais de l'engagement des parents et de la participation des parents au suivi de l'éducation de leurs enfants et à l'intensification de l'interaction parent-enseignant afin d'améliorer les services éducatifs.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(40))

106- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, tenue le 4 octobre 2018 à Ankara, sous le thème «Aptitudes de développement dans les Pays Membres de l'OCI : Formation professionnelle», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Améliorer l'accès des étudiants/jeunes pauvres à l'enseignement professionnel en éliminant/réduisant les frais de scolarité, en offrant des plans de bourses mensuelles et en fournissant des installations adéquates (logement) pour les étudiants venant de régions éloignées,
- Faire correspondre les compétences enseignées aux institutions d'EFTP aux exigences industrielles grâce à une mise à jour du curriculum axée sur l'emploi et sur la demande et l'amélioration des installations des institutions d'EFTP ainsi que la mise en place d'un centre de formation dans la zone industrielle
- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants dans le secteur de l'EFTP en leur proposant des programmes de développement professionnel, un rattachement industriel et une reconnaissance de leur travail en fonction de la performance,
- Accroitre la sensibilisation à l'EFTP et à la reconnaissance sociale de ses diplômés afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les secteurs d'EFTP et de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les diplômés qualifiés.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(41))

107- **Appelle** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC

sur l'Allègement de la Pauvreté à participer activement à la 13ème Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 4 avril 2019 à Ankara sous le thème «*Accès aux services de santé dans les Pays Membres de l'OCI : Une approche en faveur des pauvres*», ainsi que sa 14ème Réunion qui se tiendra le 26 septembre 2019 sous le thème «Mortalité infantile et maternelle dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait , de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.

108- **Salue également** les efforts de l'Albanie, de la Gambie, de l'Indonésie et du Suriname pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Création d'une Feuille de Route pour un Service Social Intégré pour le Logement» mis en œuvre par l'Albanie en partenariat avec la Turquie et l'Indonésie,
- Le Projet intitulé «Formation sur l'Entrepreneuriat et la Gestion des Petites Entreprises pour les Femmes en Gambie, au Sénégal et au Sierra Leone» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sierra Leone et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcer les Moyens de Subsistance Locales et Durables pour Activer les Pauvres en Ouvrant une Voie de Marketing par le Commerce Électronique» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Bangladesh, la Malaisie et le Pakistan,
- Le Projet intitulé «La Professionnalisation de la Garde d'Enfants dans Certains Pays de l'OCI» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec le Nigeria et la Guyane.

109- **Salue également** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec le Cameroun et le Sénégal.
- Le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec l'Azerbaïdjan, le Pakistan et le Bangladesh.

i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

110- **Félicite** les États Membres qui ont récemment contribué au FSID, **réitère ses demandes** aux États Membres qui se sont engagés à respecter leurs engagements et **demande** au Groupe de la BID d'en faire un rapport à la prochaine Session du COMCEC sur la manque à gagner pour atteindre le capitale ciblé du FSID.

111- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC sur les observations des États Membres visant à améliorer les performances du Fonds en matière d'allègement de la pauvreté, notamment en augmentant la base de projets et la portée du Fonds en se concentrant sur un plus grand nombre de projets, en particulier des projets de petite/moyenne taille financés par des subventions, **réitère sa demande** au FSID de prendre en compte ces observations lors de la planification de ses programmes et activités futurs.

112- **Prend note** des rapports de la BID sur le FSID et le PSDA, reconnaît le progrès réalisé dans le PSDA et demande à la BID de préparer des rapports d'évaluation sur le PSDA, à l'achèvement de ses projets, en fournissant des détails sur les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, les leçons retenues, etc. et de les soumettre aux forums appropriés de l'OCI, ainsi qu'aux prochaines réunions du COMCEC.

113- **Demande** au FSID de poursuivre sa politique de soutien aux PME.

114- **Demande également** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris les ressources gouvernementales, non-gouvernementales et le secteur privé dans les États Membres.

115- **Félicite** les efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources provenant de différentes institutions de financement pour la mise en œuvre du Programme Spécial du Développement d'Afrique (PSDA).

116- Rappelant les résolutions pertinentes des 32ème et 33ème Sessions du COMCEC, **réitère sa demande** à la BID de finaliser l'affectation du financement au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour la finalisation réussie du Programme du Coton de l'OCI.

ii) Programme de l'EPF-OCI

117- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC pour lancer et mettre en œuvre divers programmes de renforcement des capacités dans différents domaines et centres d'intérêt pour les Pays Membres, en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources

humaines dans ces pays, et **appelle** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour le programme.

118- **Appelle** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du Programme de l'EPF-OCI.

119- **Demande** au SESRIC de mener davantage de programmes de formation axés sur l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat des femmes dans le cadre de l'EPF-OCI.

iii) Mise en Œuvre des ODD

120- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, **prend note** de la liste des activités liées aux ODD des Institutions pertinentes de l'OCI en vue de l'application des ODD dans les États Membres et regroupées par le Bureau de Coordination du COMCEC et **appelle** les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement à ces activités.

121- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de compiler les activités des institutions de l'OCI concernées par les objectifs de développement durable dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de la faim, de l'éducation, de l'égalité des sexes, du travail décent et de la croissance économique, de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure et du changement climatique.

122- **Prenant note avec satisfaction** du rapport présenté par SESRIC sur l'Enquête des Tendances sur les Priorités dans les ODD des Pays Membres de l'OCI, **demand**e au SESRIC de préparer un rapport annuel pour rendre compte des progrès réalisés au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD classés par ordre de priorité tel que décidé par les États Membres, à soumettre aux Sessions Ministérielles du COMCEC, et **demande également** au SESRIC d'accorder une importance particulière au développement des capacités statistiques des Bureaux nationaux de Statistiques des États Membres dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques de l'OCI (StatCaB).

Renforcement de la Coopération Financière (Ordre du jour : Point 11)

123- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 10ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 29 mars 2018 à Ankara sous le

thème «Rôle du Sukuk dans les marchés de capitaux islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développer un cadre juridique et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les principaux acteurs du marché dans le but d'améliorer l'écosystème pour l'émission de Sukuk,

- Améliorer l'infrastructure du marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour l'amélioration de l'émission de Sukuk,

- Développer une base de liquidités durables pour le soutien de la demande d'actifs de façon conforme à la Charia, et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché du Sukuk,

- Promouvoir un approvisionnement durable en émission de Sukuk auprès du secteur privé, dans le but de favoriser la diversification des participants du secteur industriel du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de référence,

- Développer un processus de gouvernance de Charia sans faille dans le but d'accélérer le délai d'émission de Sukuk, améliorer la clarté des structures de Sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et augmenter la sensibilisation au marché parmi les professionnels du secteur industriel.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(49))

124- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 25 octobre 2018 à Ankara sous le thème «Gestion des Fonds Islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développement de mesures clés (plans directeurs, activités promotionnelles, etc.) pour soutenir un écosystème viable pour les fonds islamiques,
- L'élaboration d'un cadre solide de réglementation, de surveillance et de Charia pour assurer la conformité, la croissance et la protection de tous les intérêts des parties prenantes, en particulier des investisseurs,
- Encourager la création de fonds institutionnels pour augmenter la demande de fonds islamiques,
- Encourager l'élaboration d'un cadre fiscal favorisant l'obtention d'engagements fermes de l'offre et de la demande afin de promouvoir un positionnement concurrentiel des fonds islamiques.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(50))

125- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à participer activement à la 12ème Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 28 mars 2019 à Ankara sous le thème «Financement de l'infrastructure par le biais des Finances Islamiques», et sa 13ème Réunion qui se tiendra le 17 octobre 2019 sous le thème «Améliorer le secteur Takaful dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

126- **Salue** les efforts du Nigeria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation et Directives sur l'Émission de Sukuk» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Gambie et le Togo,
- Le projet intitulé «Amélioration de la Protection des Consommateurs Financiers dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par la Turquie, en partenariat avec 11 autres Pays Membres.

i) Forum des Bourses de Valeurs OCI

127- **Salue** le rapport de la 12ème Réunion du Forum des Bourses de l'OCI, organisée par Borsa İstanbul le 11 septembre 2018, à İstanbul.

128- **Prend note** de la décision du Forum de le renommer «Forum des Échanges OIC (OICEF).»

129- **Prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des échanges de l'OCI sur les efforts du Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux pour accélérer le projet d'Échanges d'or de l'OCI en utilisant les infrastructures de négociation et de conservation nouvellement développées de Borsa İstanbul avant la création de l'Échange d'Or de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs techniques en vue de la création de l'Échange d'Or de l'OCI et d'en faire un rapport à la 35e session du COMCEC.

130- **Invite** les États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux de finaliser les travaux nécessaires en accélérant l'harmonisation des cadres réglementaires.

131- **Salue** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des

Échanges de l'OCI, d'accueillir la 13ème Réunion du Forum en 2019 à İstanbul et **demande** à tous les États Membres de prendre part activement à cette Réunion.

132- **Demande** à Borsa İstanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, en coopération avec la BID, de continuer à travailler à la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels et de développer des produits et services efficaces fondés sur l'Indice.

133- **Invite également** les États Membres à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les Indices, y compris la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels qui incluent mais ne se limitent pas à la publication de l'Indice sur les sites officiels de leurs Bourses.

ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux

134- **Salue** le rapport de la 7ème Réunion du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, qui a été accueilli par le Conseil des Marchés de Capitaux de la République de Turquie le 8 novembre 2018 à Ankara.

135- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement des marchés et la littératie financière, et **appelle** les États Membres à soutenir les efforts du forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

136- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, la Session **prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des Régulateurs des Marchés des Capitaux du COMCEC sur la création de la plate-forme électronique COMCEC Real Estate/COMCEC Real Estate Exchange entre les États Membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum/Forum de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et technologiques pour la mise en place de la plate-forme d'échange électronique immobilière/COMCEC Real Estate Exchange avant la 35ème Session du COMCEC.

137- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, la Session **invite** les États Membres intéressés à participer activement à la création de la Plate-forme électronique du COMCEC Real Estate/Bourse immobilière du COMCEC et les a invités à identifier leurs organismes agréés et à les informer au Secrétariat du Forum avant la 35ème

Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

138- **Salue** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 8ème Réunion du Forum en 2019, et **demande** à tous les États Membres de participer activement à cette Réunion.

iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires

139- **Prend note** du communiqué de la 16ème Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres de l'OCI, organisée par la Banque Centrale de Turquie à Antalya/Turquie les 23-25 septembre 2018 et **prend note également** de la décision de ladite Réunion de continuer ses activités en tant que «Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC.»

140- **Salue** l'offre de la Banque centrale de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC, d'organiser sa 1ère réunion en 2019 et **invite** tous les États Membres à participer à cette Réunion.

141- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres sur les différents aspects de la coopération et **demande** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Échange de Vues sur la «Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI» (Ordre du jour : Point 12)

142- **Salue** les Recommandations de Politiques sur «la Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI.»

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/34-18/D(8))

Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues

143- **Décide** de «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» comme thème pour la Session d'Échange de Vues à la 35ème Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture lors de sa 13ème Réunion, en coopération avec les institutions de l'OCI concernées, de proposer des recommandations de politiques concrètes sur ce sujet et d'en faire un rapport à la 35ème Session du COMCEC.

Date de la 35ème Session du COMCEC (Ordre du jour: Point 13)

144- **Décide** que la 35ème Réunion du Comité de Suivi aura lieu les 24-25 avril 2019 à Ankara, Turquie et que la 35ème Session du COMCEC aura lieu les 25-28 novembre 2019 à İstanbul, Turquie.

***Questions Diverses (Point de l'Ordre du Jour :* 14)**

145- **Appelle** les Pays Membres à signer et à ratifier les statuts du Centre du Travail de l'OCI à Bakou, en Azerbaïdjan.

- III -

RAPPORT
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, du 26 au 29 novembre 2018)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI
(İstanbul, 26-29 novembre 2018)

1. La Trente-quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 26-29 novembre 2018 à İstanbul.

2. Les représentants des États Membres suivants de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ont participé à la Session :

1- République Islamique d'Afghanistan
2- République Démocratique Populaire d'Algérie
3- République d'Azerbaïdjan
4- Royaume du Bahrain
5- République Populaire du Bangladesh
6- République du Bénin
7- Brunei Darussalam
8- Burkina Faso
9- République du Cameroun
10- République de Côte d'Ivoire
11- République de Djibouti
12- République Arabe d'Égypte
13- République du Gabon
14- République de Gambie
15- République de Guinée
16- République de Guinée-Bissau
17- République Coopérative du Guyana
18- République d'Indonésie
19- République Islamique d'Iran
20- République d'Irak
21- Royaume Hachémite de Jordanie
22- État du Koweït
23- République Kirghize
24- Libye

25-Malaisie
26-République du Mali
27-République Islamique de Mauritanie
28-Royaume du Maroc
29- République du Niger
30-République Fédérale du Nigeria
31-Sultanat d'Oman
32-République Islamique du Pakistan
33-État de Palestine
34-État du Qatar
35-Royaume de l'Arabie Saoudite
36-République du Sénégal
37-République de Sierra Leone
38-République de Somalie
39-République du Tadjikistan
40-République du Togo
41-République de Tunisie
42-République de Turquie
43-République du Turkménistan
44-République d'Ouganda
45-État des Émirats Arabes Unis
46-République d'Ouzbékistan

3. La Fédération de Russie, le Royaume de Thaïlande, la République turque de Chypre du Nord et la Bosnie-Herzégovine ont participé à la Session en tant qu'observateurs.

4. La Serbie a participé à la session en tant qu'invitée.

5. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions/Organes suivants de l'OCI étaient présents à la Session :

1- Le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC)
2- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
3- Le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA)
4- L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)
5- Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
6- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)
7- L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OAIA)

8- Forum jeunesse de la Conférence islamique pour le dialogue et la coopération (ICYF-DC)
9- La Fédération des Entrepreneurs des Pays Islamiques (FEPI)
10- L'Université Islamique de la Technologie (UIT)
11- L'Association des Institutions Nationales de Financement du Développement dans les Pays Membres de la Banque Islamique de Développement (ADFIMI)
12- Le Centre Fondateur de la Civilisation Islamique (FOCIC)

6. Des représentants des organisations internationales suivantes ont également assisté à la Session Ministérielle et aux Sessions Spéciales :

1- Le Groupe des Huit Pays en Développement (D-8)
2- L'Organisation pour la Coopération Économique et Commerciale et la Banque de Développement (ECOBANK)
3- Le Conseil de Coopération du Golfe (CCG)
4- Organisation mondiale des douanes (OMD)
5- Organisation de la coopération économique de la mer Noire (BSEC)
6- Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI)

(Une copie de la liste des Participants à la Trente-Quatrième Session du COMCEC figure dans l'Annexe I.)

7. La Réunion des Hauts Fonctionnaires de la 34ème Session du COMCEC, précédant la Session Ministérielle, s'est tenue les 26 et 27 novembre 2018 sous la présidence de S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI. Les Hauts Fonctionnaires ont délibéré des points de l'ordre du jour et ont préparé les Projets de Résolution pour examen par la Session ministérielle.

Session d'Ouverture

8. La Cérémonie d'Ouverture de la Trente-quatrième Session du COMCEC s'est tenue le 28 novembre 2018 sous la présidence de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

9. Accueillant les délégués, S.E. ERDOĞAN a souhaité que la session soit très bénéfique pour les pays membres, le monde musulman et le monde en général. S.E. ERDOĞAN a déclaré que tant que les Palestiniens s'en tiennent à leur juste objectif, les envahisseurs ne pourront jamais atteindre leurs buts.

10. S.E. ERDOĞAN a indiqué que le destin de la région de l'OCI avait été déterminé par la Première Guerre mondiale. Bien qu'un siècle se soit écoulé depuis cette guerre, S.E. ERDOĞAN a déclaré que la Région ressentait encore très profondément le traumatisme de ses effets.

11. S.E. ERDOĞAN a poursuivi sa déclaration en soulignant la nécessité de réformer le système des Nations Unies. S.E. ERDOĞAN a souligné que l'ONU, dans sa forme actuelle, manque largement de capacité pour contrer les problèmes, dans la mesure où cinq pays conservent la capacité d'obstruer le système par leur droit de veto, quels que soient les souhaits des autres États membres et du Secrétariat de l'ONU.

12. S.E. ERDOĞAN a souligné l'importance de la lutte contre le terrorisme et a déclaré qu'en tant que monde islamique, il était nécessaire de s'opposer à la destruction des anciennes villes de la civilisation islamique et à la création de nouveaux États terroristes dans la région sous le couvert de DAESH, ainsi que de dénoncer la destruction de notre avenir par des organisations aussi odieuses que FETO, PKK, AL-QAEDA, BOKO-HARAM et AL-SHABAAB.

13. S.E. ERDOĞAN a déclaré que pour minimiser le risque d'être sujet à des attitudes hostiles en termes d'économie, il serait judicieux de commencer à utiliser davantage les monnaies nationales dans les transactions commerciales entre les Pays Membres.

14. Face à la montée des tendances protectionnistes et à la hausse des tarifs douaniers, S.E. ERDOĞAN a souligné que la réduction des obstacles non tarifaires et la facilitation des procédures douanières créeront une nouvelle ouverture pour le commerce mondial, constituant une planche de salut. À cet égard, S.E. ERDOĞAN a souligné l'importance du thème de la session d'échange de vues de cette année, intitulée «Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI»

15. S.E. ERDOĞAN a également souligné l'importance de certains projets cruciaux du COMCEC tels que le Système de Préférences Commerciales (SPC-OCI), les Bourses de l'Or, la Bourse de l'Immobilier et le Centre d'Arbitrage de l'OCI. S.E. ERDOĞAN a également insisté sur la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre opérationnelle de ces projets et a souligné que la Turquie avait mis en place un Comité de Coordination Nationale de haut niveau pour les affaires du COMCEC.

16. Alors qu'il concluait son discours, S.E. ERDOĞAN a exprimé son espoir pour que tous les efforts visant à développer la coopération parmi les pays membres de l'OCI et du COMCEC renforcent la collaboration entre nos nations frères et augmentent la prospérité de la Oumma islamique.

(Une copie du texte du Discours Inaugural de S.E.Recep Tayyip ERDOĞAN figure en Annexe II.)

17. Suite au Discours Inaugural prononcé par S.E. ERDOĞAN, le Secrétaire Général de l'OCI a prononcé une déclaration lors de la Séance d'Ouverture.

18. Son Excellence le Dr. Yousef Al-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'OCI, a remercié le Gouvernement de la République de Turquie pour l'hospitalité traditionnelle et les excellentes dispositions prises pour le succès de cet événement annuel. S.E. Al-OTHAIMEEN a souligné qu'il est certain que la priorisation des projets de commerce et d'investissement contribuerait grandement à combler le fossé actuel dans le paradigme de développement des pays membres, en particulier dans la mesure où elle vise à réduire le chômage grandissant chez les jeunes et les segments vulnérables des populations de l'OCI. S.E. AL-OTHAIMEEN a également souligné que la priorisation des projets de commerce et d'investissement contribuerait également à atténuer les crises actuelles provoquées par une migration accrue des jeunes en dehors de la région de l'OCI.

19. S.E. Al-OTHAIMEEN a également exprimé ses félicitations à tous les États Membres qui ont continué à soutenir les diverses activités de l'OCI.

(Le texte de la Déclaration du Secrétaire Général de l'OCI figure en Annexe III.)

20. Les chefs des délégations du Gabon, de l'Indonésie et du Qatar ont fait des déclarations lors de la Cérémonie d'Ouverture. Ils ont salué le soutien constant du Gouvernement de la République de Turquie aux activités du COMCEC au cours des années et ont remercié S.E. ERDOĞAN pour ses conseils judicieux et son leadership dans le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI. Soulignant qu'il importait d'améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers afin de faciliter les échanges dans les pays membres, ils ont souligné la nécessité de renforcer l'intégration régionale, la modernisation des douanes, la numérisation et l'échange de connaissances dans divers domaines.

21. S.E. le Dr Bandar M. H. HAJJAR, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) a également prononcé une déclaration lors de la Séance d'Ouverture. S.E. le Dr HAJJAR a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance aux Pays Membres pour leur soutien permanent aux activités du Groupe de la BID. S.E. Dr HAJJAR a informé les délégations que la BID avait récemment entamé la mise en œuvre du «Programme quinquennal du Président» fondé sur la vision de la Banque islamique de développement ainsi que sur son cadre stratégique décennal, qui sont tous deux alignés sur les objectifs de développement durable. S.E. Dr HAJJAR a souligné que le programme

quinquennal est basé sur la promotion et l'élargissement des partenariats avec différentes parties prenantes du développement, le renforcement des chaînes de valeur ajoutée pour amplifier l'effet de développement, l'innovation des solutions de développement appropriées et des outils de financement islamiques, ainsi que le renforcement du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation développement socio-économique dans les États Membres.

(Le texte de la Déclaration du Président du Groupe de la BID figure à l'Annexe IV.)

22. M. Rifat HİSARCIKLIOĞLU, Président de l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie (TOBB) et le Vice-Président de la Chambre Islamique du Commerce d'Industrie et d'Agriculture ont prononcé un discours durant la Session d'Ouverture. M. HİSARCIKLIOĞLU a souligné l'importance du secteur privé dans les efforts de coopération entre les États Membres. M. HİSARCIKLIOĞLU a également informé les délégations que le Centre d'Arbitrage de l'OCI serait opérationnel en 2019. M. HİSARCIKOĞLU a souligné que le Centre d'Arbitrage de l'OCI dynamiserait le commerce et les investissements intra-OCI.

23. À la suite de la Cérémonie Inaugurale, S.E. le Président Recep Tayyip ERDOĞAN a reçu les Chefs de Délégations.

Session de Travail Ministérielle

24. La Session de Travail Ministérielle de la Trente-Quatrième Session du COMCEC s'est tenue le 28 novembre 2018 sous la présidence de S.E. Fuat OKTAY, Vice Président de la République de Turquie.

25. La Session a adopté l'Ordre du Jour de la Trente-Quatrième Session du COMCEC.

26. Suite à l'adoption de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires (RHF) a informé la Session des résultats de la RHF et des recommandations de politique sur la «Facilitation du commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI» délibéré lors de la RHF et soumis à l'examen de la Session Ministérielle.

27. Dr Mohammad SAEED, Conseiller principal au Centre du Commerce International, a prononcé un discours liminaire sur les différentes dimensions de la facilitation du commerce. Dr SAEED a souligné l'importance de disposer d'un système efficace de gestion des risques douaniers afin de faciliter les échanges entre les Pays Membres.

28. Suite à la présentation de Dr Mohammad SAEED, la Séance d'Échange de Vues de la 34ème Session du COMCEC s'est tenue sous le thème «Faciliter le commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI.»

29. Par la suite, les Ministres et les chefs des délégations des Pays Membres ont fait des présentations sur les expériences de leurs pays en matière de facilitation de commerce dans leurs pays respectifs.

Événements en Marge / Session Spéciale

30. La 33ème Réunion du Comité de Session s'est tenue le 25 novembre 2018, en tant qu'événement parallèle avec la participation des Institutions pertinentes de l'OCI.

(Une copie du rapport de la 33ème Réunion du Comité de Session figure en Annexe V.)

31. L'événement en marge du «Financement de Projets du COMCEC : Expériences des Propriétaires du Projet» a été réalisé le 27 novembre 2018. Au cours de l'événement, les propriétaires des projets financés, approuvés dans le cadre du quatrième appel de projets du Financement de Projets du COMCEC ont fait des présentations sur la mise en œuvre de leurs projets.

32. La session extraordinaire intitulée «Exploiter le potentiel de la facilitation des échanges pour l'intégration régionale» s'est tenue le 29 novembre 2018. Le modérateur de la Session était Dr M. Mohammad SAEED, Conseiller principal, Centre du Commerce International. Les conférenciers de la session spéciale étaient comme suit : M. Salifou TIEMTORE, Directeur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Patricia SOURDIN, Université d'Adélaïde et M. Hacı Hasan Murat ÖZSOY, Directeur général de la gestion et du contrôle des risques au Ministère du commerce de la République de Turquie.

33. La session extraordinaire sur «Les défis de la modernisation douanière et les solutions possibles» s'est tenue le 29 novembre 2018. La session était animée par M. Aleksandr KUZMENKO, chef du département juridique de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF). M. Jalal BENHAYOUN, PDG de PORTNET, M. Ömür GEBEŞ, Directeur général de Douanes et entreprises touristiques du tourisme inc. et M. Mourad ARFAOUI, Directeur du développement régional pour la région MENA, Organisation mondiale des douanes, étaient les orateurs de cette session extraordinaire.

34. La session extraordinaire intitulée «Participation du secteur privé dans la facilitation commerciale» s'est tenue le 29 novembre 2018. La session était animée par M.

Fatih ÜNLÜ, Expert principal au Bureau de Coordination du COMCEC. Les conférenciers de la session spéciale étaient comme suit : M. Francisco Jaime King CANCINO, Vice-président du PSCG sous l'égide de l'OMD et Directeur général des services de douane et de logistique, Mme Donia HAMMAMI, Vice-présidente des services des douanes de KGH et S.E. Hani Salem SONBOL, PDG d'ITFC.

35. La session extraordinaire sur «La facilitation du Commerce à l'Ère Numérique : Défis et Opportunités pour Renforcer le Commerce Électronique Transfrontalier» s'est tenu le 29 novembre 2018. La séance était modérée par M. Bilal Khan PASHA, Consul général du Consulat général du Pakistan. Les autres intervenants à cette session étaient M. Ibrahima Nour Eddine DIAGNE, ancien Président de l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AAEC), Mme Ana HINOJOSA, Directrice de l'Organisation mondiale des douanes et M. Hakan ÇEVİKOĞLU, PDG de ePttAVM.

36. Le Forum sur la facilitation des échanges s'est tenue le 29 novembre 2018. Le modérateur de la Session était Dr Bilal Khan PASHA. Les orateurs du Forum étaient les modérateurs des sessions spéciales susmentionnées.

37. En marge de la 34ème Session du COMCEC, l'Exposition du Financement de Projets du COMCEC s'est déroulée les 26-29 novembre 2018.

Session de Clôture:

38. La Session de Clôture de la Trente-Quatrième Session du COMCEC s'est tenue le 29 novembre 2018 sous la présidence de S.E. Fuat OKTAY, Vice-Président de la République de Turquie.

39. M. Bilal Khan PASHA, Consul général du Consulat général du Pakistan, rapporteur de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, a résumé les points saillants des Résolutions.

40. La Session a adopté les Résolutions OIC/COMCEC/34-../RES..

41. Ensuite, une cérémonie de signature a eu lieu. L'Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises (KOSGEB) de la République de Turquie et de «Libya Enterprise» de la République arabe libyenne ont signé un mémorandum de compréhension.

42. S.E. l'Ambassadeur Hameed OPELOYERU, Secrétaire Général Adjoint, a lu le message de S.E. Dr Yousef Al-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'OCI. Dans son message, S.E. Al-OTHAIMEEN a félicité la République de Turquie pour avoir accueilli la 34ème Session du COMCEC et à tous les participants pour la conclusion réussie de la Session.

43. S.E. Amadou SANNEH, Ministre du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi de La Gambie, a fait une déclaration au nom de tous les États participants. Son Excellence le Ministre a remercié le Gouvernement de la République de Turquie d'avoir organisé avec succès la 34ème session du COMCEC. S.E. SANNEH, a invité tous les États Membres à participer au 14ème Sommet Islamique qui se tiendra en 2019 en Gambie.

44. Mohammed Hashim ABDUL MAGED, Ministre du Commerce de la République d'Irak, a également fait une déclaration et invité tous les Pays Membres à assister à la «16ème Foire de Commerce de l'OCI» qui se tiendra du 7 au 13 avril 2019 à Bagdad.

45. S.E. Fuat OKTAY, Vice-Président de la République de Turquie, a prononcé le discours de clôture de la Session. S.E. OKTAY a exprimé qu'il existe une vague protectionniste croissante dans le monde. S.E. OKTAY a souligné que dans cette conjoncture, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que la simplification des procédures douanières constitueraient la bonne réponse à cette vague protectionniste afin de réduire les coûts d'échange.

46. S.E. OKTAY a mis l'accent sur le fait que la douane est l'élément le plus critique du processus de facilitation des échanges et est également responsable de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. S.E. OKTAY insisté qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre la facilitation et la sécurité des échanges à travers des techniques appropriées de gestion des risques en douane. De plus, S.E. OKTAY a fait remarquer que la modernisation de l'infrastructure, l'adoption des technologies de l'information et la simplification des procédures douanières aideront les Pays Membres dans leurs efforts pour atteindre un équilibre entre la facilitation et la sécurité des échanges.

47. S.E. OKTAY a souligné que l'ensemble des recommandations de politiques adoptées par les Ministres sur «la Facilitation du commerce : L'amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI» éclairerait les Pays Membres sur la voie à suivre pour faciliter les échanges et gérer les risques douaniers.

48. S.E. Fuat OKTAY a conclu sa déclaration en exprimant l'importance de la participation active des Pays Membres à divers programmes et projets de coopération menés dans le cadre du COMCEC.

(Le texte de la Déclaration de Clôture de S.E. Fuat OKTAY figure en Annexe VI.)

49. Tous les documents soumis à la 34ème Session du COMCEC seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

A N N E X E S

ANNEXE

1

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION DU COMCEC

A. MEMBER COUNTRIES OF THE OIC

ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN
- Mr. MATIULLAH OMED
  Director General, Ministry of Industry and Commerce
- Mr. ZEKRIA BARAKZAI
- Mr. MOHAMMAD NAEEMI

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA
- H.E. Amb. LAHSSAN BOUFARES
  Ambassador of Algeria in Ankara
- Mr. FAROUK BAHAMID
  Director General, Embassy of Algeria in Ankara
- Mr. ABDENNOUR BENI MOUSSA
- Customs Officer, Ministry of Finance
- Mr. HAKIM BERDJOUDJ
  Customs Officer, Ministry of Finance
- Mr. ABDELGHANI AMARA
  Deputy Manager, Consulate of Algeria in İstanbul

REPUBLIC OF AZERBAIJAN
- Mr. SAFAR MEHDIYEV
  Chairman, State Customs Committee
- H.E. SAHIB MAMMADOV
  Deputy Minister of Economy
- H.E. Amb. SHAHIN ABDULLAYEV
  Ambassador of Azerbaijan in Riyadh, Permanent Representative of OIC
- Mr. IGBAL BABAYEV
  Deputy Chairman, State Customs Committee
- Mr. DILAVAR FARZALIYEV
  Chairman, State Customs Committee

KINGDOM OF BAHRAIN
- H.E. Amb. EBRAHIM YUSUF AL ABDULLA
  Ambassador of Bahrain in Ankara
- Mr. SHAIKH HAMAD SALMAN ALKHALIFA
  Director, Foreign Trade Relation
- Ms. ZAIN ABDULLA AL SHOMELI
  Head of Risk Systems, Customs Affairs, Ministry of Interior
- Mr. RASHAD FAROOQ AL SHAJKH
  Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Ms. MUNEERA MOHAMED DARRAJ
  Customs Affairs, Ministry of Interior

- Mr. ENGİN KILIG
- Mr. ADNAN İNANÇ

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. Amb. GOLAM MOSHI
  Ambassador of Bangladesh in Riyadh, Permanent Representative to OIC
- Mr. MD JOBAYEDUR RAHMAN
  Joint Secretary, Ministry of Commerce
- Ms. PREETI RAHMAN
  Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MONIROL MUHAMMAD ISLAM
  Consul General of Bangladesh in İstanbul
- Mr. MD MAHABUBUR RAHMAN
  Vice Consul of Bangladesh in İstanbul

REPUBLIC OF BENIN

- H.E. ABDOULAYE BIO TCHANE
  Minister of State of Planning and Development
- H.E. SERGE AHISSOU
  Minister of Industry and Trade
- H.E. Amb. ISSIRADJOU IBRAHIM GOMINA
  Ambassador of Benin in Ankara
- Ms. AWAOU BACO
  Deputy Director General, Ministry of Planning and Development
- Mr. MENSAH HYACINTHE MONTCHO
  Director of Development, Ministry of Planning and Development
- Mr. ROGER GNAHO
  Economic Attache, Embassy of Benin in Ankara
- Ms. MAJOUDINE ADAM SOULE
  Secretary, Ministry of Planning and Development
- Mr. EULOGE HOUNGBO
  Program Coordinator, Ministry of Industry and Trade

BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. Amb. SHAFIEE KASSIM
  Ambassador of Brunei Darussalam in Ankara
- Mr. SALLEH JAAFAR
  Attache, Embassy of Brunei in Ankara

BURKINA FASO

- Mr. TEGHAWENDE MACAIRE YAMEOGO
  Customs Officer, Ministry of Finance
- Mr. EMMANUEL SOME
  Project Coordinator, Ministry of Culture, Arts and Tourism

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. Amb. IYA TIDJANI
  Ambassador of Cameroon in Riyadh
- Mr. BOUBA AOUSSINE
  Technical Counsellor, Ministry of Commerce
- Mr. ANGWAFOR FRU
  Educational Officer, Ministry of Finance

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

- H.E. Amb. YACOUBA ATTA
  Ambassador of Cote D'ivore in Ankara
- Mr. SOUMAILA BAMBA
  Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ADINGRA PRINCE FLORENT MENZAN
  First Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. KOUE PIERRE FRANCIS BOLOU
  First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF DJIBOUTI

- H.E. HASSAN HOUMED IBRAHIM
  Minister of Trade and Tourism
- H.E. Amb. DYAEDDINE SAID BAMAKHRAMA
  Ambassador of Republic of Djibouti in Riyadh, Permanent Representative to OIC
- H.E. Amb. ADEN HOUSSEIN ABDILLAHI
  Ambassador of Djibouti in Ankara
- Mr. ALI OMAR YOUSSOUF
  Counsellor, Embassy of Djibouti in Ankara
- MOHAMED IDRISS MOHAMED
  Counsellor, Embassy of Djibouti in Ankara
- Mr. OULOUFA ISMAIL ABDO
  Director, Ministry of Trade and Tourism

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. Amb. AMANY FAHMY
- Deputy Assistant Minister of Foreign Affairs
- Ms. NERMEEN ABDALLA AFIFI METWALLY
  Consul General of Egypt in Istanbul
- Mr. MOHAMED ELSAYED
  Commercial Consul, Consulate General of Egypt in Istanbul
- Mr. BASSEM SAID ABDOU ABDELHADI
  Consul, Consulate General of Egypt in Istanbul
- Mr. HAYTHAM ABDELGHANY
  Deputy Trade Consul, Consulate General of Egypt in Istanbul

REPUBLIC OF GABON

- H.E. DAVID MBADINGA
  Minister of Trade

- Ms. CECILIA MOUSSASOU NGADSI
  Diplomatic Advisor of Minister of Trade
- Mr. THIBAULT IFOUNGA
  Chief of Protocol, Embassy of Gabon in Ankara
- Mr. DAVID MVE NDONG
  Security of Minister of Trade

REPUBLIC OF GAMBIA

- H.E. AMADOU SANNEH
  Minister of Trade, Industry, Regional Integration and Employment
- Mr. ABDOULIE JARRA
  Permanent Secretary, Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment
- Ms. BATURU CAMARA
  Assistant Director, Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment
- Mr. SERING MODOU NJIE
  Deputy Head of Mission, Embassy of Gambia in Ankara
- Ms. JULDEH CEESAY
  Deputy Permanent Secretary, Ministry of Finance and Economic Affairs
- Ms. FATOU BEYAI RAJI
  Director, Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment
- Mr. SULAYMAN GAYE
  Planner, Ministry of Transport, Works and Infrastructure
- Mr. ASSAN L.S JAMMEH
  Planner, Ministry of Communication, Information & IT
- Mr. KEMO SONKO
  Deputy Director, Ministry of Trade, Industry, Regional Integration and Employment

REPUBLIC OF GUINEA

- H.E. Amb. DAOUDA BANGOURA
  Ambassador of the Republic of Guinea in Ankara
- Mr. LAYE DAOUDA KONATE
  Chief of Protocol, Embassy of the Republic of Guinea

REPUBLIC OF GUINEA-BISSAU

- Mr. MALAM SAMBU
  Ambassador of Guinea-Bissau in Beijing

COOPERATIVE REPUBLIC OF GUYANA

- Mr. RUDOLPH CLEMENT TEN-POW
  UN Permanent Representative

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. BAMBANG BRODJONOEGORO
  Minister of National Development Planning
- H.E. LEONARD TAMPUBOLON
  Deputy Minister of National Development Planning

- Mr. HERRY SUDRAJAT
  Consul General of Indonesia in Istanbul
- Mr. I MADE SUARTIKA
  Deputy Director, Ministry of Transportation
- Mr. MESAH TARIGAN
  Director, Ministry of Agriculture
- Mr. YAHYA HIDAYAT
  Director, Ministry of National Development Planning
- Mr. FLORENTINUS KRISTIARTONO
  Deputy Director, Ministry of National Development Planning
- Ms. CORDELIA ERVINA
  Deputy Director, Ministry of Agriculture
- Mr. JOHANES MANGINSELA
  Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SEBASTIANUS SAYOGA KADARISMAN
  Counsellor, Embassy of the Republic of Indonesia in Ankara
- Mr. ARIANTO HARTONO
  First Planner Staff, Ministry of National Development Planning of Indonesia

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E. MOHAMMAD KHAZAEE TORSHIZI
  Vice Minister of Economic Affairs and Finance
- Mr. AMER KAABI
  Member, Parliament of Iran
- Mr. AMIR TAGHI TEHRANI
  Advisor to the Minister of Economic Affairs and Finance
- Ms. ZOHREH BAHREHBAR
  Deputy Director General, Ministry of Economic Affairs and Finance
- Mr. ABOLFAZL GHASEMISEPARO
  Division Chief, Ministry of Economic Affairs and Finance
- Mr. BAKHTIYAR ASADZADEH
  Consul General of Iran in İstanbul
- Mr. MAHMOUD AHMADI
  Economy Attache, Consulate General of Iran in Istanbul
- Mr. HOSSEIN PARVARESH
  Protocol Officer, Consulate General of Iran in Istanbul
- Mr. KEYVAN ZADEH
  Department of Economics Consultants, Consulate General of Iran in İstanbul
- Mr. HASSAN MIRHABA
  Press Officer, Consulate General Iran in Istanbul

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. MOHAMMED HASHIM ABDUL MAGED
  Minister of Trade
- Mr. ADEL KHUDHAIR ABBAS AL MASOODI
  Director General of Foreign Economic Relations, Ministry of Trade

- Mr. THARWAT AKRAM SALMAN
  Commercial Attache, Embassy of Iraq in Ankara
- Mr. ASHRAF WALEED SAEED RAMZI
  Staff, Embassy of Iraq in Ankara
- Mr. NİHAT İMAMOĞLU
  Secretary, Iraq Trade Office

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. TARIQ HAMMOURI
  Minister of Industry and Trade and Supply
- Mr. ZAHER AL QATAR NEH
  Director of Foreign Trade Policies, Ministry of Industry Trade and Supply
- Mr. NABEEL AL-TAL
  Head of Arab Asian and African Affairs Division, Ministry of Industry Trade and Supply

THE STATE OF KUWAIT

- H.E. NAYEF FALAH AL-HAJRAF
  Minister of Finance
- H.E. Amb. GHASSAN AL ZAWAWI
  Ambassador of Kuwait in Ankara
- Mr. NABIL ALABDULJALIL
  Assistant Undersecretary, Ministry of Finance
- Mr. MOHAMMAD AL MOHAMMAD
  Consul General of Kuwait in Istanbul
- Mr. SHEIKH NIMER ALSABAH
  Assistant Undersecretary, Ministry of Commerce and Industry
- Ms. AMAL ALHAMAD
  Assistant of Minister, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. NABEEL ALMEZYAD
  Director, Ministry of Finance
- Mr. AIMAN AL-MAHANNA
  Director, Ministry of Finance
- Mr. MESAID ALKULAIB
  Deputy Consul General of Kuwait in Istanbul
- Mr. SAAD ALRASHIDI
  Controller, Ministry of Finance
- Mr. ABDULLAH ALHERZ
  Controller, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. ABDULAZIZ AL DALAH
  Second Secretary, Embassy of Kuwait in Ankara
- Mr. MHANNA ALMHANNA
  Diplomatic Attache, Consulate General of Kuwait in Istanbul
- Ms. NOURAH ALHAMAD

KYRGYZ REPUBLIC

- Mr. BAKTYBEK UMETOV
  Consul of Kyrgyz Republic in İstanbul

LIBYA

- H.E. Dr. ALI ABDULAZIZ ELESAWY
  Minister of Economy and Industry
- Mr. MOHAMED SALEH
  H.E. Amb. ABDURRAZAQ MUKHTAR
  Ambassador of Libya in Ankara
- Mr. MOHAMED TAWIL
  Second Secretary, Embassy of Libya in Ankara
- Mr. KHAMIS MATUQ ABDULLAH
  Department of Islamic Affairs, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. FAIK SALIH ZEYTUN
  Department of International Cooperation, Ministry of Foreing Affairs
- Mr. ESAM SALIM EL MALHUF
  Department of Trade, Ministry of Economy and Industry

MALAYSIA

- H.E. Amb. ABD RAZAK ABDUL WAHAB
  Ambassador of Malaysia in Ankara
- Mr. MUHAMMAD FIRDAUS NOR AZLAN
  Assistant Director, Ministry of International Trade and Industry
- Ms. ROSMIZAH MAT JUSOH
  Director, MATRADE

REPUBLIC OF MALI

- Ms. ASSA SYLLA DIARRAH
  Technical Advisor, Ministry of Commerce
- Mr. MOUSSA SIDIBE
  Customs Inspector, Ministry of Commerce and Competıtıon

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- Mr. DHEHBI DHEHBI
  Ambassador of Mauritania in Ankara

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. MOULAY HAFID ELALAMY
  Minister of Industry, Investment and Digital Economy
- Ms. LATIFA ELBOUABDELLAOUI
  Director, Ministry of Industry, Trade and Digital Economy
- Mr. YOUSSEF BENABDOUH
  In Charge of Cooperation with Arab and Islamic Countries, Ministry of Industry, Investment, Trade and Digital Economy
- Mr. SAID AIT TALEBE ALI
  Charge D'affaires, Embassy of Morocco in Ankara

REPUBLIC OF NIGER

- Mr. MADOU GAMBO GANA
  Economist, Ministry of Foreign Office
- Mr. MAMOUDOU KAKA MAIRIGA
  Chief Customs Inspector, Ministry of Finance

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- Mr. ZAYYAD HABU ABDUSSALAM
  Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs
- H.E. Amb. DODO ISA MUHAMMADU
  Permanent Representative to OIC
- Mr. REGINA KUMASHE AONDONA
  Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. BUKOLA OTOLORIN EJIWALE
  Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. HAUWA WAZIRI DANBABA
  Special Assistant, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. HADIZA IDRIS
  Desk Officer, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ABUDULAZEEZ ALIYU
  Desk Officer, Ministry of Foreign Affairs

SULTANATE OF OMAN

- Mr. TALAL BIN SULAIMAN AL RAHBI
  Deputy Secretary General, Supreme Council for Planning
- Mr. EMAD BIN TALIB AL AJMI
  Director, Supreme Council for Planning
- Mr. JUMA BIN THANI AL SHEYADI
  Director, Directorate General of Customs Royal Oman Police
- Ms. RABIA BIN MUBARAK AL KHALILI
  Coordinator, Supreme Council for Planning
- Mr. MOHAMED BIN BADR AL JABRI
  Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. DHIYAB BIN HAMED AL MAAMARI
  Agreement Specialist, Supreme Council for Planning

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Mr. BILAL KHAN PASHA
  Consul General of Pakistan in Istanbul
- Mr. IMRAN KHAN
  Commercial Assistant, Consulate General of Pakistan in Istanbul
- Ms. MARIA KAZI

THE STATE OF PALESTINE

- Ms. ABBER ODAH
  Minister of National Economy

- H.E. Amb. Dr. FAED MUSTAFA
  Ambassador of Palestine in Ankara
- Mr. RAFAT RAYYAN
  Manager, Ministry of Economy
- Ms. RANA ABUSIBAA
  Economics Consultant, Embassy of Palestine in Ankara

STATE OF QATAR

- H.E. ALI BIN AHMED AL KUWARI
  Minister of Commerce and Industry
- H.E. Amb. SALEM MUBARAK AL SHAFI
  Ambassador of Qatar in Ankara
- Mr. AHMAD AHAN AHAN
  Director, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. MANSOUR AL MANSOURI
  Consul, Consulate General of Qatar in Istanbul
- Mr. MESHAL AL QAYED
  Officer, Ministry of Finance
- Mr. SAEED AL MAARRI
  Head of Department, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. HASSAN ABDULLA AL MOHANADI
  Consultant, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. SHEIKH ABDULAZIZ AL THANI
  Second Secretary, Embassy of Qatar in Ankara
- Mr. FAHAD HAMAD AL EIDA
  Secretary, Embassy of Qatar in Ankara
- Mr. TAMIM MOHAMMED AZIM
  Special Accompanying Person
- Mr. RASHID ABDULRAHMAN AL ANSARI
  Expert, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. SAEED MOHAMMED AL BRAIDI
  President, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. SALEH AL BANAI
  Communication Officer, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. MISHAAL AL GAID
  Executive Assistant, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. ZİYAT KÖPRÜLÜ
  Expert, Embassy of Qatar in Ankara
- Mr. JASEM AHMAD
- Mr. HÜSEYİN PATEL
  Public Relations, Embassy of Qatar in Ankara
- Mr. CEVAT BABAKALOĞLU
  Consulate Staff, Consulate Qatar

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Dr. MAJED BIN ABDULLAH AL QASABI
  Minister of Commerce and Investment

- H.E. Amb. WALEED A. ELKHEREIJI
  Ambassador of Saudi Arabia in Ankara
- Mr. MOHAMMED ABDULAZIZ AL ABDULJABBAR
  Assistant Undersecretary for Foreign Trade, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. SAAD OTHMAN AL KASABI
  Governor, SASO
- Mr. HUSSIN EED H. ALRASHEED
  Director of Relations with South Africa Asia, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. JARALLAH ALRGABI
- Mr. FAWAZ SAAD ALGHAMDI
  Commercial Attache, Embassy of Saudi Arabia in Ankara
- Mr. MUTLAQ ALHURAYR ALDOSARI
  Economic Researcher, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. MAGED ABDALSATAR ALKADI
  Vice Commercial Attache, Embassy of Saudi Arabia in Ankara
- Ms. SARAH NASSER ALGHALIBI
  General Administrator, Ministry of Commerce and Investment
- Ms. AYŞEGÜL BAKIR
  Commercial Specialist, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. FAYEZ AL HEMAIDHI
  Economic Researcher, Ministry of Finance
- Mr. ABDULAZIZ SALEH ALKARIDIS
  Assistant Undersecretary of Social Security, Ministry of Labor and Social Development
- Mr. WAEL AWAD ALNOFIEY
  General Directorate of Road Planning, Ministry of Transportation
- Mr. RAJEH BIN BANDER AL RAKKAS
  Director General, Ministry of Environment, Water and Agriculture
- Dr. KHALED ABDULLAH ALZAHRANI
  Head of Committees and Organizations, General Authority for Tourism and Antiquities
- Mr. BADER FAHAD ALREBDI
  Director, General Customs Authority
- Mr. AHMED AL ENAIZI
  Attache, Embassy of Saudi Arabia in Ankara
- Mr. ABDULRAHMAN ALHUSSIN
  Protocol Officer, Consulate General of Saudi Arabia in Istanbul
- Mr. SOCRAT FAWZI
  Translator, Consulate General of Saudi Arabia in Istanbul
- Mr. BADER ALOTAIBI
  Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MESHARI AL SEHEBANI
  First Secretary, Embassy of Saudi Arabia in Ankara
- Ms. MOHAMED AL SHAHRANI

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. ALIOUNE SARR
  Minister of Trade, Informal Sector, Consumer Affairs, Promotion of Local Products and SMEs

- H.E. Amb. MOUSTAPHA MBACKE
  Ambassador of Senegal in Ankara
- Mr. ANSOU SOUBA BADJI
  Economic Research Commissioner, Ministry of Trade
- Mr. CHEIKH DIALLO
  Head of Office, Embassy of Senegal in Ankara
- Ms. MAIMOUNA SOW DIENG
  Counsellor, Embassy of Senegal in Ankara
- Ms. NDEYE YANDE DIOP
  Staff, Ministry of Commerce
- Mr. KEMAL ÖZTURANLI
  Interpreter, Embassy of Senegal in Ankara
- REPUBLIC OF SIERRA LEONE
- H.E. JACOB JUSU SAFFA
  Minister of Finance
- Mr. SAHR L. JUSU
  Financial Secretary, Ministry of Finance
- Mr. KAWUSU KEBBAY
  Director, Ministry of Planning and Economic Development
- Mr. SULAY-MANAH KPUKUMU
  Counsellor, Embassy of Sierra Leone in Riyadh

REPUBLIC OF SOMALIA

- H.E. Amb. ABDIRAZAK SIYAD ABDI
  Ambassador of Somalia in Riyadh, Permanent Representative of Somalia to OIC

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- H.E. ILYOSIDDIN KAMOLIDDINZODA
  Deputy Minister of Economic Development and Trade
- Mr. AZIM HAIDAR TURSUNZODA
  First Deputy Chairman, Customs Service
- Mr. MIZROBIDDIN SAFAROV
  Consul General of Tajikistan in Istanbul

REPUBLIC OF TOGO

- Ms. SOLIM LAKIGNAN
  Expert, Togo Customs

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. Amb. MOHAMED FAYCAL BEN MUSTAPHA
  Ambassador of the Republic of Tunisia in Ankara
- Mr. HEDI MALEK
  Consul General of Tunisia in Istanbul
- Mr. FAOUZI HIDRI
  Consul, Consulate General of Tunisia in Istanbul

- Mr. HABIB HAOUALA
  Director in Charge of Cooperation with ISDB Group, Ministry of Development, Investment and International Cooperation
- Mr. MONCEF SMIDA
  Lieutenant Colonel, Tunisian Customs

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. FUAT OKTAY
  Vice President of the Republic of Turkey
- H.E. RUHSAR PEKCAN
  Minister of Trade
- H.E. AHMET HALUK DURSUN
  Deputy Minister of Culture and Tourism
- H.E. ÖMER FATİH SAYAN
  Deputy Minister of Transport and Infrastructure
- H.E. AKİF ÖZKALDI
  Deputy Minister of Agriculture and Forestry
- H.E. GONCA IŞIK YILMAZ BATUR
  Deputy Minister of Commerce
- H.E. NACİ AĞBAL
  Head of Strategy and Budget Office, Presidency of Turkey, Strategy and Budget Office
- H.E. Amb. SALİH MUTLU ŞEN
  Ambassador, OIC Permanent Representative, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ALİ FUAT TAŞKESENLİOĞLU
  President, Capital Markets Board of Turkey
- Mr. MEVLÜT UYSAL
  President, Istanbul Metropolitan Municipality
- Mr. M. RİFAT HİSARCIKLIOĞLU
  President, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Prof. Dr. CEVAHİR UZKURT
  President of KOSGEB, KOSGEB
- Mr. TAMER KIRAN
  Vice President, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. YUSUF KAYA
  Vice President, Capital Markets Board of Turkey
- Ms. ERİŞAH ARICAN
  Chairman, Borsa İstanbul
- Mr. HASAN ÖZSOY
  General Director, Ministry of Trade
- Ms. ELİF ESRA ÖNAL
  Manager, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Ms. GÖZDE GÜRGÜN
  Manager, Central Bank of the Republic of Turkey
- Ms. NEFİSE BETÜL HIDIROĞLU
  Manager, Turkish Standards
- Ms. NESLİHAN DİNİZ
  Manager, EXIMBANK

- Mr. MURAT ÇETİNKAYA
  General Manager, Borsa İstanbul
- Ms. BENGÜ AYTEKİN
  Head of Department, Ministry of Treasury and Finance
- Mr. VOLKAN GÜNGÖREN
  Deputy Manager, Ministry of Agriculture and Forestry
- Mr. TOLGA BERMEK
  Deputy Manager, Ministry of Foreign Affairs
- Ms. AHU DOKTAŞ
  Deputy Manager, Eximbank
- Mr. SARP KALKAN
  Assistant General Secretary, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. KORAY ERDEN
  Deputy Director General, EXIMBANK
- Mr. AYHAN TURNA
  Head of Department, Ministry of Commerce
- Mr. NEVZAT FIRAT KUNDURACI
  Deputy Head of Department, AÇSHB
- Mr. ORHAN ÇAKIROĞLU
  Head of Department, Ministry of Trade
- Mr. TAMER GÜNDOĞAN
  Director, OIC Exchange Forum
- Mr. ADEM YAZICI
  Head of Departments
- Mr. NECATİ GÜNAYDIN
  Head of Departments
- Mr. HAKAN AYTEKİN
  Assistant Director, Borsa İstanbul Institution

TURKMENISTAN

- H.E. BATIR BAZAROV
  Minister of Economy and Finance
- H.E. Amb. IŞANKULI AMANLIYEV
  Ambassador of Turkmenistan in Ankara
- Mr. MURATGELDI SEYITMAMMEDOV
  Consul General of Turkmenistan in Istanbul

REPUBLIC OF UGANDA

- Mr. EMMANUEL OLOBO BWOMONO
  Counsellor, Embassy of Uganda in Riyadh

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- Mr. MOHAMMED SEIF ALSHIHI
  Director of United Nations Department, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation

- Dr. KHALID AHMED ALSUWAIDI
  Minister Plenipotentiary United Nations Department, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
- Mr. MOHAMMED SAEED SALEM ALNEYADI
  Counsellor and United Charge Affaires, Embassy of the UAE in Ankara
- Ms. KHOLOOD SHABIB ALMARZOOQI
  Business Development Director, Ministry of Foreign Affairs
- Ms. NADYA ABDULLA KAMALI
  Chief Executive Officer, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SAEED ABDULWAHID KHAMIS SAQER
  Second Secretary, Consulate General of the UAE in Istanbul
- Mr. FAHRETTİN GÖKAY
  Public Relations, Consulate General of the UAE in Istanbul
- Mr. MEHMET NURİ KARAKAŞ
  Assistant, Embassy of the UAE in Ankara
- Mr. MUBARAK ALHAMMADI
  First Secretary of the UAE in Riyadh

REPUBLIC OF UZBEKISTAN

- Mr. ANVAR ASAMOV
  Deputy Chairman, State Customs Committee
- Mr. ILKHOM MUKHTOROV
  Head of Risk Management, State Customs Committee
- Mr. ANVAR MUKHAMMADIEV
  Head of Department Customs Control, State Customs Committee

B. OBSERVER COUNTRIES

BOSNIA AND HERZEGOVINA

- H.E. MIDHAT SALIC
  Deputy Minister of Foreign Trade and Economic Relations
- Mr. HAMDO TINJAK
  Secretary, Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

RUSSIAN FEDERATION

- H.E. Amb. KONSTANTIN VICTOR SHUVALOV
  Ambassador-at-Large, Ministry of Foreign Affairs

KINGDOM OF THAILAND

- H.E. JINTANA CHAIYAWONNAGAL
  Vice Minister Attached to the Prime Minister, Ministry of Commerce
- Ms. YAOWARIN NOKSUK
  Vice Minister Assistant, Ministry of Commerce
- Mr. NIWAT HANSAWARD
  Director, Thai Trade Centre
- Mr. PANKOSA SUPONGTHORN
  Trade Officer, Ministry of Commerce

- Ms. PIYA SUTTHIMA KESKİN
  Marketing Officer, Thai Trade Center

TRNC

- H.E. ÖZDİL NAMİ
  Minister of Economy and Energy
- Mr. FAHRİ YÖNLÜER
  Consul General of TRNC in Istanbul
- Mr. SERVET BAŞARAN
  Director, TRNC Deputy Prime Ministry and Ministry of Foreign Affairs
- Ms. ÜLKÜ TAŞSEVEN
  Executive Assistant, Ministry of Economy and Energy
- Mr. ÇAĞRI KALFAOĞLU
  Consul of TRNC in Istanbul
- Ms. BİRSEN İKİZER KALFAOĞLU
  Consul of TRNC in Istanbul
- Mr. KEREM İZMEN
  Consul of TRNC in Istanbul

REPUBLIC OF SERBIA

- H.E. RASIM LJAJIC
  Deputy Prime Minister, Ministry of Trade, Tourism and Telecommunications
- Mr. BISERA BUHIC
  Executive Assistant, Ministry of Trade, Tourism and Telecommunications
- Mr. UROS KANDIC
  Counsellor, Ministry of Trade, Tourism and Telecommunications

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE CORPORATION (ITFC)

- Mr. HANI SALEM SONBOL
  CEO, ITFC
- Mr. AYMEN WAJIH KASEM
  Division Head Trade Development, ITFC
- Mr. HARUN ÇELİK
  Regional Head, ITFC İstanbul Office, ITFC

OIC

- H.E. Dr. YOUSEF AL OTHAIMEEN
  General Secretariat of OIC, OIC
- H.E. Amb. HAMEED A. OPELOYERU
  Assistant Secretary General for Economic Affairs, OIC
- Mr. BELAL KAMEL SASSO
  Director of Protocol and Public Relations, OIC
- Mr. NAGHI JABBAROV
  Professional Officer, OIC

- Mr. WAJDI SINDI
  Professional Officer, OIC

D. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. EL HASSANE HZAINE
  Director General, ICDT
- Mr. MOHAMED CHIBA
  Head of Department, ICDT
- Mr. ALİ BERRADA
  Delegate, ICDT

RESEARCH CENTER FOR ISLAMIC HISTORY, ART AND CULTURE (IRCICA)

- Mr. HALIT EREN
  Director General, IRCICA
- Mr. MUSTAFA YILMAZ
  Assistant, IRCICA
- Mr. SAIKO UMARO EMBALO
  Assistant, IRCICA

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

- Dr. OMAR JAH
  Acting Vice-Chancellor, Islamic University of Technology

STATISTICAL, ECONOMIC, SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)

- H.E. Amb. MUSA KULAKLIKAYA
  Director General, SESRIC
- Mr. NABIL M. DABOUR
  Assistant Director General, SESRIC
- Mr. MEHMET FATİH SERENLİ
  Director, SESRIC
- Mr. ÖMER FARUK DUMAN
  Director, SESRIC
- Dr. ATİLLA KARAMAN
  Acting Director, SESRIC
- Ms. ESMA DEMİRTAŞ
  Training Expert, SESRIC
- Ms. FATMA NUR ZENGİN
  Events and Communications Specialist, SESRIC
- Mr. ONUR ÇAĞLAR
  Technical Cooperation Specialist, SESRIC
- Dr. ERHAN TÜRBEDAR
  Researcher, SESRIC

- Mr. ORXAN NADIROV
  Events and Communications Officer, SESRIC
- Mr. EDMOND NEZA
  PR and Media Officer, SESRIC

E. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Dr. BANDAR HAJJAR
  President, Islamic Development Bank Group
- Mr. AZHARI GASIM AHMED
  Lead Economist, IDB
- Mr. ZAKI MANSOUR
  Director, IDB
- Mr. EMIL MAMMADLI
  Investment Officer, IDB
- Mr. SUED HUSAIN QUADRI
  Acting Director, IDB
- Mr. ALI IBN ABI TALIB MAHMOUD
  Manager, IDB
- Mr. NAEL TALEB HAMDAN AL HAJAJ
  Senior Partnership Officer, IDB
- Mr. SALAH JELASSI
  Regional Director, IDB
- Mr. FARUK ÖZCAN
  Protocol Officer, IDB
- Ms. DİLAN KALİÇ
  Executive Assistant, IDB
- Mr. CEM ÖZENEN
  Senior Specialist, IDB
- Mr. NAZAR MOHAMED ELTAHIR
  Market Integration Specialist, Islamic Development Bank
- Mr. SELÇUK DAĞ
  Program Assistant, IDB
- MOHAMMAD ALI DINMOHAMMADI
  Communication Officer, ID
- Mr. OUSSAMA ABDUL RAHMAN KAISSI
  Chief Executive Officer, ICIEC
- Ms. FATMA GAMZE SARIOĞLU
  Turkey Representative, ICIE
- Ms. AYŞE SELDA KURT
  Turkey Assistant Representative, ICIEC
- Mr. KHOSRO RASHID
  Senior Business Development Officer, ICIEC

- Mr. DJAMEL GHRIB
  Senior Technical Assistant, ICIEC
- Mr. WALEED AL WOHEEB
  Director General, ISFD
- Mr. JAMAL AL SAYED OMAR
  Senior Executive Information Specialist, ISFD

F. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND AGRICULTURE (ICCIA)

- Mr. YOUSEF HASSAN KHALAWI
  Secretary General, ICCIA
- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI KHAN
  Assistant Secretary General, ICCIA
- Mr. ELSADIG GADALLA MUKHAYER IBRAHIM
  Manager Public Relations, ICCI
- Mr. KHALID AL BALOCHI
  Secretary, ICCIA

ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS IN MEMBER COUNTRIES OF THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (ADFIMI)

- Mr. NURİ BİRTEK
  Secretary General, ADFIMI
- Mr. METİN ÖZDEMİR
  Chairman, ADFIMI
- Mr. AHMET GÜNEY
  Advisor of General Manager, ADFIMI

FEDERATION OF CONTRACTORS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FOCIC)

- Mr. ABDERRAHIM ALAMI LAHJOUJI
- Delegue, FOCIC

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. MOHAMMAD ZAFAR BHATTI
  Director Finance, OISA

STANDARDS AND METROLOGY INSTITUTE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SMIIC)

- Mr. LOTFI BEN SAID
  Assistant Secretary General, SMIIC
- Ms. EMEL GÖNÇ
  Executive Assistant, SMIIC
- Mr. YASİN ZÜLFİKAROĞLU
  Expert, SMIIC
- Mr. YUNUS ETE
  Representative, SMIIC

ISLAMIC CONFERENCE YOUTH FORUM FOR DIALOGUE AND COOPERATION (ICYF-DC)

- Mr. TAHA AYHAN
  President, ICYF

G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

DEVELOPING EIGHT (D-8)

- Mr. DATO KU JAAFAR KU SHAARI
  General Secretary, D-8
- Mr. ILHAM ULUDAĞ
  Consultant, D-8

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION TRADE AND DEVELOPMENT BANK (ECOBANK)

- Mr. BURHANETTİN AKTAŞ
  Vice President, ECO Trade and Development Bank
- Mr. MASOUD REKABDAR
  Vice President, ECO Trade and Development Bank
- Mr. FAZLI SAK
  Deputy Director, ECO Trade and Development Bank
- Mr. ABID HAMEED
  Deputy Director, ECO Trade and Development Bank

GULF COOPERATION COUNCIL (GCC)

- Mr. SALIM MOHAMMED AL HAJRI
  Secretary General, GCC
- Mr. BANDAR ABDULRAHMAN MUSA
  First Attachee, GCC
- Mr. SAID BAIT ALQADHAR
  Counsellor in Political Affairs, GCC

THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION

- Mr. KANAN MURTUZOV
  Executive Manager, BSEC

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

- Ms. ANA HINOJOSA
  Director, WCO

THE ACCOUNTING AND AUDITING ORGANIZATION FOR ISLAMIC FINANCIAL INSTITUTIONS

- Mr. FARHAN NOOR
  Head of Professional Development, AAOIFI

H. KEYNOTE SPEAKER

KEYNOTE SPEAKER

- Dr. MOHAMMAD SAEED
  Senior Advisor, International Trade Centre

İ. SPEAKERS

SPEAKER

- Mr. ALEKSANDR KUZMENKO
  Head of Legal Department, OTIF
- Mr. FRANCISCO JAIME KING CANCINO
  Vice-Chair-Director General, PSCG under WCO-Customs and Logistics Services Mexico
- Mr. HAKAN ÇEVİKOĞLU
  CEO, EPTTAVM
- Mr. IBRAHIMA NOUR EDDINE DIAGNE
  Former Chairman, African Alliance for E-Commerce (AAEC)
- Mr. JALAL BENHAYOUN
  CEO, PORTNET
- Mr. MOURAD ARFAOUI
  Regional Development Manager for the Middle East and North Africa Region, World Customs Organization
- Mr. ÖMÜR GEBEŞ
  General Director, Customs and Tourism Enterprises
- Mr. SALIFOU TIEMTORE
  Director, ECOWAS
- Ms. DONIA HAMMAMI
  Vice President, KGH Customs Services
- Prof. Dr. PATRICIA SOURDIN
  Lecturer, University of Adelaide

J. PCM PANELISTS

PCM-PANELIST

- Mr. HÜSEYİN KUTLU KÖYCÜ
  Trade Expert, Ministry of Trade

K. COMCEC COORDINATION OFFICE

- Mr. MEHMET METİN EKER
  General Director
- Mr. SELÇUK KOÇ
  Director
- Mr. BURAK KARAGÖL
  Director

- Mr. MEHMET ASLAN
  Director
- Ms. ÖZGÜL YÜKSEL
  Coordinator
- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Senior Expert
- Mr. FERRUH TIĞLI
  Senior Expert
- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Expert
- Ms. VİLDAN BARAN
  Expert
- Mr. ALİ ORUÇ
  Expert
- Mr. DENİZ GÖLE
  Expert
- Mr. EREN SÜMER
  Expert
- Mr. FATİH ARSLAN
  Expert
- Mr. CANER UYANIK
  Expert
- Mr. CEZMİ ONAT
  Financial Sector Specialist
- Mr. MEHMET AKİF ALANBAY
  Expert
- Mr. MUSTAFA ADİL SAYAR
  Expert
- Mr. NİHAT AKBALIK
  Expert
- Mr. OKAN POLAT
  Expert
- Ms. AYLİN ŞENOL GÜN
  Expert
- Ms. AYTEN AKMAN
  Expert
- Assoc. Prof. Dr. HALUK KASNAKOĞLU
  Consultant
- Mr. İSMAİL ÇAĞRI ÖZCAN
  Counsellor
- Ms. GÜNEŞ AŞIK
  Counsellor

ANNEXE

2

Original: turc

ALLOCUTION DE S.E. RECEP TAYYIP ERDOĞAN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DU COMCEC, LORS DE LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 28 novembre 2018)

BISMILLAH ARRAHMAN ARRAHIM.

Distingués Ministres,

Honorable Secrétaire Général,

Mes chers Frères et Sœurs,

ASSALAMU ALAIKUM WA RAHMATULLAHI WA BARAKATUH.

QUE LA PAIX, MISÉRICORDE ET BÉNÉDICTION D'ALLAH SOIENT AVEC VOUS.

Je tiens à vous saluer tous avec les sentiments et l'affection les plus sincères à l'occasion de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC, le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

En tant que Président actuel du Sommet de l'Organisation de la Coopération Islamique et Président du COMCEC, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous nos invités distingués en Turquie.

Une fois de plus, je suis très heureux de vous accueillir dans notre belle ville d'İstanbul, berceau des civilisations et source de fierté pour toute l'humanité.

À cette occasion, je transmets ma plus profonde affection à nos frères et sœurs du monde entier, à nos amis et à tous les opprimés qui ont les yeux rivés sur nous et le cœur rempli d'espoir.

Notre Prophète a glorifié cette ville puissante et a prédit sa conquête. Aujourd'hui, je salue tous nos invités des villes sœurs d'İstanbul, de La Mecque à Médine, de Sarajevo à Islamabad, du Caire à Kaboul.

Je salue en particulier la Palestine, berceau de la civilisation, de la paix et de la bonne volonté, et Al-Quds Al Sharif, la prunelle des yeux de la Palestine et du monde islamique.

J'adresse mes salutations sincères aux jeunes fils et filles et aux femmes de Palestine qui ont consacré leur vie à la préservation et à la défense d'Al-Quds ; et à tous les réfugiés palestiniens qui ont versé des larmes pendant 70 ans alors qu'ils aspiraient à leur patrie.

Je m'adresse à mes frères et sœurs avec les magnifiques vers de feu Mahmoud Darwish, qui se sont ancrés dans le cœur des envahisseurs comme des flèches.

JE M'ENGAGE SOLENNELLEMENT

QUE JE VAIS TE TISSER UN MOUCHOIR

BRODÉ DE POÈMES RIEN QUE POUR TES YEUX

COMPOSÉS D'UN SEUL VERS, AUSSI IMMORTEL QUE LES MARTYRS ET PLUS DOUX QUE LES BAISERS

LA PALESTINE EXISTAIT ET LA PALESTINE EXISTE TOUJOURS!

Oui, tant qu'il y aura des musulmans, tant qu'il y aura des individus avec le désir de défendre leurs droits, la justice et la liberté, Inshallah, la Palestine continuera d'exister.

Be izn Allah, aucune oppression, aucune tyrannie ne suffira à éteindre le feu de la libération dans le cœur des Palestiniens.

Tant que les Palestiniens - hommes et femmes, jeunes et vieux, et chacun d'entre eux constitue un monument de courage et de sacrifice - s'en tiennent à leur juste objectif, les envahisseurs ne pourront jamais atteindre leurs objectifs.

Je prie Allah le Tout-Puissant pour que la 34ème Réunion Ministérielle du COMCEC porte ses fruits, en particulier pour la Palestine, notre Région, nos pays et l'humanité toute entière.

Ya Rab, nous prions pour la réalisation des décisions prises aujourd'hui à l'issue des consultations.

J'estime que nos amis qui sont avec nous aujourd'hui et qui représentent leurs pays partagent les mêmes sentiments.

Mes Distingués Frères et Sœurs,

Éminents invités,

La Réunion Ministérielle d'aujourd'hui du COMCEC a lieu à l'occasion du 100ème anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle le sort de notre région a été déterminé.

Bien qu'un siècle se soit écoulé depuis cette guerre, qui à l'époque était censée «mettre fin à toutes les guerres», nous ressentons encore très profondément les effets de ce traumatisme.

La région dans laquelle nous vivons a été l'une des premières à éprouver les ravages de la guerre et ses effets destructeurs.

La résolution des problèmes pouvant être directement liés aux résultats de la Première Guerre mondiale n'est possible que si nous avons identifié et confirmé la véritable source de ces problèmes.

Nous devons faire de ce centième anniversaire de la Grande Guerre une occasion «de comprendre et d'appréhender» plutôt qu'une simple «cérémonie de commémoration».

En tant que Musulmans, il est extrêmement important que nous le fassions sans difficulté, en particulier en tant que nations dont le destin est étroitement lié à la même géographie depuis des milliers d'années.

Pour nous, l'Histoire n'est pas une série d'événements passés, mais plutôt un instrument duquel nous tirons les leçons avec force, courage et inspiration.

Pour les Musulmans, chaque événement vécu dans le passé, chaque situation douce-amère doit être dûment interprété, analysé et pris en compte.

Cela dit, l'Histoire ne peut être dévoilée que lorsque nous gardons l'esprit clair et que nous demeurons sincères dans nos efforts.

L'étude de l'Histoire d'un point de vue imposé ne favorisera pas la compréhension, mais aggravera uniquement les préjugés existants.

Traiter notre propre Histoire avec une approche orientaliste ne fera que servir les efforts de ceux qui se nourrissent des conflits entre musulmans.

Il est essentiel que nous abordions cette question après nous être libérés des chaînes que nous ont imposées les stéréotypes et les préjugés.

Aujourd'hui, il existe une seule réalité qui se dessine à nouveau d'une manière évidente.

Bien que la guerre se soit terminée il y a 100 ans, les ravages qu'elle a causés dans notre région ne sont pas encore totalement effacés.

En tant que musulmans, nous sommes toujours confrontés aux difficultés imposées par la Première Guerre mondiale aux sphères humaine, politique, économique et sociale.

Alors que ceux qui ont fait la guerre au Moyen-Orient et en Afrique avec leurs ambitions impérialistes vivent aujourd'hui dans la paix et la prospérité, nous payons encore, un siècle plus tard, le prix des conflits et des tensions qu'ils ont causés.

Ceux qui, autrefois, ont déchiré notre région, renforcent aujourd'hui leur solidarité à travers les partenariats, tandis que nous restons en désaccord les uns avec les autres, et devenons de plus en plus divisés.

Je voudrais exprimer très clairement et ouvertement que les nombreuses crises et tensions que nous vivons, que le sang et les larmes versés aujourd'hui, de la Syrie à l'Irak, du Yémen à la Palestine, ont pour origine les desseins de la Grande Guerre.

Les plus grandes victimes de ces plans néfastes, conçus dans les capitales occidentales et exécutés par des personnalités sombres telles que LAWRENCE, ont été les Palestiniens.

Des millions de nos frères et sœurs palestiniens ont non seulement perdu leurs terres, mais ont également été victimes des plus graves injustices du monde.

Des politiques incompatibles avec l'Histoire et la dynamique sociale et humaine de notre région ont causé souffrances, destruction et conflits entre frères et sœurs, non seulement en Palestine, mais dans bien d'autres parties du monde.

Avec la Première Guerre mondiale, les pays occidentaux ont exporté les mêmes maladies qui les rongeaient depuis des siècles, vers le Moyen-Orient.

Tandis que cet échange leur apportait sécurité et prospérité, ce qu'ils laissaient derrière n'était que conflit et misère.

Mes chers Frères et Sœurs...

Bien sûr, nous ne pouvons pas nier le passé et ignorer tout ce qui est arrivé.

Alors, en tant que Musulmans, que devons-nous faire ?

À l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, nous devons tirer les leçons de l'Histoire et nous inspirer du passé pour bâtir un avenir beaucoup plus prometteur.

Nous ne devrions plus tomber dans les pièges tendus par ceux qui agissent en pensant qu'«une goutte de pétrole est beaucoup plus précieuse qu'une goutte de sang».

Dans cette région où les frontières sont tracées par le sang, nous ne devrions pas créer de nouvelles frontières ni ériger de nouveaux murs dans nos cœurs.

Nous ne devons pas nous laisser séduire par ceux qui tentent de provoquer l'animosité entre nous en mettant l'accent sur nos différences.

Parmi les maladies qui ont retenu les sociétés occidentales en captivité pendant des années, causant de grandes destructions et des morts en Europe, et qui ont été injectées dans notre région avec la Première Guerre mondiale, figurent le racisme et le sectarisme.

L'intolérance du sectarisme, en particulier, est le problème le plus grave de notre époque, affaiblissant les sociétés musulmanes de l'intérieur et les laissant ouvertes aux interventions extérieures.

Cette *fitna* qui place les préférences personnelles avant la religion, et même «fait en sorte que sa secte soit considérée comme une religion», n'a pas sa place dans l'Islam.

Selon notre croyance, tous ceux qui se tournent vers la même *qiblah* et qui croient en le même Dieu, le même Prophète et la même Sainte Écriture sont nos frères et sœurs dans la foi.

Personne n'a le droit ou l'autorité de restreindre les limites de la fraternité Islamique établie par le Tout-Puissant et son Prophète Bien-Aimé.

Dans le cœur d'un croyant, il y a et il devrait y avoir une place non seulement pour les membres de la Oumma islamique forte de 1,7 milliards de personnes, mais pour toute l'humanité.

À cet égard, voici ce que *Rasulullah* nous a commandé dans sa dernière *khutbah* :

«ÉCOUTEZ ET MÉMORISEZ BIEN MES MOTS ...

VOTRE *RAB* EST UN, VOTRE PÈRE EST UN.

VOTRE RELIGION ET VOTRE PROPHÈTE SONT ÉGALEMENT UN.

VOUS ÊTES TOUS D'ADAM, ET ADAM A ÉTÉ CRÉÉ À PARTIR DE L'ARGILE.

NUL N'EST JAMAIS SUPÉRIEUR À QUELQU'UN SUR LA BASE DE LINEAGE OU DE FAMILLE.

AUX YEUX D'ALLAH, C'EST SEULEMENT LA *TAQWA* QUI ÉLÈVE UNE PERSONNE.

TOUS LES MUSULMANS SONT FRÈRES.

VOTRE SANG, VIES, DROIT À LA VIE; VOS BIENS, VERTUS, HONNEURS ET FIERTÉS; VOTRE INTÉGRITÉ PHYSIQUE SONT DIGNES DU PLUS GRAND RESPECT ET DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS ET SACRÉS JUSQU'AU JOUR OU VOUS RENCONTREREZ ALLAH»

Oui... Notre Rasoul'Allah (S.A.W.) a illuminé le chemin du salut pour les Musulmans et pour toute l'humanité dans ses ordres et recommandations donnés il y a 14 siècles.

Personne n'a le droit de violer ces lignes rouges, ni même de rester insensible.

Mes Chers Amis...

Personne ne peut confronter nos cœurs quand ils battent ensemble.

Nos problèmes ne sont pas insurmontables tant que nous conservons notre amitié et agissons dans l'unité et la solidarité.

Nous chercherons la solution en nous-mêmes, pas chez les autres.

Nous nous attendons d'avoir l'aide et la contribution de nos frères, les uns des autres, lorsque nous cherchons à résoudre nos problèmes, plutôt que d'autrui.

Il ne sert à rien d'attendre une cure de la part de ceux qui sont la cause fondamentale de nos problèmes.

Nous avons été témoins de l'inutilité d'attendre de l'aide de pays étrangers lorsque nos cœurs étaient déchirés et dans d'autres situations injustes du siècle dernier.

Les organisations internationales nous ont déçues lorsque nous avons frappé à leur porte pour trouver une solution à la Cause Palestinienne, ainsi que d'autres problèmes, comme les guerres civiles.

Nous avons notamment côtoyé des organisations comme le Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui est, sur papier, responsable de garantir la paix et la stabilité au monde, mais qui agit pour protéger les intérêts de ses membres permanents.

Il est regrettable que nous nous retrouvions les mains vides chaque fois que nous demandions à ces organisations et aux soi-disant grands États de contribuer à la paix dans la région en temps de crises.

Nous avons personnellement été témoins de leur plus grande inquiétude face au nombre de baleines au pôle Nord que vis-à-vis des enfants qui meurent de faim en Somalie.

Nous avons vu à maintes reprises que les concepts de démocratie, de droits de l'homme et de liberté n'ont de sens que s'ils servent leurs propres intérêts.

Nous sommes maintenant conscients que peu de valeurs sont appréciées par ces pays, hormis l'argent, le pétrole, les diamants et l'or.

Nous, en Turquie, nous avons souvent exprimé que «LE MONDE COMPTE PLUS QUE 5», qui sont la cause de nos expériences amères, nos déceptions et du principe deux poids, deux mesures.

Ce sont ces mêmes raisons qui motivent nos efforts pour réformer le système des Nations Unies, et notre combat pour rendre l'Organisation de la Coopération Islamique plus active et plus impliquée tout au long de notre mandat à la présidence.

Nous devons maintenant mettre en place une politique globale qui tient compte des faiblesses des structures internationales existantes et de leur incapacité à trouver des solutions aux problèmes.

Comme nous le répétons sans cesse, il est temps de prendre les choses en main.

C'est nous, et personne d'autre, qui résoudrons la crise en Syrie, tout en tenant compte de l'intégrité territoriale du pays.

Nous allons prendre l'initiative et mettre fin aux conflits qui ont affamé des milliers d'enfants et les ont entraînés vers la mort au Yémen.

Nous serons les premiers à condamner les attaques hostiles contre ceux qui prient dans une mosquée en Afghanistan.

De Berlin à Paris, de Bruxelles à Moscou, nous serons les premiers à nous opposer au meurtre d'innocents, quelle que soit l'identité des terroristes.

Nous serons les premiers à dénoncer la violence et le terrorisme d'État qui n'ont pas hésité à assassiner des civils palestiniens sous les yeux du monde.

Nous serons les premiers à protéger les droits des réfugiés palestiniens vivant dans des camps au Liban et en Jordanie qui ont été séparés de leurs terres depuis 70 ans.
Nous serons les premiers à faire obstacle aux envahisseurs qui cherchent à éteindre la flamme d'Al Quds en encourageant nos citoyens à visiter la ville.

Nous serons les premiers à élever nos voix contre ceux qui détruisent les maisons des Rohingya d'Arakan et contre le nettoyage ethnique de nos frères et sœurs.

Nous serons les premiers à nous opposer à la destruction des anciennes villes de la civilisation islamique et à la création de nouveaux États terroristes dans notre région sous le couvert de DAESH.

Nous serons les premiers à dénoncer la destruction de notre avenir par des organisations aussi odieuses que FETO, PKK, AL-QAÏDA, BOKO-HARAM et AL-SHABAAB.

Nous serons les premiers à nous opposer chaque année à la mort de dizaines de milliers de voyageurs immigrants africains qui traversent les eaux tumultueuses de la Méditerranée.

Avant tout autre pays, nous allons protéger et prendre en charge les demandeurs d'asile syriens qui ont été forcés de fuir leur foyer pour échapper à la guerre et à l'oppression.

En tant que partisans du principe selon lequel «Tuer un innocent revient à tuer toute l'humanité», nous nous opposerons avant quiconque aux assassinats extrajudiciaires et aux meurtres brutaux.

Nous serons les premiers à élever la voix contre la persécution et l'injustice, où que ce soit sur Terre.

Avant tout autre pays, nous respecterons les lois de notre voisinage, quelles que soient les limites définies par les impérialistes.

Avant toute autre partie, nous ne permettrons pas que notre fraternité soit affectée, ni que notre sang soit versé pour des raisons ethniques, culturelles et sectaires.

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, nous agirons avec prévoyance et discernement pour éviter des souffrances similaires et empêcher nos ennemis de concevoir des plans similaires; et apprendrons nos leçons ensemble.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons soulager notre douleur et préparer un avenir pacifique et serein à nos enfants.

Éminents invités,

Nous devons utiliser au mieux les plateformes et les moyens dont nous disposons pour résoudre nos propres problèmes.

L'utilisation de nos monnaies nationales respectives dans les échanges commerciaux bilatéraux est extrêmement importante pour briser les chaînes impérialistes.

En tant que pays membres du COMCEC, plus nous investissons dans nos pays, plus nous augmentons nos échanges commerciaux, plus forts nous serons.

Je voudrais une fois de plus souligner l'importance que nous attachons à l'augmentation du commerce intra-OCI à 25%.

J'invite les pays concernés à mettre à jour leurs listes de concessions et à compléter les autres procédures nécessaires pour l'entrée en vigueur du Système de Préférences Commercial des pays islamiques.

Je fais appel également à tous les pays membres à participer aux activités de la Banque islamique de développement et de ses institutions affiliées.

Comme vous le savez, l'augmentation des droits de douane par le gouvernement américain actuel a accentué les tendances protectionnistes dans le commerce mondial.

Il est clair que les guerres commerciales porteront gravement atteinte au commerce mondial, à la production et à la prospérité.

La réduction des barrières non tarifaires et la facilitation du dédouanement constitueront une nouvelle évolution pour sauver le commerce mondial.

En outre, nous devons moderniser les infrastructures de nos douanes, utiliser plus largement les technologies d'information et simplifier les procédures douanières.

J'estime qu'il est très significatif et pertinent d'aborder le sujet de "la Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États membres de l'OCI» lors de la séance d'échange de vues du COMCEC.

Nous devons accélérer nos efforts afin que des initiatives telles que le Système de Préférences Commercial, la Bourse de l'Or, la Bourse de l'Immobilier et le Centre d'Arbitrage d'Istanbul puissent être mises en œuvre dès que possible.

Je tiens à souligner que nous attendons votre précieux soutien pour toutes ces questions.

L'exécution des activités menées dans le cadre du COMCEC d'une manière plus efficace nécessite une très forte infrastructure de coordination et de suivi au niveau national.

En Turquie, à cet effet, nous avons fondé le Comité National de Coordination COMCEC au sein de Notre Département de Stratégie et du Budget de la Présidence.

J'espère que ce Comité, qui se réunira au moins deux fois par an, donnera à notre coopération un élan significatif.

Nous savons que certains de nos pays membres ont établi des systèmes nationaux de coordination pour les activités du COMCEC, et j'invite les autres Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour la coordination des activités du COMCEC au niveau national.

Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer une fois de plus ma satisfaction de vous accueillir dans notre belle ville d'İstanbul.

Je souhaite que la 34ème Session du COMCEC soit bénéfique pour tous nos pays. Que Allah nous soutienne et nous vienne en aide tout le temps.

Je vous remercie tous! Puissiez-vous vivre longtemps et je vous confie tous à Allah le Tout-Puissant.

Prenez bien soin de vous ...

ANNEXE

3

DISCOURS

DE SON EXCELLENCE

DR. YOUSEF BIN AHMAD AL-OTHAIMEEN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE

L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI)

A

LA 34ème SESSION DU

COMITÉ PERMANENT DE L'OCI

POUR LA COOPERATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

Istanbul, République de Turquie

28-29 Novembre 2018

Original: arabe

DISCOURS DE S.E. DR YOUSEF A. AL-OTHAIMEEN, SECRETAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI), LORS DE LA SÉANCE D'OUVERTURE

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Votre Excellence, Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,

Vos Excellences, Ministres et Chefs de délégation,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Assalamou Aleikom wa-Rahmatoullahi wa-Barakatouhou.

J'ai l'immense plaisir de m'adresser à cette 34ème Session du Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC). Je tiens, également, à exprimer mes remerciements à Son Excellence Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie, Président du Sommet de l'OCI et Président du COMCEC, pour le soutien qu'il a apporté aux activités et programmes du COMCEC, à la faveur de son mandat à la tête de ce Comité permanent.

Cette session revêt une importance capitale, dès lors qu'elle se déroule à un moment où le partenariat économique conventionnel et la coopération économique multilatérale se trouvent menacés par la montée croissante du nationalisme économique, qui cherche, à son tour, à annihiler les acquis résultant du commerce international. Nous nous réunissons, également, à un moment où de nombreux États membres de l'OCI font face aux défis générés par les effets négatifs du ralentissement économique et par le besoin impératif de restructurer les économies de ces pays, en mettant beaucoup plus l'accent sur la diversification de l'économie et la réalisation du développement durable. Il est instructif de constater, à cet égard, que le commerce inter-OCI, qui a enregistré une augmentation constante par rapport à 2004, a commencé à diminuer, comme en témoigne le volume total des échanges enregistré en 2016, ce qui représente une baisse de près de 20% par rapport aux années précédentes.

En dépit de ces défis, je suis heureux de noter que nos opérations de financement du commerce ont continué à augmenter, parallèlement à l'intensification des efforts destinés à booster les investissements intra-OCI dans les secteurs agricole et financier. En conséquence, on peut dire que l'élaboration de la politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI retient à juste titre l'attention souhaitée de la part de nos États membres, tandis que les cadres de coopération régionale sont en cours de consolidation dans le but de remédier aux déficits actuels en termes d'infrastructures et de ressources humaines et matérielles.

À cet égard, il convient de préciser que les activités de la plupart des institutions de l'OCI se sont largement focalisées sur le développement du commerce intra-OCI, de la logistique et des infrastructures, et ce, dans le cadre de leur détermination à atteindre l'objectif plus général consistant à promouvoir l'intégration intra-OCI ainsi que la croissance durable de l'économie réelle. Dans ce contexte, les deux principaux programmes régionaux, à savoir le Programme spécial pour le développement de l'Afrique et le Programme spécial pour l'Asie centrale, comportent de nombreux projets dans les secteurs du commerce, des transports, de l'énergie et de l'agriculture. Parmi les autres activités allant dans ce sens figurent le pont commercial entre l'Afrique et l'Afrique, la mise en place de l'autoroute transsaharienne, le corridor ferroviaire Kazakhstan-Turkménistan-Iran et le corridor Dakar-Port-Soudan.

Monsieur le Président,

Altesses et Excellences,

Il ne fait aucun doute que la priorisation des projets en matière de commerce et d'investissement contribuera, dans une large mesure, à combler le fossé actuel dans notre paradigme de développement, dans la mesure où il vise à réduire le chômage grandissant chez les jeunes et les segments vulnérables des populations des Etats membres de l'OCI. Cela pourrait également nous aider à atténuer l'acuité des crises actuelles provoquées par l'augmentation de la migration des jeunes au-delà des frontières de la région de l'OCI. À ce propos, je tiens à saluer les réponses proposées par plusieurs Etats membres influents de l'OCI aux problèmes économiques et humanitaires auxquels se trouvent confrontés certains pays membres, en raison de la multiplication des crises politiques et naturelles dans ces pays. Les résolutions pertinentes de l'OCI sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement aux États membres de l'OCI touchés par des crises devraient être mises en œuvre de manière globale et durable.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour saluer les efforts actuels déployés par le Bureau de coordination du COMCEC en termes de réponse aux priorités de développement des Etats membres de l'OCI, et remercier les organismes et institutions compétentes de l'Organisation pour leurs contributions, à travers leurs diverses activités, à la mise en œuvre des résolutions de l'OCI dans le domaine socio-économique. Nos programmes d'intervention dans le domaine du développement se sont illustrés par leur efficacité, à la faveur de l'abnégation des parties concernées du groupe de la Banque islamique de développement (BID), tandis que la mobilisation du secteur privé a continué à apporter un appui probant grâce aux efforts de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA). Je me réjouis de constater à ce sujet que le processus de création d'un centre d'arbitrage commercial pour les pays de l'OCI se poursuit avec la plus grande vigueur. À cet égard, permettez-moi également de remercier le Président de la Banque islamique de développement pour avoir soutenu la démarche en cours visant à mettre en place un cadre juridique approprié pour un mécanisme permanent de règlement des différends dans le cadre de l'accord de l'OCI sur la promotion, la protection et la garantie des investissements.

Dans le secteur de l'alimentation halal et de la normalisation, il est réconfortant de noter l'impact combien positif que l'exposition annuelle du Halal « Halal Expo », organisée par l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) a eu sur la promotion du commerce intra-OCI, du tourisme islamique et d'autres domaines de coopération.

S'agissant des efforts de notre Organisation dans le domaine du travail et de la protection sociale, je prends acte avec satisfaction du rôle agissant et soutenu du Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de la formation pour les pays islamiques (SESRIC) dans l'élaboration de l'Accord de l'OCI sur la reconnaissance mutuelle des compétences en matière de main-d'œuvre, de l'Accord bilatéral de l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre et de la Stratégie du marché du travail de l'OCI. Autant de cadres juridiques qui ne manqueront pas de donner à l'OCI une plus grande visibilité et de lui permettre de s'attaquer de front aux problèmes persistants de la migration, du chômage et de l'autonomisation des jeunes. Dans ce contexte, le soutien constant du SESRIC au réseau de sécurité et de santé au travail de l'OCI est devenu un véritable programme phare qui a enregistré un succès appréciable dans le bien-être général de la main-d'œuvre de nos pays. Cela a naturellement contribué à l'adoption du Statut du Centre du travail de l'OCI, dont le Gouvernement azerbaïdjanais a gracieusement accepté d'abriter le siège à Bakou. Je souhaite, par conséquent, appeler tous les États membres à adhérer à cette institution spécialisée de l'OCI, chargée de la coopération dans le domaine du travail et des questions y afférentes.

De même, un nouvel élan a été impulsé à notre coopération dans le domaine agricole après l'entrée en vigueur définitive du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, en février 2018, après ratification par douze Etats membres. A signaler que la deuxième Assemblée générale de l'IOFS est prévue les 10 et 11 décembre 2018 à Astana, au Kazakhstan.

Monsieur le président,

Altesses et Excellences,

Avant de terminer, je ne saurais omettre cette opportunité pour rendre hommage à tous nos États membres, qui ont continué à soutenir les diverses activités de l'OCI, y compris par la signature et la ratification des différents accords économiques intracommunautaires. Cela témoigne de la prise de conscience de nos Etats membres quant à l'importance de tels cadres institutionnels pour le succès de notre action commune et la réalisation de notre volonté collective de placer notre Organisation à l'avant-garde de tout ce qui peut concrétiser les aspirations de nos États membres et de nos peuples musulmans.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite des délibérations réussies et des conclusions fructueuses.

Wassalamou Alaykoum wa-Rahmatoullahi wa-Barakatouhou.

ANNEXE

4

Original : arabe

**ALLOCUTION DE S.E. DR. BANDAR HAJJAR,
PRESIDENT DU GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DEVELOPPEMENT (GROUPE BID) LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE**

(İstanbul, 28 novembre 2018)

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

- Excellence Monsieur Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie et Président du Comité permanent de la coopération économique et commerciale (COMCEC),
- Excellence Monsieur Fuat Oktay, Vice-Président de la République de Turquie,
- Excellence les ministres,
- Excellence Dr Yousef bin Ahmad Al-Othaimeen, Secrétaire général de l'Oorganisation de coopération islamique,
- Honorables membres de délégations,
- Chers frères et sœurs,

Assalamou Alaikoum Warahmatoullahi Wabarakatouh

C'est pour moi un grand honneur de prendre part à la 34ème session du Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'Organisation de coopération islamique dans la magnifique ville historique d'Istanbul.

Je voudrais d'abord exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour leur accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils nous ont réservés depuis que nous sommes arrivés dans ce beau pays.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à S.E. Monsieur Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour les efforts dévoués qu'il déploie au service de la solidarité et de la coopération entre les pays islamiques.

Le discours de S.E. le Président Recep Tayyip Erdoğan contient de nombreuses idées brillantes et propositions visant à renforcer et à soutenir le processus de coopération économique entre les pays islamiques sous toutes ses formes. Le Groupe de la Banque travaillera avec les parties concernées, à savoir le Secrétariat du COMCEC, pour la mise en œuvre de ces propositions afin de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays membres.

Excellence Monsieur le Président,

Chers frères et sœurs,

Depuis la création du COMCEC, le Groupe de la Banque islamique de développement a entretenu des relations exceptionnelles avec ce dernier, en appliquant les résolutions du Comité

ainsi que les programmes communs et les initiatives adoptées, telles que la stratégie du COMCEC, le système commercial préférentiel et en fournissant une assistance technique aux pays membres pour développer leurs capacités commerciales, en plus de leur participation effective aux réunions des Groupes de travail de la stratégie du COMCEC, en tant que mécanisme pratique approprié pour traiter les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays membres dans les domaines de l'économie et du commerce.

Excellence Monsieur le Président,

Excellences les ministres,

Le Groupe de la BID cherche à augmenter le niveau de son financement pour aider les pays membres à atteindre leurs Objectifs de développement durable. Le Groupe de la BID a consenti des efforts colossaux pour devenir la première institution de développement de ses pays membres. Il aspire à devenir une institution qui répond rapidement aux besoins de ses pays membres, dans un monde qui connait des mutations et des changement radicaux, à un rythme de plus en plus rapide, en particulier dans le domaine du développement technologique.

Nous avons récemment commencé la mise en œuvre du Programme quinquennal du Président de la Banque, qui repose sur la vision de la Banque islamique de développement et sur son Cadre stratégique décennal, qui sont tous deux alignés sur les Objectifs de développement durable. Le Programme quinquennal s'articule autour de la promotion et de l'élargissement des partenariats avec divers acteurs du développement, le renforcement des chaînes de valeur ajoutée pour amplifier l'effet du développement, la mise au point de solutions de développement appropriées et des outils de financement islamiques, ainsi que le renforcement du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement socio-économique des pays membres.

Je voudrais saluer le bond qualitatif dans le modèle de développement du Groupe de la Banque dans ses activités, modèle qui guidera l'institution au cours des cinq prochains exercices. Il s'agit de passer de l'utilisation exclusive des ressources propres de la Banque à la participation de tous les acteurs de développement, tels que le secteur privé, la société civile, les bailleurs de fonds, les associations caritatives, les bénévoles, les chercheurs et les universitaires pour que les marchés soient au services du développement et connectent les économies des pays membres aux chaînes de valeur mondiales, en plus de renforcer leur compétitivité, qui repose sur les avantages comparatifs de chaque pays. Dans ce cadre, diverses plateformes électroniques contribueront à renforcer les liens économiques et les échanges intracommunautaires entre les pays membres, et à stimuler les investissements dans ces domaines. La Banque a lancé la première plateforme Waqf destinée à mobiliser des subventions participatives et à mettre en œuvre trois nouveaux modes de financement visant à mobiliser des ressources financières à travers des partenariats tripartites (secteur public, secteur privé et tiers). La Banque a également mis en place la plateforme *Engage,* qui constitue un point de rencontre et un forum pour les chercheurs, les inventeurs, les investisseurs, les petites et moyennes entreprises, les entreprises du secteur privé, les décideurs et les organisations non-gouvernementales, afin de proposer des solutions innovantes aux problèmes de développement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation

inclusive, de la gestion durable de l'eau et de l'assainissement, de l'industrialisation durable et de l'accès à l'énergie propre à des prix raisonnables.

Excellence Monsieur le Président,

Excellences les ministres,

Les chaînes de valeur ont récemment attiré beaucoup d'attention, grâce aux résultats positifs pour l'économie de nombreux pays en développement, tels que le transfert de technologie, l'augmentation des niveaux de développement et l'attraction des investissements. La connexion de nos pays membres aux chaînes de valeur mondiales augmentera sans doute les exportations entre pays membres et d'autres pays, ce qui contribuera à réduire le déficit de la balance budgétaire et commerciale et à créer de nouveaux emplois. Les experts en économie, technologie et commerce considèrent les chaînes de valeur comme la deuxième vague de la mondialisation. Dans la première vague, le commerce international consistait en un commerce de produits manufacturés, tandis que dans cette seconde vague, le commerce international se caractériserait par le démantèlement des opérations de production et leur répartition sur divers endroits du monde entier. La répartition de la production sur plusieurs sites est devenue rentable et la révolution des technologies de l'information et de la communication a également contribué à faciliter les opérations de production. Les progrès réalisés dans le domaine de la robotique, la fabrication automatisée, l'impression en trois dimensions et l'intelligence artificielle vont restructurer le commerce international.

Dans ce cadre, j'appelle les pays membres à soutenir et développer les compétences des entreprises locales afin qu'elles fassent partie des chaînes de valeur ajoutée, et à adopter les politiques appropriées pour soutenir l'innovation et promouvoir l'entreprenariat.

L'année dernière, la Banque a entamé la mise en œuvre d'un projet pilote appelé Programme régional de la chaîne de valeur du riz, qui vise à intégrer dix pays africains aux chaînes de valeur de la production de riz. Tous les partenaires à chaque étape de la chaîne de valeur ont été identifiés et l'accent a été mis sur le rôle important de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que du financement islamique dans ce domaine. Le coût de financement de ce projet s'élève à 176 millions de dollars des Etats-Unis. Le revenu des petits exploitants dans les pays bénéficiaires du projet devrait augmenter de 80% et permettre à ces pays de parvenir à l'autosuffisance en riz. La Banque a également commencé à adopter la première stratégie pays axée sur la chaîne de valeur ajoutée avec le Gabon, mettant l'accent sur les avantages comparatifs de ce pays que présentent entre autres le secteur de la construction et la production de manganèse. Après la mise en œuvre de cette stratégie, le Gabon devrait cesser d'être un pays exportateur de matières premières et commencer à exporter des produits manufacturés.

Le Groupe de la BID, avec toutes ses membres affiliés, jouera son rôle dans les domaines de l'assurance, du commerce et de la promotion du secteur privé. Il convient également de souligner que la nouvelle orientation du Groupe de la Banque vers la décentralisation et une présence accrue sur le terrain dans les pays membres lui permettra d'accélérer la mise en œuvre de ces programmes, d'améliorer la qualité des projets et d'amplifier leur effet de développement.

La réalisation de cette vision nécessite sans doute davantage d'investissements dans le capital humain par le biais de l'éducation, de la formation et de l'autonomisation. La Banque a

récemment lancé un programme intégré en coopération avec les plus grandes universités du monde afin de fournir des bourses d'études permettant aux jeunes de participer activement au développement, en mettant l'accent sur les domaines de la science durable. La Banque a également intensifié ses programmes de renforcement des capacités dans divers domaines, notamment le renforcement des capacités des innovateurs et des entrepreneurs, afin de garantir les conditions de réussite de leurs projets et de leurs activités. Dans ce cadre, la Banque organisera du 5 au 10 décembre 2018, parallèlement au *Transformers Summit de Cambridge,* en Grande-Bretagne, la Première Académie destinée à renforcer les capacités des jeunes ayant bénéficié d'un financement du *Fonds Transform*, récemment créé par le Banque qui l'a doté de 500 millions de dollars des Etats-Unis pour soutenir les initiatives scientifiques, innovantes et technologiques dans les pays membres.

Il convient de noter que la mise en œuvre des nouveaux programmes du Groupe de la BID exige des pays membres qu'ils créent un environnement propice à l'investissement, suppriment les obstacles entravant le flux des investissements, en particulier du secteur privé, et adoptent des politiques visant à transformer leur économie en une économie de marché qui contribue efficacement au développement socio-économique. Il est important que cette transformation s'opère à travers des partenariats gagnant-gagnant. À cet égard, je tiens à souligner que le Groupe de la Banque reste déterminé à fournir un appui technique aux pays membres pour élaborer des cadres juridiques et mettre en place des plateformes électroniques et d'autres outils contribuant au succès de la transformation économique des pays membres et au bien-être et à la prospérité des peuples.

Excellence Monsieur le Président,

Chers frères et sœurs,

La promotion de la coopération économique et commerciale entre les pays membres constitue un objectif stratégique que le Groupe de la BID s'est donné dès sa création. Elle a été le principal catalyseur de ses activités depuis 1975. Dans ce contexte, je voudrais partager avec vous les actions que le Groupe a entreprises en 2017 :

a) Les approbations totales de la Banque se sont élevées à environ 3,9 milliards de dollars des Etats-Unis ; elles étaient destinées à divers projets, notamment dans l'infrastructure, l'énergie, le transport, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'éducation.

b) La Société islamique pour le développement du secteur privé a approuvé l'année dernière un financement de 931 millions de dollars des Etats-Unis. Il s'est également attaché à surmonter les obstacles les plus difficiles auxquels est confronté le secteur privé, en investissant dans le secteur de la finance par des lignes de financement et des prises de participation et dans le secteur de l'infrastructure pour renforcer la productivité du secteur privé et la compétitivité des États membres.

c) La Société internationale islamique de financement du commerce a augmenté ses opérations de financement du commerce de 5 milliards de dollars des Etats-Unis, dont 35% ont été alloués aux États membres les moins avancés. Le commerce intra-OCI s'est

taillé 88% des financements. La Société a lancé d'importants programmes, notamment le Programme des échanges arabo-africain et l'Aide pour le commerce des États arabes dont la première phase est bouclée fin 2017 après avoir mené à bien 28 projets différents et la deuxième phase est prévue pour bientôt. En outre, la Société a récemment adopté un programme de développement des petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest. Elle concentre son action sur les mesures destinées à faciliter les échanges, notamment par le biais de programmes visant à améliorer le passage des frontières et les procédures douanières.

d) La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation a fourni, au cours des trois derniers exercices, une couverture en assurance pour des projets d'investissement et des opérations commerciales dans 43 États membres de l'Organisation de coopération islamique, avec un effet sur le développement supérieur à 29 milliards de dollars des Etats-Unis. Je suis heureux de vous informer que la Société a récemment lancé une nouvelle initiative, Centre du COMCEC pour l'intelligence économique, qui devrait contribuer de manière significative à améliorer les systèmes de crédit des pays membres en augmentant les prêts du secteur privé dans la région de 670 milliards de dollars des Etats-Unis par an. Cela contribuera également à augmenter substantiellement le commerce intra-OCI.

e) Dans le domaine de la science et de la recherche, l'Institut islamique de recherche et de formation a joué un rôle efficace dans le développement des capacités de tous les pays membres dans les divers domaines du développement économique et social. Les sujets abordés ne se limitaient pas au secteur bancaire islamique et à son rôle dans la réalisation du développement durable, mais incluaient d'autres domaines de développement, tels que le partenariat public-privé, l'évaluation de projets, la politique monétaire, les blockchains, et les questions de développement (commerce intra-OCI, microfinance, emploi et transport).

f) Actuellement, la Banque est en train de finaliser sa stratégie de coopération et d'intégration régionales en vue de sa mise en œuvre à compter du premier semestre de l'année prochaine. Elle sera divisée en programmes sous régionaux couvrant divers secteurs économiques, notamment l'énergie, l'agriculture et les transports. Dans le cadre de cette stratégie, une grande partie des financements annuels de la Banque sera affectée à des projets régionaux.

Excellences les ministres,
Chers frères et sœurs,
Les nouvelles orientations du Groupe de la Banque islamique de développement, ses mécanismes et programmes innovants contribueront avec la grâce d'Allah à opérer un saut qualitatif dans la performance des économies des pays membres, à bien se positionner dans les chaînes de valeur

mondiales, et à produire un effet de développement concret et inclusif, sans laisser personne à la traine.

Je ne saurais clore sans adresser mes sincères remerciements à tous les pays membres pour leur soutien continu au Groupe de la Banque. Je souhaite plein succès à la 34ème session du COMCEC et ose espérer qu'elle débouchera sur des recommandations et des proposition pratiques visant à promouvoir et renforcer la coopération entre les pays membres dans les domaines économique et commercial.

Wassalamou Alaikoum Warahmatoullahi Wabarakatouh

ANNEXE

5

Original : Anglais

RAPPORT DE LA 33ème RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION (İstanbul, 25 novembre 2018)

1. La 33ème réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 25 novembre 2018 à İstanbul, en marge de la 34ème Session du Comité de Suivi du COMCEC.

2. Cette réunion a été présidée par M. Mehmet Metin EKER, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les institutions suivantes de l'OCI étaient présentes :

- Le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
- Le Groupe de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) et de la BID
- Le Groupe de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) et de la BID
- Le Groupe de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) et de la BID
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)
- L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs de l'OCI (OAIA)
- L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)

3. La Réunion a approuvé les points suivants inscrits à l'ordre du jour, et qu'il fallait débattre :

- Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC
  - Liste des activités des institutions de l'OCI conformes à la stratégie du COMCEC et aux Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC.
  - Utilisation du Financement de projets du COMCEC pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC

- Contributions possibles des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD au sein des États Membres de l'OCI

- Rapport sur les Résultats de «l'Enquête de tendance sur les ODD prioritaires des pays membres de l'OCI»
- Activités des institutions de l'OCI servant à la mise en œuvre des ODD

- Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique du Programme d'Action OCI-2025
- La proposition sur le « Centre d'Intelligence des Affaires »
- Statistiques liées au Commerce
- Questions Diverses

Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC

4. Soulignant l'importance des contributions des institutions de l'OCI à la réalisation de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC, le Comité a examiné les activités achevées et planifiées des institutions pertinentes de l'OCI en conformité avec la Stratégie du COMCEC pour les périodes de décembre 2017 à novembre 2018 et décembre 2018 à novembre 2019 en fonction des domaines de coopération, à savoir le commerce, le transport et les communications, le tourisme, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté et la coopération financière. Le Comité a été également informé par les institutions pertinentes de l'OCI des activités planifiées.

(La liste des activités organisées et à organiser par les institutions de l'OCI conformes à la Stratégie du COMCEC entre novembre 2017 et novembre 2019 est jointe en Annexe 1.)

5. Le Comité a été informé par le BCC que parmi les 205 activités des institutions de l'OCI considérées comme achevées depuis la 33ème session du COMCEC, 39 pourcent des activités ont été mises en œuvre dans le domaine de l'allègement de la pauvreté, suivi respectivement du commerce (33%) et de coopération financière (9%). Le Comité a aussi été informé que par rapport au type d'activités, les Institutions se sont notamment concentrées sur les formations et les programmes d'assistance technique (34.1%), foires, expositions, forums (19,5%) et les ateliers de travail (13.2%).

6. Le Comité a salué la proposition de la SIACE (Groupe de la BID) d'ajouter de brèves notes sur des Institutions de l'OCI concernant leurs réalisations, programmes et activités depuis la dernière Session du COMCEC, en annexe au Rapport des Réunions du Comité de Session. Le comité a demandé au BCC, en collaboration avec la SIACE

(Groupe BID) de préparer un modèle pour les brèves notes susmentionnées et de le distribuer aux institutions de l'OCI afin de recevoir leurs retours et commentaires. Le Comité a également demandé aux Institutions de l'OCI de soumettre de brèves notes sur leurs principales réalisations conformément au modèle mentionné, à la prochaine Réunion du Comité de Session.

7. Pour sensibiliser les institutions de l'OCI aux programmes et activités des unes et des autres, le Comité a demandé à toutes les Institutions de l'OCI de s'informer sur/de s'inviter mutuellement à leurs activités pertinentes.

8. Le Comité a souligné l'importance des travaux des Groupes de Travail du COMCEC où des rapports de recherche détaillés, des recommandations de politique spécifiques et les besoins en capacités des Pays Membres sont discutés par les experts des Pays Membres sur les thèmes spécifiés. Afin de mieux répondre aux besoins et aux défis des Pays Membres, le Comité a demandé au Groupe de la BID de tirer davantage parti des rapports de recherche du COMCEC, notamment de diverses études de terrain et des résultats des réunions du Groupe de Travail, pour la conception de leurs programmes, activités et la rédaction de leurs stratégies de partenariat avec les pays. Le Comité a salué l'offre faite par le Groupe de la BID au BCC d'organiser une visite d'étude au siège de la BID pour discuter une méthodologie afin de partager les résultats des Réunions des Groupes de Travail et les rapports de recherche.

9. Le Comité a souligné que les Institutions de l'OCI tiendraient dûment compte des Recommandations de Politique Ministérielle ainsi que des thèmes des Groupes de Travail pour la période 2019-2021 lors de la planification de leurs activités et programmes de coopération futurs. Dans l'optique d'améliorer la visibilité des activités des institutions de l'OCI conformes à la Stratégie et aux Recommandations de Politique du COMCEC adoptées au niveau Ministériel, le Comité a demandé aux institutions de l'OCI de lui indiquer de manière spécifique l'alignement de leurs activités aux recommandations de politique dans leurs listes d'activités.

10. Le BCC a informé le Comité des thèmes sectoriels qui devront être soutenus par le Bureau de Coordination du COMCEC, dans le cadre du 7ème Appel de Projets prévu en septembre 2019, sous le patronage du Financement de Projets du COMCEC. À cet égard, le Comité a souligné l'importance de la soumission des projets proposés par les Institutions de l'OCI par le biais du Financement de Projets du COMCEC pour la réalisation des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC. Le Comité a également réaffirmé que les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC

doivent être utilisées par les institutions de l'OCI lors de la planification des programmes et activités de coopération ultérieurs.

11. Le Comité s'est félicité de la proposition de la SIACE (Groupe BID) d'établir une plate-forme électronique pour suivre la mise en œuvre des activités prévues des Institutions de l'OCI. Le Comité a demandé à la SIACE (Groupe BID), en collaboration avec le SESRIC, de préparer les détails de cette proposition et de la soumettre à la prochaine Réunion du Comité de Session pour examen, en tant que point distinct de l'ordre du jour.

Contributions possibles des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD au sein des États Membres de l'OCI

12. Le Comité a été informé par le SESRIC des résultats de «l'enquête de tendance sur les priorités en matière d'objectifs de développement durable des Pays Membres de l'OCI», qui ont été distribués aux Pays Membres conformément à la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC. Il a été noté que 36 pays membres ont communiqué leurs réponses complètes ou partielles au SESRIC. Le SESRIC a informé les participants que les Pays Membres avaient priorisé les huit objectifs de développement durable respectivement :

1. ODD-1 «Mettre fin à la pauvreté sous toutes des formes partout dans le monde»,
2. ODD-3 «Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge»,
3. ODD-2 «En finir avec la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable»,
4. ODD-4 «Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»,
5. ODD-5 «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles»,
6. ODD-8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail honorable pour tous»,
7. ODD-9 «Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation»,
8. ODD-13 «Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts».

13. Le Comité a également été informé que le SESRIC a préparé un rapport concernant les réponses à l'enquête rendues par les États Membres, et qui sera soumis lors de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC.

14. Le BCC a informé le Comité de la «Liste des activités des institutions de l'OCI liées aux ODD pour les périodes 2018 et 2019», établie par le BCC conformément à la résolution pertinente de la 33ème Session Ministérielle du COMCEC. Le Comité a demandé aux Institutions de l'OCI de tenir dûment compte des besoins et des priorités des Pays Membres qui ont été présentés par le SESRIC via l'enquête de tendancielle du SESRIC précitée, lors de la planification de leurs activités liées aux ODD et rendre compte au BCC de leurs activités directement liées aux ODD.

(La liste des activités organisées et à organiser par les institutions de l'OCI conformes aux ODD entre 2018 et 2019 est jointe en Annexe 2.)

15. Le Comité a souligné que les Réunions de Coordination entre l'OCI et l'ONU pourraient être utilisées pour informer les organes de l'ONU des efforts des Institutions de l'OCI liées aux objectifs de développement durable.

Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique du Programme d'Action OCI-2025

16. Le Secrétariat général de l'OCI a informé le Comité de l'évolution récente vers la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI-2025. Le Comité a souligné l'importance d'une coopération et d'une coordination efficaces entre les institutions de l'OCI en ce qui concerne la réalisation des objectifs définis par l'OCI-2025 : Programme d'action Il a été noté que la 4ème Réunion de la Réunion de Coordination Annuelle de l'OIC (ACMOI) se tiendra les 3 et 4 décembre 2018 avec la participation des Organes/Institutions de l'OCI.

La proposition sur le «Centre de Renseignement des Affaires»

17. La SIACE (Groupe de la BID) a présenté un exposé sur le «Projet de rapport final du Centre d'Intelligence des Affaires». Le Comité a pris note avec satisfaction de la proposition et des efforts déployés par le CIECI (Groupe BID) pour la réalisation du projet. Le Comité a souligné l'importance et la nécessité d'élaborer davantage en ce qui concerne sa structure organisationnelle, son cadre juridique et d'autres détails techniques. La question sera élaborée lors de la 34ème Session du COMCEC.

Statistiques liées au Commerce

18. Le Comité a souligné l'importance d'harmoniser les statistiques liées au commerce dans les publications des Institutions de l'OCI. À cet égard, le Comité a demandé au BCC,

au CIDC et au SESRIC d'utiliser les différents sites possibles, y compris la prochaine Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, afin d'étudier et d'élaborer les méthodologies utilisées pour calculer les données du commerce de l'OCI en vue de les harmoniser.

Questions Diverses

19. La réunion du Comité a été clôturée par une motion de remerciements.

ANNEXE

6

Original : Turc

34ème SESSION DU COMCEC
DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. FUAT OKTAY,
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

(İstanbul, 29 novembre 2018)

Distingués Délégués,
Éminents Participants,

Essalamu Alaikum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

Nous avons achevé avec succès la 34ème session du COMCEC après des discussions fructueuses.

Au cours de la réunion de cette année, nous avons tenu de nombreuses sessions utiles et spéciales sur la «facilitation du commerce», et en particulier sur la «gestion des risques douaniers».

Je voudrais remercier les délégations des pays membres, les représentants d'organisations internationales et nos panélistes pour leurs contributions à la 34ème Session du COMCEC.

Honorables Participants,

Comme nous le savons tous très bien, les pays d'aujourd'hui se tournent de plus en plus vers des politiques protectionnistes dans l'économie et le commerce mondiaux, tandis que l'atmosphère de concurrence et les incertitudes sur la scène internationale s'accentuent progressivement.

À cet égard, nous devons nous concentrer sur les problèmes structurels qui réduisent notre productivité et notre compétitivité sur les marchés mondiaux.

Plutôt que de rester dépendants de l'exportation de matières premières et de quelques produits agricoles, notre objectif devrait être de construire une économie efficace et à forte valeur ajoutée centrée sur la production.

Dans ce contexte, nous devrions diversifier notre gamme de produits ainsi que nos partenaires commerciaux, en particulier parmi les pays de l'Organisation de la Coopération Islamique, et prendre des mesures énergiques pour créer une économie de production à forte valeur ajoutée.

La part des pays de l'Organisation de la Coopération Islamique dans le commerce mondial était de 9,5% en 2017. Considérant que la géographie de l'Organisation de la Coopération Islamique représente environ 23% de la population mondiale, il est clair que notre part dans le commerce mondial est très faible.

D'autre part, en 2017, les produits exigeant des compétences et des technologies de pointe représentaient 44% des produits exportés par les pays de l'Organisation de la Coopération Islamique.[1]

[1]Exportations de l'OCI par degré de fabrication, CNUCEDSTAT

C'est en effet un développement très positif.

Cependant, il est essentiel que nous nous efforcions d'augmenter encore plus ces chiffres, de manière à obtenir une part plus importante de la production et des échanges mondiaux et à compenser nos pertes du passé.

Honorables Ministres,
Distingués Délégués,

Comme l'a souligné le Président Recep Tayyip Erdoğan dans son discours d'inauguration hier, en plus d'assister aux bouleversements économiques qui affectent le monde, nous sommes profondément attristés par l'état actuel du monde musulman.

Le sang des musulmans est en train de couler en Syrie, au Yémen, en Libye et en Palestine, tandis que dans de nombreuses régions du monde, les musulmans luttent pour leur survie dans les pires conditions.

Les conflits entre musulmans sont attisés pour viser notre unité, notre solidarité, notre richesse dans tous les sens du terme et notre avenir, avec un effort continu d'effondrement des pays musulmans de l'intérieur.

D'un côté, les noms d'organisations terroristes agissant comme des marionnettes des forces obscures sont associés à l'Islam, tandis que de l'autre côté, les cas d'hostilité et de discrimination à l'encontre des musulmans se multiplient dans le monde entier.

Il est de notre responsabilité et de notre devoir de mettre un terme à cette évolution.

Dans le Coran, notre Rab nous ordonne de rester unis.

Comme nous le savons tous, la sourate Al-Hujurat nous dit : "İnnemâl mu'minûne ihvetun". «Les croyants ne sont que frères».

Nous devons tout d'abord suivre cet ordre de Rab.

Ensemble, et en tant que frères et sœurs, nous devons lutter contre tous les type de torts et d'injustice auxquels les musulmans sont confrontés.

Nous devons commencer ce combat aujourd'hui, sans plus tarder.

Pour y parvenir, il suffit que nous restions sous la conduite de notre Rab et agissions à l'unisson.

Grâce à nos efforts, la communauté musulmane demeurera inébranlable, insensible à tous les problèmes qui lui sont imposés de l'extérieur.

Distingués Participants,

Pour que le monde musulman atteigne une économie plus forte et ait un avenir prospère, nous devons utiliser plus efficacement des mécanismes aussi importants que le COMCEC.

Dans ce contexte, pour développer les échanges au sein du COMCEC et entre les Pays Membres, nous devons mettre en œuvre le Système de préférences commerciales entre l'Organisation de la Coopération Islamique au plus tôt.

Pour y parvenir, nous devons, comme l'a souligné son Excellence le Président Recep Tayyip Erdoğan, utiliser nos monnaies nationales dans nos échanges commerciaux.

Pour nous protéger des manipulations des taux de change, nous n'avons d'autre choix que d'utiliser nos propres monnaies nationales et autochtones.

Pour augmenter le flux de capitaux étrangers dans nos pays et accroître l'efficacité de nos investissements, nous devons prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais et créer un environnement propice à l'investissement dans nos pays.

Alors que la part des pays de l'Organisation de la Coopération Islamique dans les investissements directs étrangers (IDE) était de 10,2% en 2010, elle est tombée à 5,3% en 2016.

Bien que cette part ait grimpé à 7,4% en 2017, elle est toujours loin de notre potentiel.

Distingués Invités,

Comme vous le savez, pour atténuer les effets de la crise financière mondiale de 2008, la réunion du G-20 a été portée au rang de réunion des chefs d'État. L'un des principaux points à l'ordre du jour du G-20 réuni cette semaine en Argentine était la «libéralisation du commerce» afin d'empêcher la contraction de l'économie mondiale causée par les guerres commerciales entre les États-Unis et la Chine.

En fait, je pense que c'est une opportunité importante pour les pays de l'OCI que le Président de la République de Turquie, qui détient le mandat présidentiel actuel de l'organisation, participera à cette réunion et fasse entendre au plus haut niveau l'instrument de la facilitation des échanges, que nous débattons depuis deux jours.

Dans ce contexte, la meilleure réponse à cette vague protectionniste serait la réduction des coûts par la facilitation des échanges, en particulier l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que la simplification des procédures douanières.

Comme l'a indiqué la délégation du Sénégal lors de notre réunion hier, nous devrions intensifier nos efforts pour faciliter le commerce.

À cet égard, il est important que davantage de pays deviennent parties à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

Une fois que l'Accord sur la Facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce est entré en vigueur après sa ratification par plus de 110 pays, j'estime que tous les Pays Membres devraient soutenir activement sa mise en œuvre.

La douane est l'un des éléments les plus critiques du processus de facilitation du commerce et de la chaîne d'approvisionnement.

Pour faciliter les échanges et assurer la sécurité des échanges, nous devons mettre en œuvre des procédures de gestion des risques appropriées et efficaces dans nos douanes.

Comme l'a dit M. Sonneh, Ministre chargé du commerce, de l'industrie et de l'intégration régionale de la Gambie, la simplification des procédures ainsi que la modernisation des infrastructures et l'adoption des technologies de l'information à la douane revêtent une grande importance.

Je crois sincèrement que l'ensemble des recommandations de politiques que nous avons adoptées aujourd'hui sur «la facilitation du commerce : Améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique» nous guidera et nous fournira des indices importants sur la voie à suivre pour faciliter les échanges et gérer les risques douaniers dans nos pays.

Distingués Délégués,
Distingués Délégués,

Lors de la 34ème session du COMCEC, nous avons également pris des décisions importantes et adopté des recommandations de politiques générales dans des domaines clés de la coopération, tels que le commerce, les transports et la communication, le tourisme, l'agriculture, la coopération financière et la réduction de la pauvreté.

Nous avons atteint la phase finale de la mise en œuvre du Système de préférences commerciales de l'OCI, qui est le premier accord commercial multilatéral à couvrir le monde musulman.

Nous avons également atteint la phase finale des travaux en vue de la création du Centre d'Arbitrage de l'IIT, qui doit être établi à İstanbul.

Le centre devrait être opérationnel en 2019.

Nous avons pris la décision de lancer un programme au sein de la SESRIC et de la Banque islamique de développement pour établir un centre de renseignement commercial entre pays musulmans.

En plus de tous ces développements, nous avons approuvé la création du Forum OIC-COMCEC des Banques Centrales, tout en décidant de donner une impulsion aux efforts pour la mise en œuvre des projets de la Bourse Immobilière et de l'Or du COMCEC.

Je suis fermement convaincu que tous les Pays Membres démontreront les efforts nécessaires pour concrétiser ces décisions.

Dans ce contexte, le mécanisme de Financement de projets du COMCEC nous offre une possibilité de financement efficace et flexible.

Dans le cadre de ce mécanisme, 17 projets de renforcement des capacités, dont bénéficient 36 pays islamiques, ont été mis en œuvre avec succès cette année. J'invite tous les Pays Membres à bénéficier plus efficacement de ce mécanisme.

Estimés Ministres,
Distingués Délégués,

J'estime qu'il est très approprié que la Session des Ministres du COMCEC de l'année prochaine se penche sur le thème «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques».

Je considère que c'est un thème très pertinent et d'actualité en tant que monde islamique.

Avant de conclure, je voudrais remercier toutes les délégations des Pays Membres, le Secrétariat général de l'Organisation de Coopération Islamique, les institutions de

l’Organisation de Coopération Islamique et d’autres organisations internationales pour leurs précieuses contributions.

Je tiens également à exprimer mes remerciements au Bureau de Coordination du COMCEC, à nos traducteurs et interprètes, ainsi qu’à tous les membres du personnel participant à l’organisation de notre réunion, pour les précieux efforts qu’ils ont déployés pour assurer le bon déroulement de cette réunion.

J'espère que nos discussions, délibérations et décisions prises lors de la Session Ministérielle d'Échange de Vues auront des résultats positifs et approfondiront notre coopération en tant que Oummah islamique.

En espérant que vous retournerez dans vos pays avec de bons souvenirs d'İstanbul, je vous souhaite à tous un bon retour chez vous.

Je voudrais tous vous remercier individuellement pour votre participation et vos contributions. Je vous souhaite à tous un bon voyage et prenez bien soin de vous.

Merci beaucoup.

Esselamu Alaikum wa Rahmetullahi wa Barakatuhu.

ANNEXE

7

Original :Anglais

LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

1. LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FACILITATION DU COMMERCE

1.1 LES RECOMMENDATIONS DE POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE POUR LA SESSION D'ECHANGE DE VUES DE LA 34EME SESSION DU COMCEC

La 33ème Session du COMCEC a approuvé « Facilitation du Commerce : l'Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres » comme thème de la Session de l'Echange de Vues à la 34ème Session du COMCEC et a demandé au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) de venir avec des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de le rapporter à la 34ème Session Ministérielle du COMCEC. Outre les questions liées à la gestion des risques douaniers, le Groupe de Travail a également examiné les défis et les options politiques possibles liés à divers aspects de la facilitation du commerce. Dans ce cadre, le Groupe de Travail a évoqué les défis et problèmes suivants, ainsi que les options politiques pour faciliter le commerce et l'amélioration de la gestion des risques douaniers dans les pays membres.

Défis et problèmes :

En plus des défis associés aux coûts commerciaux élevés, les obstacles non tarifaires et la connaissance limitée des parties prenantes concernées des avantages économiques de la facilitation des échanges, le Groupe de Travail sur le Commerce a souligné les défis et problèmes suivants :

Simplification et Harmonisation des Procédures Commerciales

- Procédures et documentation commerciales encombrantes ;
- Défis d'harmonisation dans les procédures et la documentation commerciales ;
- Nécessité de simplifier les procédures pour les commerçants autorisés avec une conformité élevée ;
- Des exigences d'importation et d'exportation complexes et caduques ;
- Les cas particuliers des douanes palestiniennes, qui n'ont aucun contrôle sur les procédures de dédouanement à cause de l'absence des ports et des frontières, et leurs efforts pour la simplification des procédures de dédouanement et la

facilitation des échanges commerciaux, sont confrontés à des obstacles majeurs du côté israélien

Gestion des Risques Douaniers

- Coordination limitée entre les parties prenantes concernées en ce qui concerne la gestion des risques douaniers
- Nécessité d'une stratégie solide de gestion des risques pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation ;
- Infrastructure informatique inadéquate requise pour la gestion des risques douaniers
- Utilisation insuffisante des contrôles basés sur l'audit et des techniques d'évaluation des risques ;
- Absence de système intégré de gestion des risques douaniers

Cadre Juridique et Institutionnel

- Absence de cadre stratégique permettant aux acteurs publics et privés de faire des efforts de réforme ;
- Besoin d'une meilleure coordination nationale
- Cadre juridique inadéquat ;
- Information inadéquate et transparence sur les lois liées au commerce ; règlements, procédures et disponibilité publique insuffisants ;
- Faible niveau de coordination et de communication entre les agences frontalières compétentes ;

Infrastructure et Modernisation

- Infrastructure de transport inadéquate (routes, postes, points de passage, etc.)
- Infrastructure physique limitée (bâtiments, équipement, etc.) ;
- Capacité administrative douanière insuffisante (capacité technique, financière et humaine) ;
- Utilisation limitée de la technologie de l'information et de l'automatisation ainsi que du système de partage de données interopérable ;

Harmonisation et Alignement des Normes de Produits et de Conformité

- Nécessité d'aligner les normes de produits sur les normes internationales
- Nécessité de développer des « infrastructures de qualité » (par exemple, nombre insuffisant de laboratoires accrédités au niveau national)

Commerce de Transit

- Systèmes de transport en commun inadéquats
- Coopération limitée entre les agences impliquées dans le commerce de transit
- Traitement pré-arrivée insuffisant pour la facilitation du transit

Cooperation Internationale

- Heures d'ouverture non alignées dans les bureaux de douane entre les pays ;
- Besoin d'un mécanisme d'échange d'information qui permette l'échange électronique des données entre et parmi les administrations douanières de l'OCI

Recommandations de Politiques

À la lumière des défis et des problèmes mentionnés ci-dessus, le groupe de travails sur le commerce a formulé une série de recommandations de politiques :

1. Simplification des Procédures et de la Documentation Commerciales

- Évaluer les besoins par les autorités nationales et les organisations internationales compétentes pour mettre en évidence les défis et les obstacles pour assurer l'efficacité des procédures douanières
- Promouvoir l'adoption de normes internationales dans les procédures douanières et des questions connexes pour harmoniser et simplifier les données, les documents et les procédures relatives aux opérations de commerce transfrontalier et de la logistique conforme aux règles et réglementations nationales
- Rationaliser le droit douanier, les réglementations et les procédures de façon conforme aux normes internationales pour former les animateurs.
- Renforcer l'infrastructure informatique de soutien pour l'automatisation des douanes et d'autres procédures de l'agence des frontières pour les importations, les exportations et les formalités de transit.
- Développer les systèmes interopérables à guichet unique comme outil de facilitation du commerce pour simplifier et accélérer l'importation, l'exportation et les formalités de transit dans les pays membres intéressés.

Amélioration de la Gestion des Risques Douaniers

- Développer / Améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers (CRM) utilisés par les autorités douanières d'identifier les zones à risque élevé tout en facilitant le commerce légitime ;

- Etablir un comité de gestion des risques et développer une stratégie de gestion des risques efficace et efficace pour améliorer les performances et les efforts de CRM de modernisation ;
- Echanger les informations en temps réel avec les organismes nationaux et internationaux ;
- Maintenir un soutien informatique adéquat pour la transmission électronique de pré-arrivée / informations avant le départ pour l'évaluation des risques ;
- Utiliser des techniques et des outils avancés pour l'évaluation des risques ; tels que l'utilisation de modèles statistiques appropriés.
- Utiliser le système de CRM, y compris l'entrepôt de données intégré, le renseignement pour les affaires et l'extraction des données ;
- Renforcer les contrôles douaniers basés sur l'audit ; y compris après le dédouanement
- Développer le système de gestion des risques douanier intégré
- Promouvoir les programmes de facilitateur des opérateurs économiques agréés au mouvement transfrontalier des produits traités par les opérateurs à faible risque ;
- Mettre en œuvre les contrôles conjoints ou coordonnés aux postes frontières dans les endroits où cela est justifié, en consultation avec d'autres administrations des douanes pour faciliter le commerce (par exemple le guichet unique) ;

2. Cadre Légal et Réglementaire

- Faire appel à un soutien politique et des parties prenantes pour la mise en œuvre effective des mesures de facilitation du commerce
- Elaborer un cadre de planification stratégique et la préparation d'un plan stratégique national en vue de la meilleure coordination des parties et la collaboration entre les acteurs publics et privés
- Etablir un corps de facilitation du commerce nationaux qui fonctionnent bien pour améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées par le biais de systèmes de communication efficaces
- Encourager le suivi des mécanismes de facilitation des échanges nationaux afin de mesurer les progrès de la facilitation des échanges au fil du temps et de prendre les mesures nécessaires en conséquence.
- Encourager les gouvernements à accéder aux conventions internationales pertinentes à la standardisation des procédures relatives aux douanes
- Améliorer la publication effective des règles et règlements relatifs au commerce (lois, décrets, les changements dans les règlements, les tarifs, les frais et les impôts,

les heures de travail et des annonces) en établissant des portails commerciaux et sites pour permettre la diffusion plus transparente des importations, les conditions d'exportation et de transit et les émissions anticipées de décision.

3. Infrastructure Physique et Modernisation

- Soutenir la modernisation des douanes des efforts par l'amélioration des douanes liés à l'infrastructure de l'information et des technologies de la communication et de la technologie d'inspection non intrusive afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des douanes
- Améliorer les ressources humaines par la formation et le renforcement continu des capacités du personnel existant et par l'embauche de nouveau personnel ayant des compétences numériques.
- Encourager les partenariats Public-Privé pour l'amélioration des infrastructures douanières, ainsi que l'amélioration de la modernisation des douanes

4. Harmonisation et Alignement des Normes et de la Conformité

- Renforcer l'harmonisation, l'alignement des normes et des procédures d'évaluation de la conformité avec les normes internationales.
- Participer activement aux travaux des organismes internationaux de normalisation afin que les normes qui en résultent soient applicables aux circonstances particulières des pays membres, le cas échéant
- Développer / renforcer les « infrastructures de qualité » nationales afin de faciliter l'accès aux marchés internationaux.

5. Adoption de Mesures pour Faciliter le Commerce de Transit

- Améliorer l'utilisation de l'évaluation des risques pour faciliter le commerce de transit
- Revoir les accords de transit avec les pays voisins, le cas échéant
- Encourager le traitement avant l'arrivée pour la facilitation du transit
- Renforcer la coopération entre les agences impliquées dans le commerce de transit

6. Coopération Régionale/Internationale

- Améliorer l'échange d'informations entre les agences frontalières des pays membres dans le but de faciliter le commerce

- Promouvoir des accords de reconnaissance mutuelle pour les contrôles aux frontières et les opérateurs économiques agréés,
- Promouvoir l'interconnectivité et l'interopérabilité transfrontalières des systèmes nationaux de guichet unique pour établir un système de guichet unique sous-régional dans les Pays Membres de l'OCI.
- Mener des programmes de partage d'expériences dans le domaine de la facilitation du commerce (échanges d'experts ou formations et meilleures pratiques, etc.) parmi les pays membres, en particulier par les institutions importantes de l'OCI.
- Améliorer l'infrastructure des points de passage des frontières terrestres comme une modernisation réciproque et l'automatisation douanière et la connectivité des transports à travers des efforts joints pour les pays avoisinants intéressés,
- Soutenir les efforts ayant le but de faire obtenir aux Palestiniens leur droit à établir leurs propres entrepôts douaniers et centres de dédouanement.

1.2 LES RECOMMENDATIONS DE POLITIQUE SOULIGNÉES PAR LA 12ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a tenu avec succès sa 12ème Réunion le 6 novembre 2018, à Ankara, Turquie, sous le thème «Améliorer les programmes des opérateurs économiques agréés dans les États Membres de l'OCI.» Lors de cette réunion, le Groupe de Travail sur le Commerce a fait des délibérations pour le rapprochement politique entre les Pays Membres concernant le développement des programmes des opérateurs économiques agréés. Le Document de Séance, préparé conformément aux principales conclusions du rapport de recherche mené spécifiquement pour la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC et les réponses des Pays Membres aux questions relatives aux politiques envoyées aux point focaux du Groupe de Travail du Commerce du COMCEC par le Bureau de Coordination du COMCEC. Au cours de la Réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Conseil de Politique 1 : Encourager la conception d'un ensemble attrayant dans lequel les avantages procurés au secteur privé par le programme OEA sont supérieurs aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants afin d'inciter les entreprises à participer au programme

Les programmes d'OEA visent à faciliter les échanges commerciaux et à contribuer à la sécurité et à la sûreté. Compte tenu du fait que l'OEA est un programme volontaire, il est d'une importance vitale d'attirer les entreprises à participer au programme. Par conséquent, les avantages offerts par le programme OEA au secteur privé doivent être évalués par rapport aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants pour obtenir une autorisation. De tels coûts comprennent les frais de candidature et de procédure, ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre des modifications nécessaires pour être admissible à une autorisation. Le cas de l'UE offre un bon exemple de conception des emballages, dans lequel les directives relatives aux OEA sont publiées et mises à jour par l'unité de Fiscalité et des Douanes. Les directives fournissent une démonstration claire des avantages, procédures, textes juridiques et bureaux de contact des agents souhaitant obtenir une autorisation.

À cet égard, lors de la conception d'un emballage, au moins, il est suggéré de satisfaire aux avantages suivants :

- Dédouanement immédiat de la cargaison à l'arrivée par les Douanes et autres agences gouvernementales

- Paiement différé des droits et taxes
- Exonération des exigences de garantie / caution

Conseil de Politique 2 : Promouvoir une approche intégrée dans les dimensions législative, organisationnelle et opérationnelle avec d'autres agences gouvernementales lors de la phase de conception des opérateurs économiques agréés, afin d'éliminer les doubles emplois, les redondances et les procédures contraignantes

La conception du programme OEA devrait suivre une approche intégrée prenant en compte ses multiples dimensions (législative, organisationnelle et opérationnelle). Au cours de la phase de conception, une réforme législative et réglementaire est souvent nécessaire, accompagnée d'une possible restructuration organisationnelle et un alignement sur les autres agences gouvernementales (OGA). Dans de nombreux pays, les Autorités Douanières et les OGA chargés de la sécurité des frontières et du contrôle des exportations et des importations se chevauchent souvent. La consultation et l'alignement avec d'autres agences gouvernementales pendant la phase de conception sont donc cruciales pour éviter des procédures redondantes et fastidieuses dans les zones de chevauchement.

Un système d'échange de données centralisé et automatisé entre différents OEA et les agences gouvernementales concernées peut être adopté, le cas échéant. Les déclarations d'importation/exportation de l'opérateur peuvent être envoyées à toutes les parties prenantes dans un environnement électronique sûr et sécurisé pour leur examen, vérification et autorisation des transactions. Ensuite, les agences gouvernementales peuvent soit autoriser électroniquement ou exiger une inspection physique.

Conseil de Politique 3 : Encourager l'adoption et l'augmentation du nombre d'accords de reconnaissance mutuelle, car ils permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier d'avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires

Les accords de reconnaissance mutuelle (MRA) permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier des avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires. Ils contribuent également à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en raison de la reconnaissance du statut d'OEA dans les pays partenaires.

Une fois les accords MRA signés, le maintien de la conformité et de la gestion des risques deviendrait plus efficace et déboucherait sur de nouveaux MRA. La normalisation et

l'harmonisation des mesures de sécurité de la chaîne d'approvisionnement font partie intégrante de tout MRA efficace.

L'augmentation du nombre d'accords MRA servirait également à jeter les bases du programme régional d'OEA, qui apporterait des avantages de facilitation aux entreprises des pays membres de l'OCI.

Conseil de Politique 4 : Améliorer la communication avec le secteur privé avec les opérateurs économiques agréés grâce à la gestion de la relation client

Les programmes d'OEA sont basés sur le volontariat et dépendent fortement des canaux de communication ouverts entre l'Autorité Douanière et les parties prenantes. Une consultation insuffisante avec le secteur privé peut être un défi car elle peut causer des idées fausses sur les avantages escomptés, réduisant ainsi les incitations pour que les entreprises deviennent des OEA.

La gestion des relations avec la clientèle utilisée par un certain nombre de programmes OEA de l'OCI augmente l'attractivité et la viabilité des programmes OEA et améliore la communication avec le secteur privé.

Conseil de Politique 5 : Soutenir la participation des PME à la chaîne d'approvisionnement afin de tirer pleinement parti des programmes d'OEA

Les PME constituent un élément essentiel et vital de la chaîne d'approvisionnement dans les économies. Toutefois, en raison de leur capacité et de leurs défis financiers, les PME ne peuvent pas bénéficier des programmes d'OEA et ont des difficultés à participer à la chaîne d'approvisionnement.

Le recours à des courtiers douaniers dotés du statut d'OEA peut faciliter la participation des PME au programme d'OEA. Par conséquent, les PME peuvent bénéficier de presque tous les avantages de procédures du statut d'OEA, tout en réduisant le coût d'investissements supplémentaires.

Parmi les pays membres de l'OCI, la Jordanie propose un programme similaire à celui des OEA, appelé Silver List, pour inciter les PME à participer à des pratiques commerciales conformes et sûres en offrant certaines des facilités commerciales du programme Golden List. Par ailleurs, les participants retenus de la Silver List sont invités à s'inscrire au programme Golden List.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- ***Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC :*** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action

susmentionnés de manière plus détaillée ainsi que d'autres questions liées à la facilitation des échanges.

- ***Financement de Projets du COMCEC*** **:** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les Pays Membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées et pour leurs sous-thèmes, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers de travail et la préparation d'études analytiques, des valuations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

---

2. LES RECOMMENDATIONS DE POLITIQUES SOUTENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

2.1 LES RECOMMENDATIONS POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications (TCWG) a tenu avec succès sa 11ème réunion le 15 mars 2018 à Ankara en Turquie sur le thème « Gouvernance des corridors de transport dans les Etats membres de l'OCI : défis, cas et leçons politiques ». Au cours de la réunion, le TCWG a délibéré sur les recommandations politiques relatives à la gouvernance des corridors de transport. Les recommandations politiques ont été formulées en prenant en considération le rapport de recherche intitulé « Gouvernance des corridors de transport dans les Etats membres de l'OCI : défis, cas et leçons politiques » ainsi que les réponses des Etats membres aux questions politiques envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC. Les recommandations de politique sont les suivantes :

Recommandation de politique I : Développer/améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire permettant d'assurer une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et d'atteindre les objectifs exigeant des réformes.

Raisonnement :

Un cadre juridique et institutionnel solide, définissant des objectifs et des plans communs, est une condition préalable à une coordination efficace entre les pays et à la mise en œuvre des objectifs de développement du corridor. Des objectifs ambitieux sans cadre juridique et institutionnel solide rendent difficile l'atteinte d'objectifs exigeant des réformes. Le cadre juridique est défini comme créant des incitations contraignantes ou non contraignantes pour atteindre les objectifs communs identifiés. Le processus de création d'une base juridique commence une fois que le consensus est atteint entre les différentes parties prenantes sur les objectifs et la gestion du corridor. Le cadre juridique couvre généralement la perspective stratégique globale du corridor à différents niveaux, les dispositions institutionnelles, les principes de travail et les questions de financement. Il peut également couvrir les sanctions en cas de non-conformité, les systèmes de priorisation ou les objectifs de durabilité. L'engagement et la volonté des membres d'atteindre un objectif commun s'expriment dans un cadre juridique et institutionnel. Ainsi, les réformes et les investissements nationaux sont plus efficaces lorsqu'ils sont envisagés d'un point de vue régional, idéalement coordonnés avec les pays voisins.

Recommandation de politique II : Création d'un secrétariat/ unité de coordination dédié au corridor pour faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés.

Raisonnement :

La présence d'un secrétariat dédié est essentielle pour une gouvernance efficace des corridors. La fonction du secrétariat est de maintenir le dialogue entre tous les pays et les parties prenantes concernés. À cet égard, un secrétariat du corridor joue un rôle catalyseur dans l'amélioration de la gouvernance des corridors en préparant les réunions, en assurant la communication et la coordination entre les pays, en transformant les objectifs en actions et en collectant des fonds pour le développement du corridor. En outre, un secrétariat spécialisé est également essentiel pour formuler des stratégies à long terme, analyser les tendances et les pratiques actuelles, collecter des données et des statistiques, établir des indicateurs de performance et suivre leur mise en œuvre.

Recommandation de politique III : Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures rigoureuses telles que l'infrastructure et des mesures non contraignantes telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités.

Raisonnement :

La gouvernance efficace des corridors est un facteur clé pour le développement réussi des corridors de transport transnationaux. La gouvernance des couloirs est un processus complexe impliquant divers aspects tels que les questions juridiques et institutionnelles, ainsi que de multiples parties prenantes, souvent originaires de différents pays. En outre, la gouvernance nécessite diverses mesures rigoureuses et souples qui sont interdépendantes et doivent être développées de manière harmonisée. Ces mesures sont ; l'infrastructure, le cadre juridique et institutionnel, les objectifs du corridor et le soutien politique, le suivi et la diffusion de la performance du corridor, la promotion du corridor et la consultation des parties prenantes, et le renforcement des capacités. Le développement de corridors de transport répond à de multiples objectifs, notamment la facilitation du commerce en facilitant l'accès aux marchés, l'intégration régionale, l'amélioration des perspectives de croissance, le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les pays et les organismes publics et privés.

Recommandation de politique IV : Rechercher le soutien des organisations internationales concernées dans la poursuite de la gouvernance des corridors, en particulier dans la phase initiale du développement des corridors.

Raisonnement :

La gouvernance des corridors dépend d'une série de facteurs, tels que la maturité du corridor, la volonté politique et le soutien, la stabilité régionale, la présence d'une organisation internationale facilitant la gouvernance des corridors et la disponibilité des financements. A cet égard, les organisations internationales jouent un rôle décisif non seulement dans la mise en place d'un corridor mais aussi dans l'amélioration de la gouvernance des corridors. Les connaissances, l'accumulation, les ressources et le rôle des organisations internationales en tant que médiateurs indépendants sont précieux pour la recherche d'un consensus entre les pays concernés, en fournissant une structure, ainsi qu'un financement initial au début du processus. Avec le corridor Abidjan-Lagos (ALC), la Banque mondiale a joué un rôle clé dans le lancement du corridor. Pour l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est (SEETO) et notamment le corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), l'UE a joué un rôle de premier plan en réunissant les États membres, en négociant le cadre juridique, en organisant des sessions de formation. Pour le couloir central eurasiatique, l'UNESCAP joue un rôle similaire en publiant des documents stratégiques et des études de performance pour justifier la mise en place d'une institution de gouvernance au niveau du corridor. Les efforts initiaux des organisations internationales sont utiles pour convaincre les États membres des mérites du développement conjoint des corridors.

Instruments pour réaliser les recommandations de politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer de manière plus détaillée les domaines politiques susmentionnés.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre pour des projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Etats membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels/documents de formation.

2.2 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 12EME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC (GTTC) a tenu sa 12ème Réunion avec succès le 11 octobre 2018 à Ankara, en Turquie, sous le thème de la «Planification des infrastructures nationales de transport dans les pays de l'OCI». Au cours de la Réunion, le GTTC a délibéré sur les recommandations de politique relatives à la planification des infrastructures de transport. Les recommandations de politique ont été formulées en tenant compte du rapport de recherche intitulé «Planification des infrastructures nationales de transport dans les pays islamiques» et des réponses des États Membres aux questions de politique posées par le Bureau de Coordination du COMCEC. Les recommandations de politique sont les suivantes :

Recommandation de Politique I : Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre des plans directeurs de transport nationaux en tenant compte des meilleures pratiques internationales pour des plans et des solutions plus intégrés et durables en matière terrestre et de transport.

Justification :

La planification des transports est un sujet global lié à divers facteurs sociaux, économiques et environnementaux. La planification des transports comprend non seulement les infrastructures routières, ferroviaires et autres, mais également les opérations et la gestion permettant de garantir que les modes de transport ne se font pas concurrence, mais se complètent. La planification des transports est également cruciale pour le bon fonctionnement des transports urbains. Outre le transport motorisé, l'importance du transport non motorisé devient de plus en plus évidente, en particulier le cyclisme et la piétonisation. Une planification plus intelligente consiste à réaliser plus avec moins. Il s'agit d'un processus complexe ; par conséquent, l'élaboration de directives, y compris un modèle de plan directeur de transport national, prenant en considération les meilleures pratiques internationales, est d'une importance vitale pour faciliter une préparation et une mise en œuvre réussie de plans directeurs de transport dans les États Membres de l'OCI.

Recommandation de Politique II : Identifier des indicateurs clés de performances complètes et pertinentes pour un suivi et une évaluation efficaces de la performance des plans de transport et de leurs résultats, et partager les résultats avec les parties prenantes des secteurs public et privé concernées.

Justification :

Le suivi et l'évaluation sont très importants pour garantir la bonne mise en œuvre des plans nationaux d'infrastructure de transport. Il s'agit d'auto-apprentissage destiné au propriétaire du projet. Cependant, ce processus n'est uniquement mené que par quelques-uns des États Membres. Néanmoins, seuls certains Pays Membres disposent d'un tel système. L'identification et la compilation de divers indicateurs de performance clés (KPI) sont d'une importance cruciale pour mesurer les progrès et réaliser des évaluations pertinentes. Les indicateurs (KPI) sont également utiles pour l'analyse comparative, la définition d'objectifs, l'amélioration des normes et les réussites/échecs. Les indicateurs de performance clés les plus couramment utilisés pour les plans directeurs de transport sont les suivants :

- Valeur actualisée des avantages (PVB) - total des avantages escomptés pendant la période d'évaluation
- Valeur actuelle des coûts (PVC) - total des coûts économiques escomptés encourus pendant la période d'évaluation
- Valeur actuelle nette économique (ENPV) - taille absolue des avantages nets du projet.
- Ratio Bénéfice/Coût (BCR) - le rapport entre le bénéfice total et les coûts. Ceci démontre la taille relative des avantages nets du projet, mais est indépendant de la taille du projet
- Taux de rentabilité interne économique (EIRR): similaire à la BCR, il est indépendant de la taille du projet et donne une indication de l'ampleur des avantages par rapport au coût d'investissement.

Recommandation de Politique III : Améliorer la capacité de planification des États Membres de l'OCI en appliquant des méthodes contemporaines telles que la définition d'une vision avec une série d'objectifs sociaux et économiques.

Justification :

La qualité et l'efficacité des plans d'investissement dans les infrastructures sont d'une importance capitale pour attirer les investissements et mobiliser l'intérêt du secteur privé. L'amélioration de la capacité de préparation des plans directeurs de transport et des plans d'investissement dans l'infrastructure, y compris les compétences humaines, les processus et les outils, est essentielle pour garantir une qualité adéquate. Dans ce contexte, un mécanisme d'évaluation de la capacité institutionnelle des agences concernées peut être développé et des outils de planification, y compris la modélisation économétrique et de

transport, ainsi que l'utilisation et l'application de données volumineuses, peuvent être utilisés.

Recommandation de Politique IV : Améliorer le processus de planification des infrastructures de transport nationales et encourager les partenariats public-privé (PPP), en particulier pour l'évaluation des besoins, la promotion des investissements, le bon fonctionnement des opérations et de la maintenance.

Justification :

La participation des secteurs privé et public est essentielle au succès de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un plan national d'infrastructure de transport. Une implication active des parties prenantes contribuerait au succès des opérations et d'une maintenance efficaces, ainsi que de la qualité dans tous les modes de transport. La contribution des partenariats public-privé à la mise en œuvre effective du plan directeur des transports peut être révélée par le biais d'évaluations ex ante et ex post. Par ailleurs, l'opinion publique générale et la consultation publique lors du processus de planification des transports et de sa mise en œuvre sont essentielles pour une meilleure planification des infrastructures de transport.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations.

---

3. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

3.1 RECOMMANDATION DE POLITIQUES DE LA 11EME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme (TWG) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 15 Février 2018 à Ankara en Turquie sur le thème « Stratégies de Développement et d'Institutionnalisation des Destinations dans les Etats Membres de l'OCI » sur les stratégies de développement et d'institutionnalisation des destinations dans les états membres de l'OCI dans le secteur du tourisme. Les participants ont ainsi formulé quelques recommandations politiques.

Recommandation de politique 1. Encourager la création/le renforcement des Organisations de Gestion des Destinations (OGD) locales et régionales, publiques et privées en leur assignant des responsabilités liées à la planification, au développement, à la commercialisation et à la gestion des destinations.

Raisonnement :

Les destinations ont besoin d'une approche holistique dans la planification, le développement, le marketing et la gestion qui coordonnerait et dirigerait les différentes parties prenantes ainsi que d'intégrer efficacement leurs efforts. L'existence d'un organe directeur (c'est-à-dire DMO) pour développer, diriger et mettre en œuvre des stratégies à l'échelle de la destination revêt une importance particulière pour le succès d'une destination.

Les destinations ont des caractéristiques différentes et leur développement, leur marketing et leur gestion doivent être adaptés aux besoins locaux. Outre un organe directeur central (par exemple, l'Organisation Nationale du Tourisme) ; le développement, la facilitation et l'autonomisation des structures de gouvernance du tourisme régionales et locales (par exemple, les DMO) conduisent à une utilisation plus efficace et efficiente de ressources limitées. Cela permettrait également d'améliorer l'engagement et la participation des parties prenantes, d'internaliser les coûts externes et de créer des synergies entre les différents acteurs.

Une coordination et une communication efficaces entre les différentes parties prenantes sont de la plus haute importance pour le succès d'une destination. Une structure juridique publique-privée d'un DMO peut faciliter la participation de toutes les parties prenantes, la mise en commun des connaissances et de l'expertise, ainsi que la coopération, la coordination et la communication entre les différentes parties prenantes. À cet égard, un DMO purement public géré par les gouvernements centraux peut ne pas avoir l'efficacité,

le financement, l'expertise et les résultats nécessaires, alors qu'un DMO purement privé pourrait se concentrer sur des gains à court terme tout en négligeant le développement durable, les besoins des populations locales et les coûts environnementaux associés à l'activité touristique. Ainsi, une combinaison de deux approches pourrait créer l'efficacité nécessaire tout en garantissant la durabilité et la transparence. Dans ce cadre, les DMO peuvent être gérés par le secteur privé et audités par les autorités publiques via un partenariat public-privé.

Recommandation de politique 2. Planification de l'offre et de la demande ainsi que l'identification et le suivi des KPI pour assurer le développement durable du tourisme à destination.

Raisonnement :

Traditionnellement, les DMO se concentrent principalement sur la promotion des destinations. Cependant, dans les destinations développées, leur rôle s'est étendu au développement de produits, à la coordination des parties prenantes, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation et à la durabilité. L'engagement des parties prenantes, porté par les DMO locaux et régionaux, exige une coordination efficace des différentes parties prenantes, y compris les entreprises touristiques locales, les organismes gouvernementaux, les associations professionnelles, les universités, la communauté locale et les touristes. Étant donné que les intérêts des parties prenantes diffèrent, il est important que les DMO équilibrent les besoins des différentes parties prenantes. Les DMO devraient créer des plateformes telles que des réunions et des séminaires pour les parties prenantes, un portail numérique, etc., susceptibles de faciliter l'engagement des différentes parties prenantes. Les DMO devraient également affecter suffisamment de personnel pour gérer les relations avec les parties prenantes, la planification et la représentation de la destination dans son ensemble.

Les pays qui cherchent à attirer plus de touristes négligent souvent le risque qu'il impose aux ressources naturelles et culturelles, ainsi que son effet négatif sur la qualité de vie des habitants. Afin de préserver l'environnement naturel et les avantages économiques et de répartir équitablement ces derniers, le tourisme doit être planifié, développé et géré de manière progressive, allant du niveau local au niveau territorial ou niveau provincial, en passant par le niveau national et même le niveau international. Les responsabilités à chaque niveau doivent être clairement identifiées et mises en œuvre. La majorité des pays membres de l'OCI ont des structures nationales de gouvernance publique et très peu d'entre eux ont des DMO au niveau régional. La planification de l'offre et de la demande et la réalisation d'analyses d'impact au niveau local permettront d'éviter la surutilisation des ressources partagées et d'éviter la sous-utilisation pendant les périodes de stagnation. Les destinations en phase de développement doivent donc préparer des plans directeurs

définissant leur vision de l'état futur souhaité tout en préservant les ressources. D'autre part, les destinations matures sont recommandées pour diversifier leurs produits et gérer l'offre et la demande à des prix optimaux afin d'éviter le surpeuplement et la faiblesse des dépenses touristiques. Les DMO devraient également encourager la participation locale, l'esprit d'entreprise et l'emploi dans le tourisme. Les indicateurs de performance clés (par exemple, les dépenses moyennes, les taux d'occupation, la durée moyenne du séjour, le nombre de fuites, le niveau de dégradation de l'environnement, le degré de participation communautaire) devraient également être développés.

Recommandation de politique 3. Encourager l'autofinancement des DMO et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources.

Raisonnement :

Financer les activités de DMO est un défi majeur pour les pays. De nombreux états membres de l'OCI utilisent des ressources publiques pour financer les DMO locales. D'un autre côté, d'autres ressources peuvent également être utilisées à cette fin. La demande de fonds publics diminue lorsque les DMO sont encouragés à créer leurs propres fonds (par exemple, frais d'adhésion, commissions, contributions marketing, commandites, ventes de billets, subventions de projets, revenus des attractions et des centres de congrès). Dans ce cadre, bien que les fonds d'incubation du gouvernement puissent être utilisés pendant leurs phases d'établissement, les DMO devraient avoir la capacité de financer certaines de leurs activités.

Le financement public devrait également être lié au financement privé et aux principaux indicateurs de performance clés (par exemple, les recettes de la taxe sur le tourisme). Puisque les DMO ne sont pas des organisations à but lucratif, elles devraient viser à faciliter l'augmentation des ventes et à améliorer la durabilité de la région plutôt que de se concentrer sur l'amélioration de leurs propres revenus. Par conséquent, une utilisation transparente et équitable des fonds collectés doit également être garantie.

Recommandation de politique 4. Promouvoir les destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et les alliances avec les parties prenantes externes.

Raisonnement :

Les destinations transfrontalières complémentaires de l'OCI (parcs nationaux, itinéraires culturels) peuvent regrouper les ressources et les efforts pour promouvoir la région dans son ensemble, même un DMO parapluie peut être créé qui pourrait se concentrer sur un thème de voyage spécifique tel que l'escalade ou les safaris dans le désert. A cet égard, les états membres de l'OCI peuvent collaborer pour promouvoir les destinations des uns et

des autres, ce qui leur permettrait de promouvoir leur destination, avec des dépenses limitées, pour les touristes visitant d'autres destinations complémentaires de l'OCI.

En outre, les DMO peuvent former des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes (par exemple les compagnies aériennes nationales, les fédérations sportives, les points de vente (comme dans le cas des festivals commerciaux) pour des projets conjoints qui bénéficieraient aux deux parties. À titre d'exemple, le Département du marketing du tourisme et du commerce de Dubaï a conclu une alliance stratégique avec les Emirates Airlines pour promouvoir la destination. Ils ont mis en place des campagnes publicitaires conjointes telles que « Hello Dubaï » et des visites de familiarisation pour les influenceurs et les journalistes. Ils ont également conjointement offert des promotions spéciales visant à attirer des touristes à Dubaï, y compris des billets d'avion spéciaux de certaines destinations ainsi que des produits gratuits tels que des visas, des tickets de parc, etc. pour diverses activités et attractions.

Instruments pour réaliser les recommandations de politiques :

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme** : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourra élaborer de manière plus détaillée les domaines politiques susmentionnés.

- **Financement de projets du COMCEC** : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre à projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les états membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les états membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels/documents de formation.

- **Forum du tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC** : Lors de ses prochaines réunions, le Forum du Secteur Privé du Tourisme de l'OCI/COMCEC pourrait développer les domaines politiques et les sous-domaines susmentionnés du point de vue du secteur privé.

3.2 LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES SOULIGNÉES PAR LA 12ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

Le Groupe de Travail sur le Tourisme (GTT) du COMCEC, a tenu sa 12ème Réunion avec succès le 13 Septembre 2018 à Ankara, Turquie, sous le thème «Stratégies de développement des destinations de Marketing dans les Pays Membres de l'OCI». Au cours de la Réunion, le Groupe de Travail sur le Tourisme a mené des délibérations sur les stratégies de destinations de marketing dans les Pays Membres de l'OCI dans le secteur du tourisme. Par conséquent, les participants ont formulé quelques recommandations de politique.

Conseil de Politique 1 : Création/Habilitation d'un organisme central (par exemple, une OGD) pour positionner la destination parmi les destinations concurrentes, pour créer l'image de marque de la destination et pour promouvoir la destination en utilisant des outils tels que les médias sociaux, le marketing numérique, les foires commerciales, les relations publiques et l'organisation de voyages de familiarisation.

Justification :

Les destinations sont composées de différentes parties prenantes et possèdent différentes ressources matérielles et immatérielles. Les touristes créent leurs propres expériences en interagissant avec ces parties prenantes et les ressources. Ainsi, chaque destination peut offrir des expériences différentes et présenter certaines caractéristiques susceptibles de contribuer à la concurrence d'autres destinations. En tant que systèmes dynamiques, les destinations nécessitent des structures complexes et sophistiquées pour concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies marketing. Une telle vision globale du marketing de destination peut être disponible auprès des organisations touristiques nationales (OTN) et régionales (OGD). Afin de tirer parti de leurs avantages concurrentiels, les destinations ont besoin d'une approche globale pour identifier ces ressources, les convertir en produits et en propositions de vente uniques. Une OGD peut également créer une stratégie de communication marketing et une image de marque pour elle-même tout en faisant correspondre ces ressources et les marchés cibles souhaitables.

Étant donné que la destination offre une expérience globale, les expériences individuelles avec les parties prenantes et leurs communications marketing doivent également être alignées et cohérentes avec la position de la destination et son image de marque. Une fois que l'image partagée est créée, elle doit être systématiquement renforcée par des activités de marketing communes telles que des voyages de familiarisation, la participation à des foires et des expositions, la publicité dans les médias traditionnels, le marketing social et la présence sur le Web. Les activités de relations publiques (informations et événements internationaux, par exemple) doivent également soutenir la vision partagée de la marque

des destinations. En plus de leurs propres efforts de marketing, les OGD devraient également encourager les efforts de marketing individuels des parties prenantes, par exemple en proposant un pourcentage des activités de marketing sélectionnées (par exemple, la participation à des salons).

Conseil de Politique 2 : Encourager le développement de nouveaux produits (événements, festivals et autres produits appropriés) pour atténuer les effets négatifs saisonniers et les risques liés à la dépendance à un produit ou à un marché unique.

Justification :

Les produits et services offerts à la destination et leur qualité sont des facteurs majeurs qui vont satisfaire ou pas les touristes. Compte tenu de l'importance de leur fidélité et de leur potentiel dans la promotion de la destination, il est important de concevoir les produits en fonction des besoins et des attentes des marchés cibles. Les destinations devraient être sélectives dans le ciblage plutôt que d'essayer d'être tout pour tout le monde. Parallèlement, les destinations ne devraient pas se concentrer sur un seul marché, mais plutôt sur divers marchés appropriés. Dans ce contexte, basé sur les ressources matérielles et immatérielles de la destination (par exemple, tourisme alternatif, événements et festivals), les produits et services fournis doivent attirer différents marchés touristiques, ce qui permet de minimiser le caractère saisonnier et les éventuels impacts négatifs des crises.

Conseil de Politique 3 : Gérer et réglementer les canaux de distribution existants, développer de nouveaux canaux de distribution pour éviter la dépendance et minimiser l'asymétrie de pouvoir entre les parties prenantes de la destination ainsi que les intermédiaires internationaux et établir des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes susceptibles de créer des synergies pour la destination et d'autres collaborateurs (compagnies aériennes, organisateurs d'événements, etc.).

Justification :

De nombreuses destinations dans la région de l'OCI dépendent trop des tour-opérateurs et des intermédiaires internationaux (par exemple, booking.com). En raison de cette dépendance et de l'absence d'un organe représentatif pour organiser et réglementer les réponses collectives des parties prenantes contre ces canaux de distribution, ces plates-formes internationales peuvent essayer d'améliorer leur position et leurs bénéfices au détriment de la destination elle-même. Ainsi, les OGD peuvent réglementer les parties prenantes et définir des bases de prix ainsi que des plafonds pour les taux de commission. En outre, les OGD habiliteraient également les intermédiaires locaux et régionaux et favoriseraient les réservations directes en introduisant de nouveaux canaux de distribution ainsi que des pages Web de destination. Les OGD pourraient également établir des

alliances stratégiques avec des parties prenantes externes telles que des compagnies aériennes (par exemple, promotion conjointe, redevances d'atterrissage moins élevées), des organisateurs d'événements et de festivals (fourniture de salles), des sociétés de production (parrainages de films) pour attirer la demande directe vers la destination.

Conseil de Politique 4 : Promouvoir la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de données de marché sur les caractéristiques des visiteurs, la saisonnalité, la performance des canaux de distribution, les marchés sources, les tendances, etc., tout en respectant la confidentialité et la vie privée des individus, afin d'améliorer l'efficacité commerciale des parties prenantes de la destination ainsi que des OGD.

Justification :

Les touristes fournissent des informations et des données remarquables pour la destination à partir du processus de réservation, des douanes, des services basés sur la localisation, des dépenses par carte de crédit, des enquêtes de satisfaction, etc. Cependant, les informations collectées par les différentes parties prenantes ne sont généralement pas utilisées efficacement, car la plupart des destinations de l'OCI ne fournissent pas l'infrastructure nécessaire pour télécharger et importer ces données auprès de fournisseurs individuels. D'autre part, ces données sont inestimables pour créer une intelligence marketing centralisée sur les caractéristiques de la demande, l'image de la destination, la qualité des produits, la fidélité des visiteurs et la recommandation, etc. Ainsi, une unité centrale de collecte et de traitement de données peut également être proposée au niveau de la destination.

Conseil de Politique 5 : Utiliser des plateformes numériques et des applications mobiles et accorder une attention particulière aux canaux de médias sociaux pour améliorer l'expérience touristique, la crédibilité de l'information et l'interaction entre les visiteurs dans le marketing de destinations

Justification :

Internet a radicalement transformé le marketing de destination, la formation de marque et d'image, et l'économie numérique en rapide émergence remet en question la pertinence des pratiques de marketing existantes. Les plateformes numériques sont devenues des instruments largement utilisés dans le marketing de destination. Les OGD utilisent Internet comme un élément central de leur stratégie marketing. À cet égard, il est nécessaire d'adopter des approches de marketing numérique et d'améliorer les capacités du personnel concerné dans ce nouveau domaine. Les plateformes de médias sociaux, qui sont devenues des canaux de communication numériques dominants alors que les

touristes s'engagent de plus en plus avec des destinations sur des appareils mobiles, peuvent également être utilisées à cette fin.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

- **Financement de Projets du COMCEC :** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations.

- **OCI/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé :** Dans ses prochaines réunions, l'OCI/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé pourrait élaborer les régions et sous-régions des politiques susmentionnées du point de vue du secteur privé.

---

4. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

4.1 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture (GTA) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 22 Février 2018 à Ankara, en Turquie, avec le thème « *Amélioration des Performances du Marché Agricole : Développement des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles* ». Au cours de la Réunion, le Groupe de travail sur l'Agriculture a délibéré sur l'amélioration des systèmes d'information concernant les marchés agricoles. En conséquence, les participants ont formulé les recommandations politiques suivantes.

Recommandation de Politique I : Concevoir des Systèmes d'Information sur les Marchés (MIS) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées avec un soutien budgétaire soutenu et un cadre efficace de suivi et d'évaluation

Raisonnement :

Un Système d'Information sur les Marchés Agricoles (MIS) fonctionnant correctement exige une conception rigoureuse qui aligne les informations fournies sur les besoins identifiés des parties prenantes ciblées, en particulier les agriculteurs, négociants, intermédiaires financiers et autres acteurs privés dans les chaînes de valeur agricoles, par des évaluations et des examens réguliers. En raison des caractéristiques du « bien public » de l'information sur le marché, la durabilité des mises en œuvre du MIS peut être assurée par le soutien budgétaire des gouvernements. En outre, un cadre de suivi et d'évaluation bien établi au début est de la plus haute importance pour l'efficacité et la durabilité du MIS et pour s'assurer que le public-cible bénéficie des avantages attendus.

Recommandation de Politique II : Renforcement des capacités de surveillance des stocks, d'analyse des tendances et de prévision, ainsi que d'autres sujets pertinents, au-delà de la fourniture d'informations sur les prix pour un MIS plus performant

Raisonnement :

Sur la base des résultats attendus des acteurs du marché, il est clair que le contenu des MIS doit aller au-delà des informations sur les prix et inclure une analyse des tendances de rapportage qui peut indiquer les conditions de l'offre et de la demande et permettre aux acteurs du marché de prendre position sur les niveaux de prix immédiats et futurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire les investissements nécessaires dans la capacité de

prévision de la production, qui devient de plus en plus faisable avec les progrès dans les TIC.

Recommandation de Politique III : Lier le MIS à d'autres institutions de soutien du marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels

Raisonnement :

Lier le développement du MIS à celui d'autres institutions de soutien telles que les ministères de tutelle, les syndicats de producteurs, les coopératives d'agriculteurs et de commerçants, les bureaux de commercialisation, les entreprises économiques publiques et les autres institutions de la chaîne d'approvisionnement et/ou les autres outils de gestion des risques tels que les systèmes de réception d'entrepôt, les bourses de produits agricoles ainsi que les programmes d'assurance agricole, peut conduire à des avantages mutuels. D'une part, de telles innovations institutionnelles feront en sorte que la découverte des prix soit plus transparente et par conséquent digne d'accès. D'autre part, un MIS efficace et fiable est une condition préalable importante pour le développement réussi de ces institutions de marché.

Recommandation de Politique IV : Former les mécanismes/plateformes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et assurer un examen efficace de la qualité de l'information fournie.

Raisonnement :

Les besoins des parties prenantes concernées le long des chaînes de valeur agricoles pourraient être médiatisés par la mise en place des mécanismes/plateformes nécessaires tels que des groupes de travail spécifiques avec des représentants du gouvernement, des fournisseurs, des parties prenantes clés et des donateurs. Ces mécanismes facilitent la coordination et la rationalisation du processus de collecte et de diffusion de l'information et contribuent ainsi à l'efficacité. En outre, la qualité des informations fournies et leur pertinence pour les utilisateurs cibles pourraient également être régulièrement examinées par le biais de ces mécanismes/plateformes.

Instruments pour Réaliser les Recommandations Politiques :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer plus en détail les domaines d'action susmentionnés.

Financement des Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre pour des projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les états membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les états membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels /documents de formation, etc.

4.2 LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 12ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE DU COMCEC

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture (GTA) a tenu sa 12ème Réunion le 20 septembre 2018 à Ankara, Turquie, sous le thème de *«l'Analyse des structures du commerce agroalimentaire pour promouvoir les réseaux de commerce agroalimentaire entre les Pays Membres de l'OCI*». Au cours de la réunion, le Groupe de Travail de l'Agriculture a mené des délibérations sur la promotion de réseaux de commerce agroalimentaire inclusifs parmi les Pays Membres de l'OCI. Le document de séance, préparé conformément aux conclusions principales du rapport de recherche élaboré spécifiquement pour la 12ème Réunion du GTA et les réponses des Pays Membres aux questions politiques ont été au centre des discussions. Au cours de la réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le présent document comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Recommandation de politique I : Développer et mettre en œuvre des systèmes d'accès préférentiel aux marchés et des accords commerciaux intra-régionaux et transrégionaux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales parmi les Pays Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.

Justification :

La libéralisation du commerce des produits agricoles au sein du système multilatéral est un objectif à long terme, aucune négociation sur l'agriculture n'ayant été conclue depuis la fin du Cycle d'Uruguay en 1994. Les flux commerciaux agricoles résultent d'une interaction complexe entre politique, géographie et productivité. Tant au niveau mondial qu'au sein de l'OCI, les réseaux commerciaux de produits agricoles ont une forte dimension intra-régionale. Par ailleurs, les accords commerciaux régionaux jouent un rôle important dans la promotion de la dynamique intra-régionale, les effets étant variables selon les régions, les périodes et les groupes de produits. Le secteur agricole est également clairement orienté vers les échanges avec des partenaires plus distants et la plupart des régions - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OCI - qui se diversifient de plus en plus géographiquement dans leurs modèles d'exportation. L'élaboration et la mise en œuvre de régimes d'accès préférentiel aux marchés, ainsi que la conclusion d'un plus grand nombre d'accords / arrangements commerciaux intra-régionaux et transrégionaux peuvent aider les pays membres à tirer parti de la forte dynamique intra-régionale du commerce des produits agricoles en collaborant avec les partenaires régionaux pour

libéraliser les échanges agricoles de manière continue sur base préférentielle tout en réduisant les coûts potentiels de détournement des échanges pouvant résulter de l'utilisation de préférences ou d'accords régionaux. À cet égard, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) offre une occasion importante de créer une telle base pour la libéralisation du commerce agricole entre les États Membres de l'OCI.

Recommandation de politique II : Renforcement de la capacité de l'offre et amélioration de la capacité de la demande en rationalisant les mesures non tarifaires (MNT) pour une structure agricole durable parmi les Pays Membres de l'OCI.

Justification :

Il est important que les Pays Membres de l'OCI développent leur capacité à produire de manière compétitive s'ils veulent pleinement tirer parti des opportunités offertes par l'intégration des marchés. Éliminer les obstacles au commerce dans les pays exportateurs - en particulier l'insuffisance des infrastructures et la facilitation des échanges - est la clé. Toutefois, contrairement aux droits de douane, les MNT peuvent également avoir des conséquences pour les exportateurs, et pas seulement pour les importateurs. En particulier, il est important de mettre en place une infrastructure nationale de qualité s'appliquant aux produits agricoles. La coopération à travers l'OCI, ainsi que par le biais d'organes connexes, peut aider à soutenir cette entreprise. Les marchés agricoles mondiaux restent encore inadéquats, comme en témoignent les niveaux plus élevés de protection et les coûts du commerce. Les mesures non tarifaires, qui influent sur la capacité des exportateurs d'accéder aux marchés étrangers, telles que les normes de produits, la certification et les obstacles techniques au commerce, jouent un rôle essentiel dans le maintien des coûts du commerce à un niveau élevé. Compte tenu de l'importance des MNT, la qualité et la certification constituent un facteur essentiel pour les pays qui souhaitent mettre en place une base de commerce durable. La mise en œuvre des MNT uniquement lorsque justifiée par une analyse coûts-avantages rigoureuse constituerait un point de départ essentiel pour rationaliser les MNT, tandis que les efforts de collaboration entre les partenaires régionaux et de développement sur les normes et la certification pourraient être facilités par le COMCEC et les autres branches connexes de l'OCI. Soutenir les infrastructures nationales de qualité, y compris dans des domaines comme la certification halal ainsi que les infrastructures et la facilitation des échanges aiderait également les importateurs, ainsi que les exportateurs.

Recommandation de politique III : Développer et accroître la connectivité économique ainsi que la connectivité physique[2] et informationnelle afin de réduire les coûts du commerce sur les marchés du commerce agricole pour un développement durable du commerce agricole.

<u>Justification :</u>

Le commerce bilatéral est une interaction complexe d'un certain nombre de forces économiques différentes. La connectivité est un facteur majeur. Cela est d'autant plus vrai dans les secteurs de produits agricoles émergents comme les fruits et légumes frais, et le poisson, où le stockage dans la chaîne frigorifique est important. Il est prouvé que certains pays membres de l'OCI ont de forts avantages comparatifs dans ces secteurs. Cependant, pour en tirer parti, ils doivent développer des liaisons de transport de haute qualité avec les marchés de consommation. Les accords commerciaux ne traitent souvent pas de tels problèmes, mais des programmes de coopération économique plus vastes le peuvent. Le développement de la connectivité est un moyen de réduire les coûts commerciaux sur les marchés agricoles, en plus de réduire les droits de douane et de rationaliser les MNT. À l'ère de l'information, l'accès à l'information et aux réseaux d'information est aussi important que les réseaux physiques. Dans certains cas, la connectivité peut être réalisée via une structure en plaque-tournante, mais dans d'autres cas, les liens commerciaux sont relativement dispersés en raison de la tendance du commerce agricole à se composer de biens dissemblables exploitant les différences géographiques et/ou influencés par les politiques commerciales, incluant les accords commerciaux régionaux et transfrontaliers. L'établissement et le développement de réseaux complets d'informations sur le commerce agricole aux niveaux régional et intra-OCI pourraient constituer le projet le plus rapide, le moins coûteux et éventuellement le plus rentable dans cette direction.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Prochaine **Réunion Conjointe des Groupes de Travail du COMCEC sur l'Agriculture et le Commerce** sur les opportunités, efforts, politiques et expériences de l'intégration commerciale de l'OCI.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année.

[2] La connectivité physique concerne les infrastructures physiques comme les ports, les aéroports, les liaisons routières et ferroviaires, ainsi que les services logistiques, qui permettent aux cargaisons de se déplacer entre des parties géographiquement dispersées.

Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers de travail et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

---

5. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

5.1 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 5 avril 2018 à Ankara, Turquie sous le thème « Qualité de l'éducation dans les Pays Membres de l'OCI ». Au cours de la Réunion, le GTAP a délibéré sur les efforts à améliorer la qualité de l'éducation. En conséquence, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politiques suivantes :

Conseil de Politique 1 : Augmenter la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles défavorisées et les plus pauvres en améliorant les taux de salaire, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et les réformes de curriculum.

Raisonnement :

Les enseignants sont les agents ayant l'influence la plus importante sur les résultats scolaires. Cependant, ils sont rares dans de nombreux états membres de l'OCI. Les efforts devraient être intensifiés pour faire de l'enseignement un emploi de choix. Les niveaux de revenu sont essentiels pour attirer les meilleurs candidats dans la profession enseignante. Ceci explique en partie pourquoi, dans les pays les plus performants comme Singapour et la Corée du Sud, beaucoup d'étudiants diplômés de haut niveau aspirent à entrer dans la profession enseignante. Néanmoins, les salaires des enseignants sont très bas dans de nombreux états membres de l'OCI. Comme indiqué dans la cible 4 des SGD, l'augmentation de l'offre d'enseignants qualifiés doit être une priorité pour les pays de l'OCI.

D'autre part, les données indiquent que le niveau de compétences et de connaissances parmi les enseignants reste faible dans les états membres de l'OCI, en particulier dans les écoles desservant les plus exclus et les plus pauvres. Les enseignants n'ont pas la capacité de transférer efficacement leurs propres connaissances aux élèves. Les options disponibles pour améliorer la qualité des enseignants comprennent la nomination par contrat ou l'introduction d'incitations à la performance. Les interventions pédagogiques qui alignent l'enseignement sur les niveaux d'apprentissage des élèves sont également efficaces pour améliorer le rendement des élèves. De plus, les réformes des programmes et la formation des enseignants devraient être axées sur la compréhension des sujets par les élèves et promouvoir l'analyse au lieu de récompenser la mémorisation.

Conseil de Politique 2 : Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et à l'utilisation généralisée des nouveaux modèles basés sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Raisonnement :

Dans toutes les évaluations, l'OCI en tant que groupe a montré une tendance à la baisse de la qualité de l'éducation, mesurée en termes de réussite des élèves en mathématiques, en sciences et en lecture. L'utilisation de modèles d'enseignement et d'apprentissage basés sur les TIC reste un choix populaire pour aider les enseignants et les élèves à surmonter de telles lacunes. La Jordanie et la Malaisie sont deux exemples pour les états membres de l'OCI qui ont lancé de nouveaux projets pour améliorer la qualité de l'éducation en investissant dans l'infrastructure des TIC dans le secteur de l'éducation.

Bien que l'utilisation de modèles d'enseignement et d'apprentissage basés sur les TIC soit populaire et présente des caractéristiques prometteuses, leur succès n'est pas toujours garanti. La conception de contenu des plates-formes d'apprentissage basées sur les TIC est l'une des dimensions importantes de ce type d'initiatives. De plus, de nouveaux modèles fondés sur les TIC devraient être essayés à petite échelle et ne devraient être étendus qu'après une évaluation de leur impact sur les résultats d'apprentissage. Les expériences des membres de l'OCI qui ont fait des investissements dans ce domaine peuvent servir de guide aux autres états membres. Les exemples incluent la distribution de tablettes PC à bas prix, la mise en place de systèmes centraux de suivi et de rapports en ligne.

Conseil de Politique 3 : Promouvoir de meilleures opportunités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à une éducation préscolaire accessible et abordable

Raisonnement :

La pauvreté monétaire et la mauvaise santé sont des problèmes à l'échelle du système qui limitent également les possibilités d'apprentissage précoce. Le niveau de malnutrition est très élevé dans certains états membres de l'OCI ; Par conséquent, les investissements dans la santé des enfants et l'amélioration de l'accès à une éducation préscolaire de qualité peuvent contribuer dans une grande mesure à éliminer les inégalités dans les opportunités d'apprentissage à des stades ultérieurs de l'éducation scolaire. L'importance du

développement précoce est déjà reconnue dans la cible 4.2 des SGD, à savoir « la garantie que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement, à des soins et à une éducation préscolaire de qualité pour être prêts pour l'enseignement primaire, d'ici 2030 ».

L'analyse par pays des résultats de l'apprentissage en Jordanie, en Malaisie et au Nigéria confirme l'importance de la scolarisation préscolaire pour la réussite ultérieure aux niveaux primaire et secondaire. Selon une estimation, fournir aux enfants 3 ans d'éducation et de développement de la petite enfance (ECED) augmenterait le niveau moyen d'éducation secondaire et tertiaire de 0,7 année. Néanmoins, la couverture d'ECED diffère selon les états membres de l'OCI. Dans de nombreux pays, le taux de participation à l'éducation préscolaire est faible. Dans de nombreux cas, le recours à des prestataires privés limite l'accès des enfants des familles économiquement pauvres ou crée des inégalités dans l'accès à une éducation préscolaire de qualité.

Conseil de Politique 4 : Assurer un universalisme progressif pour combler l'écart entre riches et pauvres en termes de résultats d'apprentissage

<u>Raisonnement :</u>

Malgré la réduction de la pauvreté et l'augmentation des taux de scolarisation dans certains états membres de l'OCI, l'écart entre les résultats scolaires des étudiants des familles riches et pauvres persiste. Ce fossé socio-économique dans l'apprentissage est observé dans toute la région de l'OCI. L'écart de richesse est plus grand pour les étudiants qui étudient dans les écoles publiques ordinaires dans les zones rurales où la qualité de l'école est particulièrement pauvre.

Les résultats dans le contexte des quatre pays de l'étude de cas du rapport de recherche indiquent que le niveau de revenu de la famille est fortement associé à la performance des élèves. Assurer un universalisme progressif - allouer davantage de ressources à ceux qui en ont le plus besoin - exigera d'identifier les enfants ayant des déficits d'apprentissage et des mécanismes efficaces pour les cibler en classe et dans la communauté. Seuls quelques exemples, tels que le Comité du Progrès Rural du Bangladesh (CPRB) en Asie du Sud et les écoles du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en Jordanie, réussissent à fournir une éducation de qualité aux étudiants issus de familles économiquement défavorisées. D'autres exemples doivent être identifiés dans toute la

région de l'OCI afin que les modèles efficaces d'éducation en faveur des pauvres puissent être généralisés. Les Ecoles Coraniques[3] (Madrasa) peuvent jouer un rôle important dans l'éducation en faveur des pauvres, cependant, certaines réformes et réglementations pourraient être nécessaires pour améliorer les perspectives des séminaires religieux à travers la Région de l'OCI.

Conseil de politique 5 : Renforcer et augmenter la responsabilisation par la participation des parents, faire participer les parents à la surveillance de l'éducation de leurs enfants et intensifier l'interaction parent-enseignant pour améliorer la performance de l'éducation

Raisonnement :

Le fait de fournir une éducation de qualité équitable est une responsabilité partagée par laquelle différents acteurs travaillent ensemble et dépendent les uns des autres. Le manque de responsabilité est un défi à l'échelle du système et la principale raison du faible rendement des dépenses publiques dans l'éducation dans les états membres de l'OCI. L'absentéisme des enseignants est un défi important dans les pays de l'OCI. Selon une enquête incluant les pays de l'OCI, en moyenne, près de 20% du temps d'enseignement est perdu chaque année en raison de facteurs conduisant à l'éloignement des enseignants.

Les données indiquent une association positive entre la performance des élèves au PISA et la participation des parents. Le rendement des élèves est faible lorsque les autorités scolaires ne signalent qu'une minorité de parents appliquant des pressions sur les normes académiques ou que la pression est « largement absente ». Les parents doivent être tenus au courant de ce que leurs enfants étudient et comment ils progressent. En outre, l'augmentation de la fréquence de l'interaction parent-enseignant peut permettre à l'école de fournir aux parents des informations claires sur la façon de contribuer efficacement à l'apprentissage de leurs enfants. En outre, les écoles peuvent fournir des informations utiles aux parents grâce à une variété de méthodes de communication telles que les visites à domicile, la publication de bulletins d'information et les manuels des parents.

[3] Bien qu'en langue Arabe, le mot Madrasa se réfère à n'importe quel type d'institution éducative (religieuse aussi bien que non religieuse), cela fait référence à un modèle spécifique d'éducation dans certains pays où l'accent est mis sur l'éducation Islamique ou Coranique.

Instruments pour Concrétiser les Recommandations de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur la Réduction de la Pauvreté : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer plus en détail les domaines d'action mentionnés ci-dessus.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC publie chaque année des appels d'offres pour des propositions de projets. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les états membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique mentionnées ci-dessus, les états membres peuvent utiliser la facilité de Financement de Projet du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.

5.2 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 12ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Une séance de débat d'orientation a eu lieu lors de la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP). Le Groupe de Travail a formulé des recommandations de politique concrètes pour améliorer l'enseignement professionnel, en particulier pour les enfants issus de familles pauvres, au sein de l'OCI et rapprocher les politiques des pays membres sur cette question importante. Les conseils de politique élaborés ci-dessous ont été identifiés en vue des principaux travaux du rapport de recherche intitulé « Développement des Compétences dans les Pays Membres de l'OCI: Formation Professionnelle» et les réponses des Pays Membres au questionnaire de politique envoyé par le Bureau de Coordination du COMCEC.

Conseil de Politique 1 : Améliorer l'accès des étudiants/jeunes pauvres à l'enseignement professionnel en éliminant/réduisant les frais de scolarité, en offrant des plans de bourses mensuelles et en fournissant des installations adéquates (logement) pour les étudiants venant de régions éloignées

Justification :

L'enseignement et la formation professionnels (EFP / EFTP) sont principalement axés sur l'acquisition de compétences pour les jeunes du secteur formel/informel. Ces jeunes constituent la main-d'œuvre majeure de toute activité industrielle. Par conséquent, le système d'enseignement et de formation professionnels peut contribuer à préparer les jeunes à la profession, à fournir les compétences nécessaires et à répondre aux besoins industriels en matière de croissance économique. Un système d'enseignement et de formation professionnels réussi peut également jouer un rôle important dans l'éradication de la pauvreté et dans la réduction de l'écart de revenus entre les riches et les pauvres.

Il y a un grand nombre de jeunes chômeurs dans la Région de l'OCI et la principale contrainte est d'attirer les jeunes pauvres vers des formations qualifiantes. Les preuves empiriques montrent que de nombreux jeunes ne pourraient pas participer à des formations de compétences en raison des frais de scolarité et autres coûts connexes. L'enseignement et la formation professionnels devraient être offerts gratuitement ou à un prix inférieur pour attirer les jeunes pauvres. En outre, une allocation mensuelle ou un prêt sans intérêt pourrait être accordé aux pauvres pour leur éducation. Une formation professionnelle gratuite et des programmes de bourses mensuels peuvent également améliorer les effectifs et offrir de meilleures possibilités aux étudiants

pauvres.

Par ailleurs, un grand nombre de personnes dans la Région de l'OCI vivent dans des zones rurales et leur niveau de revenu est généralement très bas. Afin d'attirer les jeunes pauvres vers la formation professionnelle pour les emplois futurs, les institutions d'EFTP devraient être étendues dans les zones rurales ou elles devraient disposer des installations nécessaires (c'est-à-dire la fourniture de foyers) dans la Région de l'OCI.

Conseil de Politique 2 : Faire correspondre les compétences des institutions d'EFTP aux exigences industrielles grâce à une mise à jour du curriculum axée sur l'emploi et sur la demande et sur l'amélioration des installations des institutions d'EFTP ainsi que la mise en place d'un centre de formation dans la zone industrielle

Justification :

Il existe une relation étroite entre les secteurs de l'EFTP et la demande du marché du travail. L'enseignement professionnel offre généralement une formation à court et à long terme axée sur l'emploi, ce qui permet aux chômeurs de disposer des compétences nécessaires pour faire face à la demande industrielle. Néanmoins, il peut être difficile pour les diplômés des institutions d'EFTP de trouver un emploi si leur éducation et leur formation ne correspondent pas aux exigences du secteur. Pour cette raison, il est essentiel de réduire l'écart entre l'EFTP et la demande du marché du travail pour améliorer la productivité des jeunes, qui sont bien qualifiés, compétents et capables dans différents domaines.

Par ailleurs, il a également souligné l'absence de liens industriels avec les institutions d'EFTP dans de nombreux pays membres de l'OCI. Une grande majorité des établissements d'EFTP ne disposent pas d'appareils modernes. Au contraire, la plupart des industries locales ont des machines modernes installées pour assurer une augmentation continue de la capacité de leur production et à être compétitif sur le marché mondial. Par conséquent, les installations d'EFTP doivent être améliorées avec des équipements, des labos et des machines modernes pour offrir une formation professionnelle actualisée. À ce stade, les industries devraient renforcer la coopération avec les institutions d'EFTP en créant un centre de formation dans la zone industrielle qui offrira aux étudiants de l'EFTP les compétences actuelles répondant aux exigences de la demande pendant un certain temps.

De plus, les programmes et la formation obsolètes empêchent les diplômés de répondre à la demande industrielle actuelle. Afin de combler le fossé entre l'EFTP et les exigences de l'industrie dans les Pays Membres de l'OCI, une mise à jour du

programme d'études est nécessaire pour le rendre plus axée sur l'emploi et sur la demande.

Conseil de Politique 3 : Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants dans le secteur de l'EFTP en leur proposant des programmes de développement professionnel, un rattachement industriel et une reconnaissance de leur travail en fonction de la performance

Justification :

Les enseignants revêtent une importance particulière car ils ont une influence directe sur les résultats scolaires. L'apprentissage des élèves dans les secteurs de l'EFTP dépend en grande partie des pratiques pédagogiques des enseignants. Cependant, le rapport de recherche réalisé pour cette réunion montre que le niveau de compétence et de connaissances des enseignants dans les secteurs de l'EFTP n'est pas adéquat et que les enseignants n'ont pas suffisamment d'expérience industrielle pratique dans de nombreux Pays Membres de l'OCI. De plus, le nombre d'enseignants spécialisés (par matière) est très faible dans les établissements d'EFTP.

Afin de relever ces défis, trois stratégies spécifiques sont recommandées: *premièrement*, les programmes de formation des enseignants visant à actualiser les compétences des instructeurs (enseignants) devraient être poursuivis sous différentes formes (programmes pédagogiques, subjectifs et d'échange) ; par ailleurs, les enseignants devraient mettre à jour leurs techniques pédagogiques en utilisant les technologies modernes dans le cas d'approches pédagogiques face à face, mixtes et en ligne dans les secteurs de l'EFTP ; *deuxièmement*, l'attachement industriel pour les enseignants techniques pendant une certaine période (six mois) peut être pratiqué dans les secteurs de l'EFTP ; et *enfin*, l'obtention d'une certification d'enseignant (licence) pour la participation à l'enseignement dans les secteurs de l'EFTP est nécessaire avant de commencer l'enseignement régulier. Afin d'attirer des enseignants compétents brillants et méritants dans les secteurs de l'EFTP, des incitations à la motivation telles que des salaires attractifs peuvent être fournies et de nouveaux enseignants ayant une expérience industrielle peuvent être recrutés dans les secteurs de l'EFTP des Pays Membres de l'OCI.

De plus, pour renforcer les capacités des enseignants et des formateurs, des experts de différents secteurs peuvent être invités en tant que personnes-ressources dans les institutions d'EFTP pour partager leur expertise. Les enseignants et les étudiants doivent visiter les industries régulièrement pour observer les pratiques industrielles. En outre, afin de renforcer la durabilité des secteurs de l'EFTP et de faire face aux

tendances actuelles, les enseignants devraient disposer de moyens d'apprentissage tout au long de la vie qui les aideraient à actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

Conseil de Politique 4 : Accroitre la sensibilisation à l'EFTP et à la reconnaissance sociale de ses diplômés afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les secteurs d'EFTP et de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les diplômés qualifiés

Justification :

La formation professionnelle n'est pas attrayante lorsque la recherche d'un emploi n'est pas sécurisée. Les preuves montrent que les compétences axées sur l'emploi attirent les jeunes vers l'enseignement professionnel. Les données des recherches montrent qu'en raison du manque de connaissances et de sensibilisation à l'EFTP et du statut social relativement faible des diplômés de l'EFTP, les parents envoient principalement leurs enfants dans des établissements d'enseignement public plutôt que dans des établissements d'EFTP. Afin d'attirer les jeunes pauvres vers la formation professionnelle, un certain nombre d'opportunités d'emploi devraient être disponibles dans les Pays Membres de l'OCI. Certaines initiatives à cet égard peuvent être les suivantes : les gouvernements et le secteur privé devraient créer un certain nombre de dispositions relatives à l'emploi ; les organismes donateurs devraient travailler avec le gouvernement pour créer des sources alternatives d'emplois pour les diplômés qualifiés ; et les diplômés de l'EFTP devraient participer activement à la création d'emplois par le biais d'entrepreneuriat.

L'industrie ne devrait pas recruter des techniciens et/ou de main-d'œuvre qualifiée sans la détention d'un certificat approprié issu des institutions d'EFTP. Par ailleurs, les institutions d'EFTP et le secteur doivent renforcer leur coopération avec les agences de placement d'emplois.

Dans ce cadre, la sensibilisation à l'EFTP et la reconnaissance de la formation professionnelle doivent être renforcées dans la Région de l'OCI à travers des séminaires, des conférences et des publicités dans le service public. Les activités promotionnelles des secteurs de l'EFTP peuvent également être prolongées à tous les médias. De plus, des activités de sensibilisation peuvent être organisées entre les enseignants, les élèves et les parents au niveau de l'école afin de les encourager à entrer dans les secteurs de l'EFTP.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

Programme de l'EPF-OCI du SESRIC Les Pays Membres peuvent bénéficier des opportunités de renforcement des capacités/de partage d'expériences offertes dans le cadre du programme EPF-OCI.

---

6. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

6.1 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES CONCERNANT LA 10ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE DU COMCEC

Le Groupe de travail sur la coopération financière du COMCEC (FCWG) a tenu avec succès sa 10ème réunion le 29 mars 2018 à Ankara, en Turquie, sur le thème «Le rôle des Sukuk dans les marchés de capitaux islamiques». Au cours de la réunion, le FCWG a délibéré sur le rôle des Sukuk dans les marchés de capitaux islamiques. En conséquence, les participants ont formulé les recommandations politiques suivantes.

Recommandation de politique 1: Élaborer un cadre législatif et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les acteurs principaux du marché afin d'améliorer l'écosystème pour la délivrance des Sukuks.

Raisonnement:

Un cadre juridique et réglementaire spécifique ainsi que des conditions de marché et d'infrastructures solides, jouent un rôle clé dans le développement des marchés de capitaux islamiques (ICM) ainsi que du sukuk en tant que composant principal. Sur la base des conclusions du rapport de recherche, chaque juridiction adopte sa propre stratégie pour promouvoir la finance islamique et surmonter les risques inhérents. Afin de faciliter le développement de l'ICM et de disposer d'un écosystème favorable à la délivrance de sukuk, les efforts concertés des acteurs principaux du marché sont également très importants.

Recommandation de politique 2: l'Amélioration de l'infrastructure de marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour améliorer l'émission de sukuk.

Raisonnement:

L'existence d'une infrastructure de marché solide couplée à un environnement fiscal favorable est l'un des éléments de base pour soutenir la croissance à long terme du marché des capitaux. Les progrès des marchés de capitaux islamiques pour établir une proposition de valeur convaincante pour les instruments de marché créeront également un paysage de succès pour l'émission de sukuk. Pour promouvoir les émissions de sukuk, il est nécessaire de renforcer les marchés de capitaux islamiques nationaux en maintenant la neutralité fiscale ou, le cas échéant, en améliorant le cadre fiscal existant et les réformes

visant à renforcer les infrastructures de marché (comme compétitivité des coûts, processus d'inscription et transparence).

Recommandation de politique 3: Mettre en place une base de liquidité durable pour soutenir la demande d'actifs conformes à la Charia et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché Sukuk.

Raisonnement:

L'un des indicateurs de performance d'un système financier sain consiste à soutenir les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) principalement, lorsque ces institutions sont nécessaires pour compléter le rôle du secteur bancaire afin de créer une base de liquidité pour promouvoir la demande de produits du marché financier. De plus, le développement d'investisseurs clés ayant un appétit spécifique pour les actifs islamiques (par exemple fonds de pèlerinage, fonds waqf) créerait une demande supplémentaire pour les actifs conformes à la Charia et potentiellement une meilleure compétitivité des coûts (accès à une base d'investisseurs plus large). La préparation du terrain pour encourager le développement de la richesse domestique est également importante pour développer une forte base d'investisseurs des IFNB. La responsabilité incombe alors au gouvernement respectif de fournir le soutien nécessaire (par exemple des régimes de retraite obligatoires, des incitations pour les plans d'investissement de retraite, etc.) pour renforcer la création de richesse au sein de son système financier national.

Recommandation de politique 4: Promouvoir un approvisionnement durable en émissions de sukuk auprès du secteur privé afin de favoriser la diversification des participants de l'industrie du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de l'indice de référence.

Raisonnement:

Sur la base du rapport de recherche, la performance du secteur privé est l'un des indicateurs les plus importants pour suivre l'impulsion d'un marché local de sukuk. La clé de la construction d'un approvisionnement durable en sukuk du secteur privé commence généralement par une courbe de rendement de référence souveraine pour les émetteurs corporatifs. La motivation commerciale sera toujours la raison impérieuse pour les émetteurs de choisir le sukuk au lieu de l'émission obligataire conventionnelle. L'identification d'entités étatiques ou d'entreprises liées à l'État pour devenir des champions du sukuk dans la promotion de structures innovantes peut être le point de départ pour soutenir l'expansion des courbes de rendement de référence.

Recommandation de politique 5: l'Elaboration d'un processus de gouvernance de la charia transparent pour accélérer le délai d'émission des sukuks, améliorer la clarté des structures sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et sensibiliser davantage les praticiens de l'industrie.

***Raisonnement*:**

Un processus de gouvernance de la Charia intégré au système financier est important pour rendre les produits du marché des capitaux islamiques attrayants pour tous les acteurs du marché. Il existe différentes méthodes entre les pays pour la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la charia: certains pays adoptent une approche centralisée où un comité national de la Charia est créé au sein des organismes de réglementation (banque centrale, commission des valeurs mobilières, etc.), quelques autres pays mettent en œuvre une approche harmonisée acceptée par les conseillers en charia internes. Même si référence peut être faite à AAOIFI et aux Normes IFSB de Shariah, la décision finale est toujours basée sur les conseillers de la charia domestique qui résident dans chaque pays membre de l'OCI. En fin de compte, les principales parties prenantes devront décider quelle méthode répond aux exigences de l'industrie et accélère la délivrance des sukuk, améliore la clarté des structures sukuk, promeuve l'innovation des produits, renforce la confiance du marché et sensibilise les professionnels du secteur.

Instruments pour réaliser les recommandations de politique:

Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière: Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de travail pourrait élaborer plus en détail les domaines politiques susmentionnés.

Financement des projets du COMCEC: Dans le cadre du financement du projet COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC publie des appels pour les propositions de projets chaque année. Avec le financement du projet COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser la facilité de financement de projet du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, des ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.

6.2 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème RÉUNION DU COMCEC GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

La 11ème Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) s'est tenue le 25 Octobre 2018, à Ankara, Turquie, sous le thème «*Gestion des Fonds Islamiques*». Au cours de la réunion, le GTCF a délibéré sur l'amélioration de la gestion des fonds islamiques dans les Pays Membres de l'OCI. Le Document de Séance préparé conformément aux conclusions fondamentales de l'étude analytique élaborée pour la 11ème Réunion du GTCF et des réponses des Pays Membres aux questions de politique, était le principal apport des discussions. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

Conseil de Politique 1 : Développement de mesures clés (plans directeurs, activités promotionnelles, etc.) pour soutenir un écosystème viable pour les fonds islamiques

Justification :

La présence des gouvernements dans la promotion de la bonne intégration des fonds islamiques dans le paysage financier stimulera et facilitera la mise en œuvre efficace des stratégies. De plus, l'élaboration d'un plan directeur au niveau national et la création d'une demande du marché sont essentielles pour soutenir le développement d'une industrie des fonds islamiques. Une plus grande connaissance du marché fournira également la couverture requise pour soutenir l'inclusion financière et la planification financière. Cet objectif peut être atteint grâce à la collaboration entre les régulateurs et les acteurs du marché par le biais d'activités de promotion, de conférences et de séminaires d'éducation publique.

Conseil de Politique 2 : L'élaboration d'un cadre solide de réglementation, de surveillance et de Charia pour assurer la conformité, la croissance et la protection de tous les intérêts des parties prenantes, en particulier des investisseurs.

Justification :

La mise en place d'un cadre solide de réglementation et de surveillance continue du marché engendrent la confiance dans les marchés, permettant une plus grande transparence dans le développement des produits, les processus d'approbation et la gouvernance, tout en garantissant la protection des intérêts de toutes les parties prenantes. Les règles et les réglementations en vigueur édictées par un organisme de réglementation donnent le ton à la conduite des sociétés de gestion d'actifs et facilitent le développement ordonné du secteur de la gestion de fonds islamiques. Il est tout aussi important d'envisager l'élaboration d'un contexte de Charia régissant les opérations du secteur de la gestion de fonds islamiques. La publication de directives sur le processus de vérification

et de purification selon la Charia offre une plus grande clarté aux investisseurs et aux autres participants du marché en ce qui concerne la conduite des affaires.

Conseil de Politique 3 : Encourager la création de fonds institutionnels pour augmenter la demande de fonds islamiques.

<u>Justification :</u>

Le développement d'un marché captif pour les actifs conformes à la Charia est essentiel pour construire une base d'investisseurs pour les fonds islamiques. La préservation de la richesse et l'appréciation du capital commencent par une prise de conscience du marché sur l'importance d'investir et d'épargner. Certains gouvernements de pays en développement ont mis en place des organismes liés aux pouvoirs publics pour gérer les fonds de retraite. Par ailleurs, le niveau d'inclusion financière diffère d'un pays à l'autre. En tant que tel, l'institutionnalisation de l'épargne publique contribue largement à faciliter le développement d'une industrie de gestion de fonds locale. Sur la base de cette étude, les investisseurs institutionnels qui fournissent un capital d'amorçage aux fonds islamiques ont contribué à stimuler les performances du marché et à constituer la feuille de route nécessaire à la gestion de fonds islamiques. En fin de compte, les fonds institutionnels jouent un rôle clé dans la création de richesses et la mobilisation de l'épargne pour soutenir la croissance économique, en tenant compte des priorités et des plans nationaux.

Conseil de Politique 4 : Encourager l'élaboration d'un cadre fiscal favorisant l'obtention d'engagements fermes de l'offre et de la demande afin de promouvoir un positionnement concurrentiel des fonds islamiques.

<u>Justification :</u>

Un cadre fiscal favorable est essentiel pour attirer les praticiens du marché, les investisseurs institutionnels, y compris les investisseurs particuliers, afin de soutenir la croissance à long terme du secteur de la gestion de fonds islamiques. L'instauration de la neutralité fiscale facilite la détermination du coût des produits de la finance islamique, de manière à être compétitif avec les offres conventionnelles. La prise en compte d'incitations fiscales supplémentaires pour encourager les investisseurs à opter pour la Charia constituerait un autre terrain favorable à la croissance du marché de la finance islamique. Certains pays offrent également aux particuliers des réductions d'impôt sur leurs investissements dans les régimes de retraite et l'éducation des enfants, tout ceci contribue à renforcer la demande de gestion de fonds.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

ANNEXE

8

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE CONSIDERÉS ET/OU PRESENTÉS À LA TRENTE-QUATRIEME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, 26-29 novembre 2018)

1.	COMCEC Rapport d'Avancement Annuel 2018 ……	*OIC/COMCEC/34-18/D(1)-CCO*
2.	Faire que la Coopération Fonctionne : Stratégie du COMCEC pour Renforcer un Monde Islamique Indépendant……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(2) -CCO*
3.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI ……	*OIC/COMCEC/34-18/D(3) -OIC*
4.	Perspectives Économiques de l'OCI 2018 - Rapport Économique Annuel ……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(4) -SESRIC*
5.	Note sur la Coopération Commerciale……	*OIC/COMCEC/34-18/D(5) -CCO*
6.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce	*OIC/COMCEC/34-18/D(6) -CCO*
7.	Actes de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce	*OIC/COMCEC/34-18/D(7) -CCO*
8.	Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce – Session d'Échange de Vues.....	*OIC/COMCEC/34-18/D(8)-CCO*
9.	Recommandations de Politiques de la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce	*OIC/COMCEC/34-18/D(9) -CCO*
10.	Liste des Pays qui ont Signés et Ratifiés le SPC-OCI……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(10) -CCO*
11.	Résumé Exécutif - Rapport Annuel sur le Commerce intra-OCI	*OIC/COMCEC/34-18/D(11) -ICDT*
12.	Rapport de l'OCI sur les Foires et les Expositi Commerciales ……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(12)-ICDT*
13.	Rapport sur les Questions Relatives aux Activités de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)	*OIC/COMCEC/34-18/D(13)-ICDT*
14.	Rapport sur le Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités de la BID lié à l'OMC.	*OIC/COMCEC/33-17/D(14)-IDB*
15.	Étude sur les options pratiques pour renforcer la coordination des États Membres de l'OCI à l'OMC	*OIC/COMCEC/34-18/D(15)-ICDT/IDB*
16.	Rapport d'Avancement du CIFC sur l'Amélioration Commerce Intra-OCI	*OIC/COMCEC/34-18/D(16)-ITFC/IDB*
17.	Rapport d'avancement sur le Centre d'Intelligence Affaires……	*OIC/COMCEC/34-18/D(17)-ICIEC/IDB*
18.	Rapport de l'INMPI……	*OIC/COMCEC/34-18/D(18)-SMIIC*

19.	Rapport sur les Activités de la CICIA…….	*OIC/COMCEC/34-18/D(19)-ICCIA*
20.	Note sur le Transport et les Communications……	*OIC/COMCEC/34-18/D(20)-CCO*
21.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications ..	*OIC/COMCEC/34-18/D(21)-CCO*
22.	Actes de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications …	*OIC/COMCEC/34-18/D(22)-CCO*
23.	Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications	*OIC/COMCEC/34-18/D(23)-CCO*
24.	Recommandations de Politiques de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications	*OIC/COMCEC/34-18/D(24)-CCO*
25.	Notes sur le Tourisme.....	*OIC/COMCEC/34-18/D(25)-CCO*
26.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.....	*OIC/COMCEC/34-18/D(26)-CCO*
27.	Actes de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme …….	*OIC/COMCEC/34-18/D(27)-CCO*
28.	Les Recommandations de Politique Soulignés par la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme	*OIC/COMCEC/34-18/D(28)- CCO*
29.	Les Recommandations de Politique Soulignés par la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme.	*OIC/COMCEC/34-18/D(29)- CCO*
30.	10ème Réunion de l'ICTM	*OIC/COMCEC/34-18/D(30)-OIC*
31.	Rapport de la 6ème Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC	*OIC/COMCEC/34-18/D(31)- Ministry of Culture and Tourism of Turkey*
32.	Note sur la Coopération Agricole ……	*OIC/COMCEC/34-18/D(32)-CCO*
33.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.....	*OIC/COMCEC/34-18/D(33)- CCO*
34.	Actes de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.....	*OIC/COMCEC/34-18/D(34)- CCO*
35.	Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture	*OIC/COMCEC/34-18/D(35)- CCO*
36.	Recommandations de Politiques de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.	*OIC/COMCEC/34-17/D(36)-CCO*
37.	Notes sur l'Allègement de la Pauvreté ……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(37)- CCO*
38.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté	*OIC/COMCEC/34-18/16/D(38)- CCO*
39.	Actes de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté	*OIC/COMCEC/43-18/D(39)- CCO*

40.	Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté	*OIC/COMCEC/34-18/D(40)- CCO*
41.	Recommandations de Politiques de la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté	*OIC/COMCEC/34-18/D(41)- CCO*
42.	Rapport d'Avancement sur les Activités du FSID	*OIC/COMCEC/34-18/D(42)IDB-ISFD*
43.	Rapport sur le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)	*OIC/COMCEC/34-18/D(32)-IDB-SPDA*
44.	Rapport sur les Résultats de la Tendance de l'Enquête des Priorités des ODD des Pays membres de l'OCI …….	*OIC/COMCEC/34-18/D(44)-SESRIC*
45.	Rapport sur les Activités des Institutions de l'OCI sur la Mise en œuvre des ODD	*OIC/COMCEC/34-18/D(45)-CCO*
46.	Notes sur la Coopération Financière……	*OIC/COMCEC/34-18/D(46)-CCO*
47.	Actes de la 10ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière	*OIC/COMCEC/34-18/D(47)-CCO*
48.	Actes de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière	*OIC/COMCEC/34-18/D(48)-CCO*
49.	Recommandations de Politiques de la 10ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière	*OIC/COMCEC/34-18/D(49)- CCO*
50.	Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière	*OIC/COMCEC/34-18/D(50)- CCO*
51.	Rapport Final sur la 12ème Réunion du Forum des Bourses des États Membres de l'OCI …….	*OIC/COMCEC/34-18/D(51)-BİST*
52.	Rapport sur le 7ème Forum des Régulateurs de Marchés des Capitaux du COMCEC……	*OIC/COMCEC/34-18/D(52)-SPK*
53.	Communiqué Final de la 16ème Réunions des Banques Centrales et des Autorités Monétaires de l'OCI ……..	*OIC/COMCEC/34-18/D(53)-TCMB*
54.	Rapport d'Activité du SESRIC sur la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC	*OIC/COMCEC/34-18/D(54)-SESRIC*

Rapports disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).